



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2008-82 du 18/07/2008

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

DDAF	4
Direction	4
Direction	4
Arrêté n° 2008199-6 du 17/07/2008 prescrivant les moyens de lutte contre le virus de la SHARKA.....	4
DDASS	7
Santé Publique et Environnement	7
Santé publique	7
Arrêté n° 2008183-54 du 01/07/2008 portant définition du cahier des charges de la permanence des soins dans le département des Bouches du Rhône	7
Arrêté n° 2008183-55 du 01/07/2008 portant modification des secteurs de permanence des soins dans le département des Bouches du Rhône	33
DDE.....	37
UNITE DEFENSE ET SECURITE CIVILE.....	37
Accessibilité - Transports	37
Arrêté n° 2008193-5 du 11/07/2008 Installation d'un élévateur de personne au niveau du 66B rue Saint Sébastien 13006 Marseille	37
DDTEFP13.....	39
MVDL	39
Mission Ville et Développement Local (MVDL)	39
Arrêté n° 2008199-2 du 17/07/2008 Arrêté portant agrément simple au titre des services à la personne au bénéfice de l'Entreprise Individuelle MICRO TERA sise 7, traverse Valette - 13009 MARSEILLE	39
Préfecture des Bouches-du-Rhône.....	42
DAG.....	42
Bureau des activités professionnelles réglementées.....	42
Arrêté n° 2008184-10 du 02/07/2008 portant autorisation de fonctionnement de l'agence de recherches privées dénommée Access Détectives International.....	42
Arrêté n° 2008184-13 du 02/07/2008 portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions mises en oeuvre par la société Autocars ALIZES.....	44
Arrêté n° 2008184-12 du 02/07/2008 autorisant le fonctionnement du service interne de sécurité de l'établissement secondaire dénommé PERNOD.....	46
Arrêté n° 2008184-11 du 02/07/2008 autorisant le fonctionnement du service interne de sécurité de l'établissement CASTORAMA les PENNES MIRABEAU.....	48
Arrêté n° 2008186-13 du 04/07/2008 portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions mises en oeuvre par la société Autobus Aubagnais	50
Arrêté n° 2008186-14 du 04/07/2008 portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions mises en oeuvre par la société CIOTABUS.....	52
Arrêté n° 2008189-9 du 07/07/2008 portant autorisation de fonctionnement de l'agence de recherches privées dénommée ACIREF PACA	54
Arrêté n° 2008199-1 du 17/07/2008 A.P. MODIFICATIF AUTORISANT LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE "AGEO SCURITE" SISE A LUYNES (13080)	56
Arrêté n° 2008199-5 du 17/07/2008 Arrêté portant habilitation de la société dénommée "POMPES FUNEBRES ALPILLES" sise à Eyragues (13630) dans le domaine funéraire du 17/07/2008	58
Arrêté n° 2008199-4 du 17/07/2008 Arrêté portant habilitation de l'entreprise exploitée en nom personnel "FOUCHE SANDRA" sise à Marseille (13008) dans le domaine funéraire du 17/07/2008	60
Arrêté n° 2008199-3 du 17/07/2008 A.P. AUTORISANT LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE DENOMMEE "GM SECURITE" SISE A VITROLLES (13127).....	62
DRLP.....	64
circulation routiere.....	64
Arrêté n° 2008193-6 du 11/07/2008 Désignation des membres de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise.....	64
CABINET.....	67
Distinctions honorifiques.....	67
Arrêté n° 2008178-15 du 26/06/2008 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 14 juillet 2008.....	67
Arrêté n° 2008192-7 du 10/07/2008 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.....	70
Arrêté n° 2008193-7 du 11/07/2008 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.....	71
Arrêté n° 2008197-9 du 15/07/2008 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.....	72
DAG.....	73
Elections et Affaires générales.....	73
Arrêté n° 2008197-8 du 15/07/2008 ARRETE MODIFICATIF à l'arrêté du 1er juillet 2008 fixant le tableau des électeurs sénatoriaux du département des Bouches-du-Rhône	73
Police Administrative.....	163

Arrêté n° 2008200-1 du 18/07/2008 relatif à l'interdiction de vente à emporter des boissons alcooliques à Miramas du 25 juillet 2008 au 1er août 2008	163
Avis et Communiqué	166



Préfecture des Bouches-du-Rhône

**Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt**

ARRETE
PRESCRIVANT LES MOYENS DE LUTTE
CONTRE LE VIRUS DE LA SHARKA

Le Préfet de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 251-3 à L. 252-4 du Code Rural,

Vu le décret n° 2002-1118 du 30 août 2002 relatif aux mesures prises dans le cadre de la surveillance phytosanitaire, en application des articles L 251-14 et L 251-19 du Code Rural,

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres produits soumis à des mesures de lutte obligatoire,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2007 prescrivant les moyens de lutte contre le virus de la *Sharka*,

Vu l'arrêté préfectoral 23 mai 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Marie SEILLAN, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 23 mai 2008 portant délégation de signature aux agents de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Bouches-du-Rhône,

Considérant que la présence du virus de la *Sharka* dans le département des Bouches-du-Rhône constitue un risque phytosanitaire pour les arboriculteurs et les pépiniéristes produisant des Prunus,

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) / Service Régional de la Protection des Végétaux de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (P.A.C.A.),

LUTTE EN VERGERS

Article 1 : La lutte contre le virus de la *Sharka* est obligatoire dans les vergers et les jardins comportant des Prunus du département des Bouches-du-Rhône.

Article 2 : Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles P.A.C.A. est chargé de l'organisation de la lutte selon les directives qui lui seront données par le Chef du Service Régional de la Protection des Végétaux de la région P.A.C.A. La lutte est conduite par les agents de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles P.A.C.A. ou par les agents de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Les propriétaires ou exploitants de Prunus fruitiers ou ornementaux sensibles à la *Sharka* sont tenus de déclarer à la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A. toute apparition dans leurs vergers de la maladie ou de symptômes douteux sur rameaux, fleurs, feuilles et fruits.

Article 4 : Dans le département des Bouches-du-Rhône, tout végétal déclaré contaminé par les agents de la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A. devra être dévitalisé ou arraché dans un délai de 10 jours suivant la réception de la notification de mesure de police administrative par le propriétaire ou l'exploitant concerné.

Article 5 : Lorsque le nombre d'arbres contaminés par le virus de la *Sharka* dépasse 10 % de la totalité des arbres d'une parcelle de production de fruits sur l'année en cours, cette parcelle devra être arrachée en totalité avant le 31 Octobre.

Article 6 : Un verger peut être déclaré abandonné par la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A. si l'état de la végétation prouve qu'aucune intervention technique n'a eu lieu dans l'année. Tout verger de Prunus sensible au virus de la *Sharka* déclaré abandonné pourra être arraché dans son intégralité si une contamination par le virus est détectée. Si nécessaire, les vergers pourront être identifiés par les groupements de défense et leur état d'abandon validé par le maire de la commune avant d'être déclarés abandonnés et contaminés par la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A.

LUTTE EN PEPINIERES

Article 7 : Toute personne physique ou morale désirant multiplier à titre commercial ou privé, avec ou sans mise en circulation des Prunus sensibles au virus de la *Sharka*, devra adresser une demande écrite d'accord préalable à l'implantation de nouvelles parcelles à la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A.

Article 8 : La production des plants de Prunus sensibles à la *Sharka* ou le prélèvement de greffons en vergers de Prunus ne seront autorisés que pour les parcelles ayant fait l'objet d'une demande d'accord préalable d'implantation au moins deux mois avant la mise en place des végétaux et ayant reçu l'agrément de la DRAF / Service Régional de la Protection des Végétaux P.A.C.A.

Article 9 : L'agrément ne pourra être accordé pour les parcelles de pépinières ou vergers donneurs de greffons situés à moins de 1000 m d'un foyer du virus de la *Sharka*.

Article 10 : En cas de découverte de Prunus contaminés par le virus de la *Sharka* dans l'environnement de ces parcelles ou vergers, les modalités de dévitalisation ou d'arrachage

s'appliquent dans un délai de 10 jours suivant la réception de la notification de mesure de police administrative au propriétaire ou exploitant concerné.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 11 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues à l'article L. 251-20 du Code Rural.

Article 12 : L'arrêté du 16 avril 2007 prescrivant les moyens de lutte contre le virus de la *Sharka* est abrogé.

Article 13 : Le présent arrêté sera soumis, sous quinzaine, à l'approbation du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Article 14 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Messieurs les Maires des communes du département des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Chef du Service Régional de la Protection des Végétaux de la région P.A.C.A., le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône, ainsi que Monsieur le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région P.A.C.A. et Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône et dont un exemplaire sera transmis à chaque autorité d'exécution.

A Marseille, le 17 juillet 2008

P/ Le Préfet et par délégation,

Pour le directeur régional et départemental
de l'agriculture et de la forêt
Le directeur délégué

Hervé BRULÉ



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DES BOUCHES DU RHÔNE**

**Arrêté portant définition du cahier des charges de la permanence des soins
dans le département des Bouches du Rhône**

LE PREFET

de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R6315-1 à R6315-7 ;

Vu le décret 95-1000 du 6 Septembre 1995 portant Code de Déontologie Médicale et notamment ses articles 9, 47 et 77;

Vu le décret 2003-881 du 15 Septembre 2003 modifiant l'article 77 du Décret 95-1000 du 6 Septembre 1995 précité ;

Vu le décret n° 87-964 du 30 novembre 1987 modifié relatif au Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2003 relatif au cahier des charges type fixant les conditions d'organisations de la permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2007 portant approbation de l'avenant 27 à la convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes

Vu la circulaire ministérielle du 12 Décembre 2003 relative aux modalités d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 avril 2005 relative à la mise en œuvre du dispositif de permanence des soins ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 octobre 2006 relative au dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2008 portant renouvellement du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la permanence des soins et des Transports Sanitaires et des sous-comités ;

Vu l'avis du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires en date du 29 avril 2008;

ARRETE

Article 1. Le cahier des charges départemental fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire joint en annexe est applicable à compter de la date du présent arrêté pour le département des Bouches du Rhône ;

Article 2. Le cahier des charges fera l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans.

Article 3. Le secrétaire général des Bouches du Rhône, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Bouches du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2008
Signé Le préfet

Michel SAPPIN

Cahier des charge départemental de la permanence des soins en ambulatoire

Département des Bouches du Rhône

Version du 12 juin 2008

Cahier des charge départemental de la permanence des soins en ambulatoire

1. Dispositions réglementaires

. Article L.6315-1 du code de la santé publique inséré par l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003

• "Sous réserve des missions dévolues aux établissements de santé, les médecins mentionnés à l'article L.162-5, dans le cadre de leur activité libérale, et à l'article L.162-31-1 du code de la sécurité sociale participent, dans un but d'intérêt général, à la permanence de soins dans des conditions et selon des modalités d'organisation définies par un décret en Conseil d'Etat".

. Article L.6313-1 et L.6313-2 du code de la santé publique, modifiés par l'ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé

• Etend la mission à l'organisation de la permanence des soins du comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires et modification de son intitulé.

. Articles R6315-1 à R6315-7 du code de la santé publique

• Fixent les modalités d'organisation de la permanence de soins et les conditions de participation des médecins à cette permanence.

. Décret n°2003-881 du 15 septembre 2003

• Modifie l'article 77 du code de déontologie médicale, en prévoyant qu'il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et règlements qui l'organisent.

. Arrêté du 12 décembre 2003

• Définit le cahier des charges type fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire.

. Circulaire n°587 du 12 décembre 2003

• Précise les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire et traite des aspects organisationnels, ainsi que des conditions de suivi et d'évaluation du dispositif dans son ensemble. Doit permettre également de faciliter l'élaboration du cahier des charges départemental.

. Décret n°2005-328 du 7 avril 2005

• modifie les modalités d'organisation de la permanence de soins et les conditions de participation des médecins à cette permanence et définit le rôle de la mission régionale de santé.

. Arrêtés du 26 mai 2005 et du 21 décembre 2007

• porte approbation des avenants n°1, 3, 4 et 27 à la convention nationale des médecins et notamment des forfaits et des actes réalisés en astreinte.

. **Circulaire du 12 avril 2005**

- définit les modalités de mise en place des dispositions du décret du 7 avril 2005.

. **Circulaire du 10 octobre 2006**

portant sur la sectorisation et la régulation libérale

. **Décret n° 2006-1686 du 22 décembre 2006**

permettant d'intégrer dans la permanence des soins les samedi après midi ainsi que les veilles et lendemains de jours fériés.

2. Etat des lieux

Démographie

La population du département (1 916 500 habitants – estimation INSEE 01/2006) est fortement urbanisée. Le département compte 11 villes de plus de 20 000 habitants (dont Marseille : 826 700 et Aix en Provence : 141 200 habitants – estimation 07/2005). Le département est le plus dense de la région avec 361 habitants par km².

Besoins de soins de la population

A défaut de connaissance exhaustive des problèmes de santé de la population, l'approche des besoins de soins de la population concernant la permanence des soins a été faite par le biais des activités du Centre 15 (nombre d'appels pour toutes causes) et par le nombre d'actes d'urgence, de nuit et de jours fériés remboursés par l'assurance maladie aux médecins généraliste par commune de résidence des patients.

Démographie médicale

Le département compte 4018 médecins généralistes libéraux ou salariés (données ADELI au 1/01/2006). La densité moyenne départementale est de 21,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants.

Transports sanitaires

La carte jointe en annexe 1 figure le découpage des secteurs de garde ambulancière (nuit, week-end et jours fériés). Certains secteurs disposent de plusieurs véhicules de garde (Aix, Marseille, Aubagne). Une réflexion est en cours pour élargir la garde à la journée.

La cartes jointe en annexe 2 représente les 6 points de départ des SMUR dans le département..

Structures de soins

La carte jointe en annexe 3 représente les 16 **sites d'urgences** dans le département.

Concernant les **structures de prise en charge de soins non programmés**, trois types coexistent dans le département.

- Des maisons médicales (au sens du rapport Grall) caractérisées par des heures de fonctionnement correspondant uniquement à celles de la permanence des soins et une ouverture à l'ensemble des médecins généralistes du secteur concerné. Le département compte actuellement trois maisons médicales répondant à cette définition implantées à Marseille, à Istres et à Martigues.
- Un cabinet de consultations de médecine générale avancée au sein d'un service d'urgences tenu par des médecins libéraux et fonctionnant pendant et en dehors des horaires de PDS (SUMO à Laveran).
- Des cabinets médicaux de groupe ou des cabinets pluridisciplinaires à horaires élargis spécialisés dans les soins non programmés et fonctionnant pendant et en dehors des horaires de PDS.

Des projets de maisons médicales plus ou moins avancés sont en cours à Salon de Provence et à Aubagne. Le projet sur Arles a été abandonné. Pour la mise en place des maisons médicales, en plus

des fonds spécifiquement dédiés, le recours aux collectivités locales ou à toute source de financement doit être envisagé.

Des **associations type SOS médecins** sont présentes au niveau de Marseille, Aix en Provence et Gardanne.

Difficultés d'exercice

Plusieurs quartiers de Marseille sont considérés comme peu surs par les médecins. La présence d'agent de médiation y a été sollicitée pour faciliter les interventions médicales mais a été abandonnée rapidement.

3. Sectorisation

Secteurs

Les arrêtés préfectoraux du 19 juillet 2004, du 31 octobre 2005 et du 6 avril 2007 ont permis une adaptation de la sectorisation de décembre 2002. Le premier a permis d'assurer une couverture de tout le département tout en répondant à la demande des médecins locaux, le deuxième de fusionner des secteurs à faible activité et de scinder les secteurs à très forte activité et le dernier vise à recréer 2 secteurs correspondant aux 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.

L'arrêté de juin 2008 permet de rattacher la commune de Cadolive au secteur 45. Elle était antérieurement rattachée au secteur 5.

A titre expérimental, sur Marseille, chaque secteur couvert par une structure n'assurant que des visites est systématiquement associé à un secteur voisin couvert par une structure assurant des consultations (annexe 4 bis).

4. Régulation

L'accès au médecin de permanence fait l'objet d'une régulation médicale préalable. La régulation médicale est assurée dans les locaux de l'APHM à la Timone par des médecins régulateurs hospitaliers et par des médecins régulateurs libéraux. La répartition des appels reçus par les permanenciers se fait en fonction de la typologie de l'appel. Les moyens mis en œuvre par les régulateurs sont adaptés à la gravité de la situation et varient du conseil à l'envoi d'un SMUR en passant par l'envoi d'ambulance privée, de VSAV ou de médecin généraliste.

Un régulateur libéral est présent 24h/24h. Un deuxième régulateur libéral est présent de 18h à minuit tous les jours et les samedis, dimanches et jours fériés de 07 h à 13 h, de 13h à 19 h et 19 h à 01 h.

En cas de circonstances exceptionnelles (épidémies ou autres), un renfort pourra être prévu. Il conviendra d'en formuler au préalable la demande à la DDASS et à la CPCAM.

L'accès au médecin de permanence dans le département pourra être assuré par des centres d'appels d'associations de permanence des soins sous réserve que ceux-ci soient interconnectés avec le SAMU et qu'une convention définissant les modalités de l'interconnexion et les procédures d'évaluation soit approuvée par le préfet après avis du CODAMUPTS.

La coordination des transporteurs privés se fait par le biais d'une association (SAS13). L'association (située actuellement en dehors du SAMU) mobilise le transport demandé. En cas d'indisponibilité, elle signale la carence et déclenche un transport de substitution.

5. Tableaux de permanence de soins

ELABORATION DES TABLEAUX

Les tableaux de permanence de soins sont élaborés par les structures locales regroupant les médecins généralistes. La liste des structures assurant la PDS dans les secteurs des Bouches du Rhône figure en annexe 5. Ne figurent sur les tableaux que des médecins volontaires. En plus des médecins généralistes installés en cabinet, peuvent figurer sur les tableaux les médecins des centres de santé médicaux et les médecins travaillant pour les associations de permanence de soins.

En cas d'impossibilité à remplir l'ensemble du tableau, le tableau est transmis incomplet. Les tableaux sont établis pour des périodes d'au moins trois mois. Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins est destinataire de l'ensemble des tableaux.

Transmission des tableaux

Le conseil départemental de l'ordre des médecins est destinataire des tableaux au moins 45 jours avant leur mise en œuvre. Le conseil départemental transmet les tableaux au moins 30 jours avant leur mise en œuvre à la DDASS, aux caisses d'assurance maladie et au SAMU.

Lorsque des tableaux sont incomplets ou vierges, le conseil de l'ordre consulte les instances représentatives et les associations. Si, à l'issue des consultations, le tableau reste incomplet, le conseil adresse un rapport au préfet.

Dans ce cas, le préfet peut recourir à la réquisition pour compléter les tableaux. Pour cela, il est fait appel en premier lieu aux médecins ne participant déjà la permanence de soins.

Le conseil de l'Ordre transmet également au préfet la liste des médecins exemptés de la permanence des soins.

Horaires de la permanence de soins

La permanence de soins couvre la période de fermeture des cabinets, la nuit de 20h à 8h, les jours ouvrés, les dimanches et jours fériés ainsi que le samedi à partir de midi.

Elle pourra être assurée dans tous les secteurs le lundi lorsqu'il précède un jour férié et les vendredis et samedis lorsqu'ils suivent un jour férié.

Les secteurs figurant dans l'annexe 6 assurent la permanence les nuits de semaine jusqu'à minuit.

Les secteurs figurant dans l'annexe 7 assurent la permanence les nuits de semaine toute la nuit.

Les secteurs figurant dans l'annexe 8 assurent la permanence les week-ends et jours fériés jusqu'à 20 heures.

Les secteurs figurant dans l'annexe 9 assurent la permanence les week-ends et jours fériés jusqu'à 24 heures.

Les secteurs figurant dans l'annexe 10 assurent la permanence les week-ends et jours fériés toute la nuit.

Dans les secteurs justifiant d'une activité soutenue, une mutualisation est appliquée en deuxième partie de nuit (annexe 11). Dans ces secteurs, en cas de circonstances exceptionnelles (épidémies ou autres), la mutualisation pourra ne pas s'appliquer. Il conviendra d'en formuler au préalable la demande à la DDASS et à la CPCAM.

REMUNERATION DU FORFAIT D'ASTREINTE

La rémunération du forfait d'astreinte est assurée par la CPAM aux médecins ayant assuré une ou plusieurs périodes d'astreinte. Cette rémunération est établie sur la base du tableau informatique des astreintes réellement assurées transmis par le Centre 15 après validation par le conseil de l'ordre des médecins des éventuelles modifications de dernière heure prises en compte et signalées par le Centre 15.

Dès que possible, les tableaux de garde seront saisis, validés et disponibles sur un serveur accessible aux différents partenaires concernés.

Dans chaque secteur, la rémunération du forfait n'est versée qu'à un médecin par période d'astreinte.

6. Communication

Afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif, une action de communication élaborée par les partenaires concernés a été lancée en février 2007, d'une part, vers les médecins concernés et, d'autre part, vers le public. Elle comporte des affiches et des dépliants destinés aux cabinets médicaux, aux pharmacies et aux mairies accompagnés de courriers destinés à rappeler les bonnes pratiques.

7. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation seront réalisés par le biais d'indicateurs. Au niveau des secteurs, seront suivis le volume d'activité de garde (données du Centre 15 et de la CPAM) et les effectifs médicaux (volontaires ou non). L'effectivité de la permanence sera établie à partir des relevés établis par l'Assurance Maladie. L'implication des médecins sera mesurée par le biais du pourcentage de médecins participant à la garde.

8. Révision du cahier des charges

Le présent cahier des charges sera revu dans un délai maximum de trois ans.

Annexes

Annexe 1 : Carte des secteurs de garde ambulancière

Annexe 2 : Carte des points de départ SMUR

Annexe 3 : Carte des sites d'Urgence

Annexe 4 : Définition des secteurs de permanence de soins dans le département des Bouches du Rhône

Annexe 4 bis : Répartition des secteurs de PDS sur Marseille

Annexe 5: Structures assurant la PDS dans les secteurs des Bouches du Rhône

Annexe 6 : Secteurs assurant la permanence les nuits de semaine jusqu'à minuit

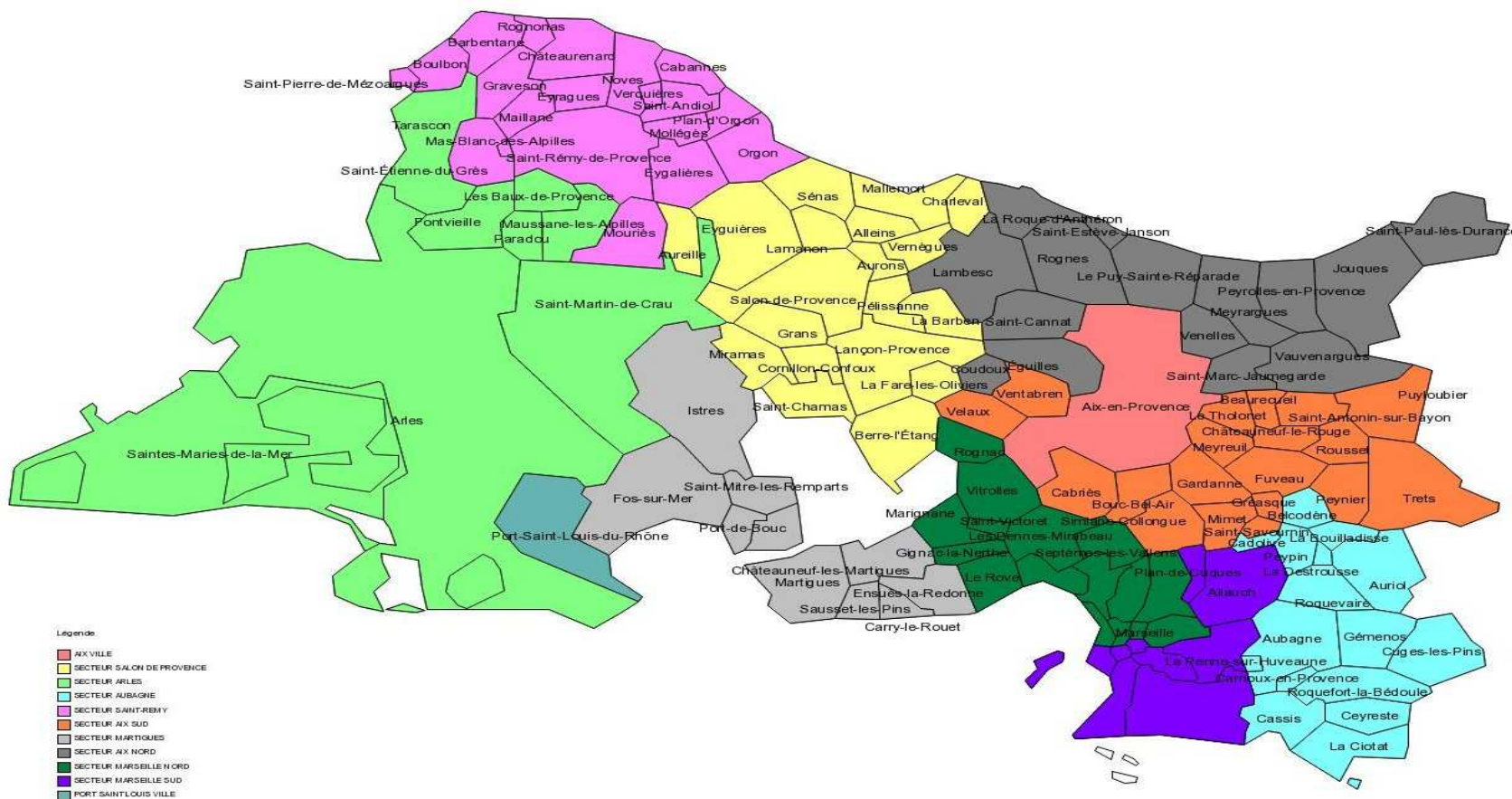
Annexe 7: Secteurs assurant la permanence les nuits de semaine jusqu'à 8 heures

Annexe 8 : Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés jusqu'à 20h

Annexe 9 : Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés jusqu'à 24h

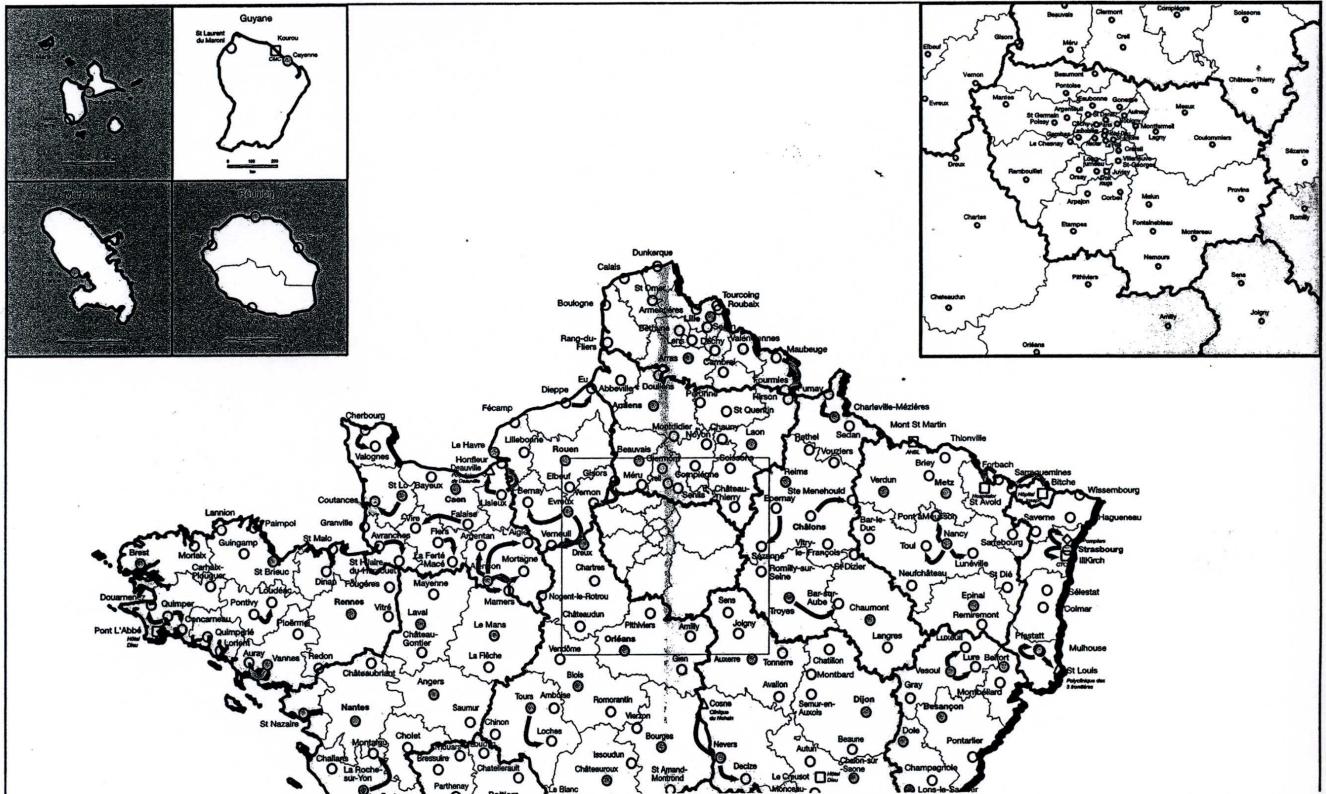
Annexe 10 : Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés jusqu'à 8 h

Annexe 11 : Secteurs regroupés après minuit



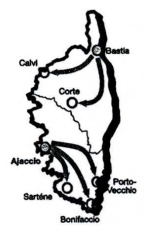
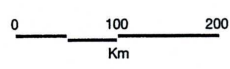
Secteurs de garde ambulancière, département des Bouches du Rhône

Localisation géographique des points de départ des S.M.U.R. polyvalents* et des antennes S.M.U.R. autorisés au 31 décembre 2002



* Les SMUR spécialisés ne figurent pas sur cette carte

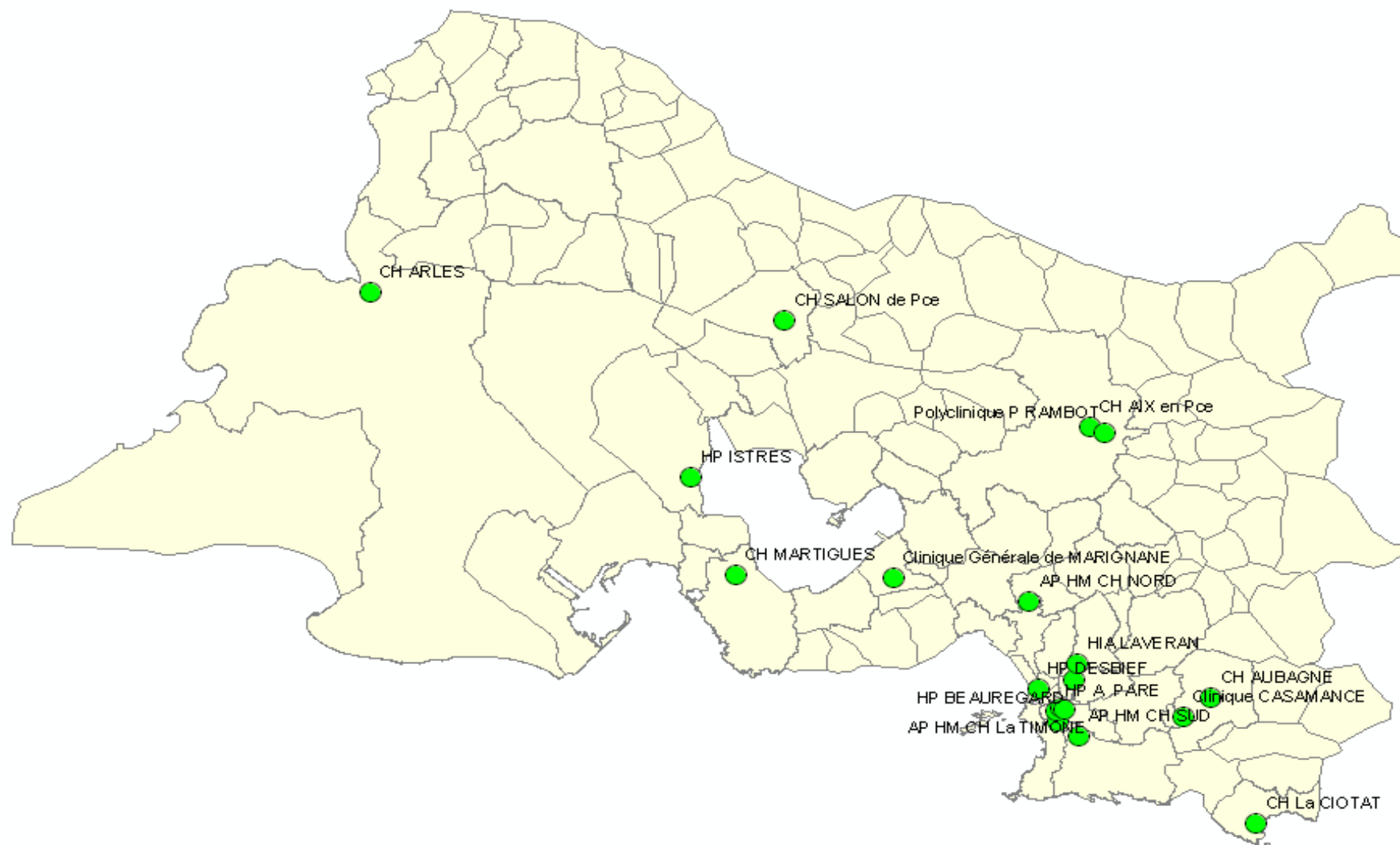
	Limite de région		SAMU
	Limite de secteur sanitaire		S.M.U.R.
	Préfecture de région		Antenne S.M.U.R.
<i>Statut des établissements de santé</i>			Antenne saisonnière.
	Etablissement Public de Santé		SMUR de rattachement
	Etablissement Privé sous Dotation Globale		Antenne
	Etablissement Privé sous Objectif Quantifié National		
	Autres sites d'implantation		



Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS)
Sous-direction de l'organisation du système de soins (O) Bureau 01



Etablissements avec services d'Urgences



Définition des secteurs de permanence de soins dans le département des Bouches du Rhône

SEC TEURS	COMMUNES
1	PORT-DE-BOUC
2	MARIGNANE GIGNAC-LA-NERTHE SAINT VICTORET
3	LA CIOTAT CEYRESTE
4	AURIOL ROQUEVAIRE
5	BELCODENE LA BOUILLADISSE LA DESTROUSSE PEYPIN
6	PEYNIER CHATEAUNEUF-LE-ROUGE PUYLOUBIER ROUSSET TRET
7	JOUQUES LE PUY-SAINTE-REPARADE MEYRARGUES PEYROLLES-EN-PROVENCE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE VENELLES SAINT-ESTEVE-JANSON
8	BARBENTANE BOULBON GRAVESON MAILLANE ROGNONAS SAINT ETIENNE DU GRES MEZOARGUES
9	CASSIS
10	ALLEINS CHARLEVAL LA ROQUE D'ANTHERON MALLEMORT VERNEGUES
11	CHATEAURENARD
12	GEMENOS
13	ISTRES
14A	AIX
14B	BEAURECUEIL EGUILLES LE THOLONET SAINT ANTONIN LUYNES SAINT-MARC JAUMEGARDE VAUVENARGUES PUYRICARD
15	TARASCON
16	LAMBESC ROGNES SAINT CANNAT
17	CABANNES MOLLEGES NOVES PLAN D'ORGON SAINT ANDIOL VERQUIERES
18	MARTIGUES LAVERA SAINT MITRE LES REMPARTS
19	SALON-DE-PROVENCE
20	EYGALIERES EYGUIERES LAMANON ORGON SENAS
21	MARSEILLE 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements
23	MARSEILLE 3 ^{ème} arrondissement
24	MARSEILLE 4 ^{ème} arrondissement
25	MARSEILLE 5 ^{ème} arrondissement
26	MARSEILLE 6 ^{ème} arrondissement
27	MARSEILLE 7 ^{ème} arrondissement
28	MARSEILLE 8 ^{ème} arrondissement
29	MARSEILLE 9 ^{ème} arrondissement
30	MARSEILLE 10 ^{ème} arrondissement
31	MARSEILLE 11 ^{ème} arrondissement
32	MARSEILLE 12 ^{ème} arrondissement
33	MARSEILLE 13 ^{ème} arrondissement
34	MARSEILLE 14 ^{ème} arrondissement
35	MARSEILLE 15 ^{ème} arrondissement
36	MARSEILLE 16 ^{ème} arrondissement
37	AUREILLE LE PARADOU LES BAUX MAUSSANE MOURIES
38	FONTVIEILLE
39	FOS-SUR-MER
40	SAINTE-REMY-DE-PROVENCE MAS-BLANC-DES-ALPILLES
41	SEPTEME-LES-VALLONS
42	AUBAGNE LA-PENNE-SUR-HUVEAUNE
43 A	GARDANNE MEYREUIL MIMET
43 B	SIMIANE-COLLONGUE CABRIES-CALAS BOUC-BEL-AIR

44	AURONS CORNILLON GRANS LA BARBEN LANCON PELISSANNE
45	GREASQUE FUVEAU SAINT-SAVOURIN CADOLIVE
46	ARLES
47	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CARNOUX-EN-PROVENCE
48	LES PENNES-MIRABEAU
49	LA FARE-LES-OLIVIERS VELAUX COUDOUX VENTABREN
50	VITROLLES
51	BERRE
52	SALIN DE GIRAUD
53	ALLAUCH PLAN-DE-CUQUES
54	PORT SAINT LOUIS DU RHONE
55	MIRAMAS
56	SAINTE MARIES DE LA MER
57	SAINT MARTIN DE CRAU
58	EYRAGUES
59	SAINT-CHAMAS
60	CARRY-LE-ROUET SAUSSET LES PINS
61	ENSUES-LA-REDONNE LE ROVE
62	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
63	CUGES-LES-PINS
64	ROGNAC

Annexe 4 bis

Répartition des secteurs de PDS sur Marseille

Secteurs	Arrondissements	Structure en charge WE, JF et semaine jusqu'à minuit	Structure en charge de 0h à 8h
21	1 et 2	Cabinet La République + Médecins 24/24 Marseille	Médecins 24/24 Marseille (1 médecin)
23	3	Médecins 24/24 Marseille (jours pairs) et Nord assistance santé (jours impairs) (1 médecin)	
24	4	Médecins 24/24 Marseille (1 médecin)	
25	5	SOS médecins (1 médecin)	SOS médecins (1 médecin)
26	6	SOS médecins (1 médecin)	
27	7	Médecins secours Marseille (1 médecin)	Médecins secours Marseille (1 médecin)
28	8	Médecins secours Marseille (1 médecin)	
29	9	Médecins secours Marseille +	
30	10	Cabinet médical de l'Octroi (2 médecins)	SOS médecins (1 médecin)
31 et 32	11 et 12	Cabinet la Valentine + SOS Médecins (2 médecins)	
33 et 34	13 et 14	Association SUMO + Nord assistance santé (jours pairs) et Médecins 24/24 Marseille (jours impairs) (2 médecins)	Nord assistance santé (1 médecin)
35 et 36	15 et 16	Maison médicale nord + Nord assistance santé (2 médecins)	

Annexe 5

Coordonnées des associations de PDS sur les Bouches du Rhône

Secteur	Nom de la structure	Adresse	CP	Communes	Téléphone	Nom prénom
1	Association de Garde des médecins de Port de Bouc	Résidence l'Arpège 44 avenue Maurice Thorez	13110	Port de Bouc		Docteur STOLZ
2	Association @mie Médecins 24/24	4 rue Figueres Résidence le Mondial Résidence La corniche-bât.K avenue de France	13700 13127	Marignane Vitrolles	04 42 09 18 00	Docteur Corinne HALFON LAURE Docteur JOOSSEN
2	Groupe médical	L'Eden Bat B 1b, Rue Saint Exupery	13700	Marignane	04 42 77 24 02	Docteur DANDINE
3	Association Médecins Généraliste de LA CIOTAT-CEYRESTE	20 rue Gueymard	13600	La Ciotat	06 26 39 61 07 04 42 08 51 16	Docteur Christine DE TADDEO
04 et 05	Association S.D.F Vallée de l'Huveaune	Boulevard Piot-Le Clos des berges	13360	Roquevaire	04 42 04 01 74	Président Docteur COSTABELLO
6	Association Médicale Haute Vallée de l'Arc	9, Rue de Puyloubier	13790	Rousset	04.42.61.36.36- 04.42.29.01.78	Dr GUEZENGAR
7		42, avenue des Ribas- ZI Les Piboules	13770	VENELLES	04 42 54 70 48 F: 04 42 54 25 04	Dr BERNARD Martine
8	Association Médicale Barbentanne Montagnette	3, avenue des écoles	13870	Rognonas	04.90.95.86.16 04.90.94.80.00	Docteur Jean-Benoît DROUIN
9	Association Médicale Cassis	16 A rue Arènes	13260	Cassis	04 42 01 87 47	Docteur Jacques PFISTER
10	Association des Professions de Santé Vallée Durance	1, rue de la Liberté	13640	La Roque d'Anthéron	04.42.50.47.11	Docteur Frédéric PUJOL
11	Centre médical des Tours	32 bis cours Gambetta	13160	Chateaubien		Docteur VIAL
12	Association des Médecins Gemenos	24, Rue de la République	13420	Gémenos	T : 04 42.32.03.38 F : 04.42.32.81.66	Docteur Michel BOURGOIN
13	Groupe Istréen des professions de santé	1, rue des Beaumes Bâtiment Iris	13800	Istres	04.42.55.18.20	Docteur Michel SCIARA
14	Médecins de Garde Urgences Médicales Aixois	Place des Fontêtes 6 rue Mérindol	13100	Aix-en-Provence	04 42 26 20 34	Dr BACQUIE Frédéric
14	SOS MEDECINS D'AIX	5 rue de la Fontaine	13100	Aix-en-Provence		Docteur CAILLAT

15	Association "Permanence de Soins de Beaucaire-Tarascon"	13 rue André PERROT	13150	TARASCON	04 90 91 00 42 06 09 84 53 04	Dr LEDUR Johanne
16	Médecins de Garde Canton Lambesc	8 Place des Héros et Martyrs	13410	Lambesc	04.42.57.00.76 F.04 42 57 03 64	Dr COSTE Michel
17	Médecins de Durance Alpilles	34 rue de la République	13550	NOVES	04 90 94 10 02	Docteur DUFOURQ Gille
18	Médecins de Garde Martigues	1 rue du Lavandin	13500	Martigues	04 42 44 13 76 F.04 42 80 53 04	Dr FRAPPART Christian Dr RAISSIGUIER Jean-Jacques
19	Médecins de garde de Salon A.M.L.P.S	109 Avenue Gaston Cabrier	13300	Salon	04.90.56.75.54	Dr DESPLATS Thierry
20	Médecins de garde Sénas	Place du 11 Novembre	13560	Sénas	04.90.59.01.33	Dr CORNAND
21	Médecins 24/24 Marseille	22, bd Luce	13008	Marseille	T : 04 91 77 89 57	Docteur Eric Marty
23	Garde médicale de Marseille	Maison médicale Oddo 76, bd Oddo	13015	Marseille	04 91 024 024	Dr Ouichou
24	Garde médicale de Marseille	Maison médicale Oddo 76, bd Oddo	13015	Marseille	04 91 024 024	Dr Ouichou
25	SOS médecins	45, rue de Suez	13007	Marseille	04 91 52 91 52	Dr Muller
26	SOS médecins	45, rue de Suez	13007	Marseille	04 91 52 91 52	Dr Muller
27	Médecins secours Marseille	15, Boulevard d'Athènes	13001	Marseille		Docteur Gilbert ISNARD
28	Médecins secours Marseille	15, Boulevard d'Athènes	13001	Marseille		Docteur Gilbert ISNARD
29	Médecins secours Marseille	15, Boulevard d'Athènes	13010	Marseille		Docteur Gilbert ISNARD
30	Cabinet médical de l'Octroi	2, place de la gare de l'Octroi	13010	Marseille	04 91 29 40 29	Dr Bruno Rousseau
31	Permanence médicale de la Valentine	207, route des 3 Lucs	13011	Marseille	04 91 43 00 03	Dr Lamarchi
32	SOS Médecins	45, rue de Suez	13007	Marseille	04 91 52 91 52	Dr Muller
33	Association SUMO	Centre étoile La Valentine bat 4 5, traverse de la montre	13011	Marseille		Dr Cini
34	Garde médicale de Marseille	Maison médicale Oddo 76, bd Oddo	13015	Marseille	04 91 024 024	Dr Ouichou
35	Nord assistance santé	33, av de St Antoine	13015	Marseille	04 91 65 80 80	Dr Khayyour
36	Maison médicale Marseille Nord	Hôpital nord Chemin des Bourrely	13016	Marseille	04 91 96 49 58	Dr Cotte
37	Association OMEGA Organisation Médicale des gardes	23 Avenue Pasteur	13890	Mouriès	04.90.47.50.14	Dr BARGIER
38	Centre médical	62 avenue Frédéric Mistral	13990	FONTVIEILLE	04 90 54 62 44	Dr GIRAL Bernard

39	Association des Médecins de Fos sur mer	Cabinet Médical La Saladelle bât I 39	13270	Fos sur mer	04 42 05 04 55 F.04 42 05 69 69	Docteur LIAUTARD Marc
40	Service Médical de garde de Saint Rémy		13210	SAINT REMY de P.	04 90 92 25 73	Docteur Stéphane SIEGER
41	Association Médicale de Septèmes	Cabinet de la Gavotte 38, Chemin de la Bédoule	13240	SEPTEMES LES VALLONS	04.91.96.01.75	Docteur Alain ANES
42	UR MED Aubagne	Cabinet les Marronniers avenue Joseph Lafond	13400	AUBAGNE	04 42 84 03 33	Docteur JAPPY Lise Secrétaire de l'Association
43	SOS Médecins Gardanne	Le Manet, Chemin Estrec,	13120	GARDANNE	04 42 51 46 47 06 10 48 39 31	Dr GIULJ Jean Pierre
44	Association Urgence Médecine Générale	2, Rue Pasteur	13450	GRANS	06 80 11 96 36	Docteur Alain AGU
45	SOS Médecin Gardanne	Le Manet, Chemin Estrec,	13120	GARDANNE	04 42 51 46 47	Dr DEROUET Vincent
46	Urgences Médicales Arlésienne Centre Médical Barriol	Centre Médical de Barriol	13200	ARLES	04.90.18.33.33 04 90 96 11 95	Dr CHICCO Jean Yves Dr DELUBAC
47		Avenue Balducci B	13830	ROQUEFORT LA BEDOULE	04.42.73.20.20	Dr Robert LOTS
48	A.M.P Asso.des Médecins des Pennes Mirabeau	Centre Médical de la Renardière	13170	LES PENNES MIRABEAU	04.42.02.65.81	Dr MARRON Philippe
49		39, avenue Jules Andraud	13880	VELAUX	04 42 34 73 40	Dr LARRUMBE
50	AFMCV Médecins 24/24	5, allée de la Corvette Résidence La corniche-bât.K avenue de France	13127 13127	VITROLLES VITROLLES	04 42 89 53 40 04 42 09 18 00	Drs GABORIT et MARIETTI Docteur JOOSSEN
51	CSM	Centre de Santé P.GABRIELLI 17 bd Marcel Cachin	13130	BERRE DE L'ETANG	04 42 10 22 30 F.04 42 10 22 22	Dr PINATEL Marc
51		38, boulevard des Martyres	13130	BERRE DE L'ETANG		Docteur CAVANNA Patrick
52	Association des médecins de Salins de Giraud	35 rue des Oliviers	13129	SALIN DE GIRAUD	04.42.86 86 35	Docteur Michelle FRANCKART
53	A.M.C.V. Centre médical de Spécialistes	10 avenue Ange Martin	13380	Plan de Cuques	04 91 68 07 06	Dr NERGUISSIAN
54	Association des Médecins de Port Saint Louis	9 Esplanade de la Paix	13230	PORT ST LOUIS	04 48 42 40 48	Docteur SAFIS Elie

					04 42 48 40 50	
55	Association SOS MEDECINS MIRAMAS	4, Boulevard C. Pelletan	13140	MIRAMAS	04.90.58.18.24	Docteur Jean Marie HOLLARD
56	Association des Médecins Libéraux de Sainte Marie de la Mer	4 Rue des Flamants	13460	Stes MARIES DE LA MER	04.90.97.80.17	Dr. Jean-Pierre ALENGRIN
57	Association des Médecins de la Crau	8 avenue des Alpilles	13310	Saint Martin de Crau	06 72 88 17 29	Dr QUENIN Hervé-Président
58	SCP Médecins d'Eyragues	Maison Médicale Les Allées	13630	EYRAGUES	04.90.94.12.32.	Docteurs GESTA, WEISS, ROGISSART, PHAM
59		1 rue Marceau	13250	St CHAMAS	04 90 50 92 28 Fax. 04 90 50 89 01	Dr BARALON Gilbert
60		4 avenue Adophe Fouque	13960	Sausset Les Pins	04 42 44 78 78	Dr TOURNEL
61		65 avenue Frédéric Mistral	13820	Ensuès La Redonne	04 42 44 84 33 F.04 42 45 94 06 22 83 222 83	Dr GARNIER Michel
62		6, avenue Mirabeau	13229	La Mède	04 42 07 04 08	Docteur PRUDHOMME Dr CHEKROUN Edith
63		76, route Nationale	13780	Cuges les Pins	04 42 73 80 80	Dr GABERAND Martial
64		281, avenue Rothenhaussen	13340	ROGNAC	04 42 87 08 48	DR LEMIRE Marc

**Secteurs assurant la permanence les nuits de semaine
jusqu'à minuit**

SECTEURS	COMMUNES
1	PORT-DE-BOUC
7	JOUQUES LE PUY-SAINTE-REPARADE MEYRARGUES PEYROLLES-EN-PROVENCE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE VENELLES SAINT-ESTEVE-JANSON
8	BARBENTANE BOULBON GRAVESON MAILLANE ROGNONAS SAINT ETIENNE DU GRES
18	MARTIGUES LAVERA
19	SALON-DE-PROVENCE
46	ARLES
54	PORT SAINT LOUIS DU RHONE
57	SAINTE MARTIN DE CRAU
60	CARRY-LE-ROUET SAUSSET LES PINS

**Secteurs assurant la permanence les nuits de semaine
jusqu'à 8 heures**

S ecteur	Communes
2	MARIGNANE GIGNAC-LA-NERTHE SAINT VICTORET LE ROVE
3	LA CIOTAT CEYRESTE
5	CADOLIVE BELCODENE LA BOUILLADISSE LA DESTROUSSE PEYPIN
6	PEYNIER CHATEAUNEUF-LE-ROUGE PUYLOUBIER ROUSSET TRET
12	GEMENOS
13	ISTRES SAINT MITRE LES REMPARTS
14 A	AIX
14 B	BEAURECUEIL EGUILLES LE THOLONET SAINT ANTONIN LUYNES VENELLES SAINT MARC JAUMEGARDE VAUVENARGUES SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES LES MILLES
15	TARASCON
21	MARSEILLE 1 ^{er} - 2 ^{ème} arrondissement
23	MARSEILLE 3 ^{ème} arrondissement
24	MARSEILLE 4 ^{ème} arrondissement
25	MARSEILLE 5 ^{ème} arrondissement
26	MARSEILLE 6 ^{ème} arrondissement
27	MARSEILLE 7 ^{ème} arrondissement
28	MARSEILLE 8 ^{ème} arrondissement
29	MARSEILLE 9 ^{ème} arrondissement
30	MARSEILLE 10 ^{ème} arrondissement
31	MARSEILLE 11 ^{ème} arrondissement
32	MARSEILLE 12 ^{ème} arrondissement
33	MARSEILLE 13 ^{ème} arrondissement
34	MARSEILLE 14 ^{ème} arrondissement
35	MARSEILLE 15 ^{ème} arrondissement
36	MARSEILLE 16 ^{ème} arrondissement
37	AUREILLE LE PARADOU LES BAUX MAUSSANE MOURIES MAS-BLANC-DES-ALPILLES
38	FONTVIEILLE
40	SAINT-REMY-DE-PROVENCE
43 A	GARDANNE
43 B	MEYREUIL MIMET SIMIANE-COLLONGUE CABRIES CALLAS BOUC BEL AIR
45	GREASQUE FUYEAU SAINT-SAVOURIN CADOLIVE
47	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CARNOUX-EN-PROVENCE
49	LA FARE-LES-OLIVIERS VELAUX COUDOUX VENTABREN
50	VITROLLES
51	BERRE
52	SALIN DE GIRAUD
53	ALLAUCH PLAN-DE-CUQUES
55	MIRAMAS
56	SAINTE MARIES DE LA MER
58	EYRAGUES
63	CUGES-LES-PINS
64	ROGNAC

Les secteurs mutualisés au delà de minuit figurent sur l'annexe 11.

**Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés
jusqu'à 20h**

Secteurs	COMMUNES
10	ALLEINS CHARLEVAL LA ROQUE D'ANTHERON MALLEMORT VERNEGUES
11	CHATEAURENARD
17	CABANNES MOLLEGES NOVES PLAN D'ORGON SAINT ANDIOL VERQUIERES
20	EYGALIERES EYGUIERES LAMANON ORGON SENAS
62	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

**Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés
jusqu'à minuit**

Secteurs	COMMUNES
1	PORT-DE-BOUC
7	JOUQUES LE PUY-SAINTE-REPARADE MEYRARGUES PEYROLLES-EN-PROVENCE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE VENELLES SAINT-ESTEVE-JANSON
8	BARBENTANE BOULBON GRAVESON MAILLANE ROGNONAS SAINT ETIENNE DU GRES
18	MARTIGUES LAVERA
19	SALON-DE-PROVENCE
42	AUBAGNE LA PENNE SUR HUVEAUNE
46	ARLES
54	PORT SAINT LOUIS DU RHONE
57	SAINT MARTIN DE CRAU
60	CARRY-LE-ROUET SAUSSET LES PINS
61	ENSUES-LA-REDONNE LE ROVE

**Secteurs assurant la permanence les week-ends et jours fériés
jusqu'à 8 heures**

Secteur	Communes
2	MARIGNANE GIGNAC-LA-NERTHE SAINT VICTORET LE ROVE
3	LA CIOTAT CEYRESTE
4	AURIOL ROQUEVAIRE
5	CADOLIVE BELCODENE LA BOUILLADISSE LA DESTROUSSE PEYPIN
6	PEYNIER CHATEAUNEUF-LE-ROUGE PUYLOUBIER ROUSSET TRETS
9	CASSIS
12	GEMENOS
13	ISTRES SAINT MITRE LES REMPARTS
14 A	AIX
14 B	BEAURECUEIL EGUILLES LE THOLONET SAINT ANTONIN LUYNES VENELLES SAINT MARC JAUMEGARDE VAUVENARGUES SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES LES MILLES
15	TARASCON
16	LAMBESC ROGNES SAINT CANNAT
21	MARSEILLE 1 ^{er} -2 ^{ème} arrondissement
23	MARSEILLE 3 ^{ème} arrondissement
24	MARSEILLE 4 ^{ème} arrondissement
25	MARSEILLE 5 ^{ème} arrondissement
26	MARSEILLE 6 ^{ème} arrondissement
27	MARSEILLE 7 ^{ème} arrondissement
28	MARSEILLE 8 ^{ème} arrondissement
29	MARSEILLE 9 ^{ème} arrondissement
30	MARSEILLE 10 ^{ème} arrondissement
31	MARSEILLE 11 ^{ème} arrondissement
32	MARSEILLE 12 ^{ème} arrondissement
33	MARSEILLE 13 ^{ème} arrondissement
34	MARSEILLE 14 ^{ème} arrondissement
35	MARSEILLE 15 ^{ème} arrondissement
36	MARSEILLE 16 ^{ème} arrondissement
37	AUREILLE LE PARADOU LES BAUX MAUSSANE MOURIES MAS-BLANC-DES-ALPILLES
38	FONTVIEILLE
39	FOS-SUR-MER
40	SAINT-REMY-DE-PROVENCE
41	SEPTEME-LES-VALLONS
43 A	GARDANNE
43 B	MEYREUIL MIMET SIMIANE-COLLONGUE CABRIES CALLAS BOUC BEL AIR
44	AURONS CORNILLON GRANS LA BARBEN LANCON PELISSANNE
45	GREASQUE FUVEAU SAINT-SAVOURIN CADOLIVE
47	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CARNOUX-EN-PROVENCE
48	LES PENNES-MIRABEAU
49	LA FARE-LES-OLIVIERS VELAUX COUDOUX VENTABREN
50	VITROLLES
51	BERRE
52	SALIN DE GIRAUD
53	ALLAUCH PLAN-DE-CUQUES
55	MIRAMAS
56	SAINTE MARIES DE LA MER
58	EYRAGUES
59	SAINT-CHAMAS
63	CUGES-LES-PINS
64	ROGNAC

Les secteurs mutualisés au delà de minuit figurent sur l'annexe 11.

Secteurs regroupés après minuit

Les secteurs suivants font l'objet d'une mutualisation en deuxième partie de nuit.

N° du secteur	N° des secteurs regroupés
14A et 14B (sauf nuit du samedi au dimanche)	101
21, 23 et 24	111
25 et 26	103
27, 28 et 29	112
30, 31, 32	113
33, 34, 35 et 36	114
43A et 43B	108
45, 5 et 6	109



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DES BOUCHES DU RHÔNE**

**Arrêté portant modification des secteurs de permanence des soins
dans le département des Bouches du Rhône**

LE PREFET

de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet des Bouches-du-Rhône

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R6315-1 à R6315-7 ;

Vu le décret 95-1000 du 6 Septembre 1995 portant Code de Déontologie Médicale et notamment ses articles 9, 47 et 77;

Vu le décret 2003-881 du 15 Septembre 2003 modifiant l'article 77 du Décret 95-1000 du 6 Septembre 1995 précité ;

Vu le décret n° 87-964 du 30 novembre 1987 modifié relatif au Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2003 relatif au cahier des charges type fixant les conditions d'organisations de la permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2007 portant approbation de l'avenant 27 à la convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes

Vu la circulaire ministérielle du 12 Décembre 2003 relative aux modalités d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 avril 2005 relative à la mise en œuvre du dispositif de permanence des soins ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 octobre 2006 relative au dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2008 portant renouvellement du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la permanence des soins et des Transports Sanitaires et des sous-comités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2008 portant définition du cahier des charges de la permanence des soins dans le département des Bouches du Rhône ;

Vu l'avis du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires en date du 29 avril 2008;

Vu l'avis du Conseil départemental de l'ordre des médecins en date du 19 mai 2008 ;

ARRETE

Article 1. Il est défini dans le département des Bouches du Rhône des secteurs de permanence des soins dont la liste figure dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2. La carte des secteurs ainsi définie fera l'objet d'un réexamen annuel.

Article 3. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 6 avril 2007.

Article 4. Le secrétaire général des Bouches du Rhône, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Bouches du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2008
Le préfet

Michel SAPPIN

SEC TEURS	COMMUNES
1	PORT-DE-BOUC
2	MARIGNANE GIGNAC-LA-NERTHE SAINT VICTORET
3	LA CIOTAT CEYRESTE
4	AURIOL ROQUEVAIRE
5	BELCODENE LA BOUILLADISSE LA DESTROUSSE PEYPIN
6	PEYNIER CHATEAUNEUF-LE-ROUGE PUYLOUBIER ROUSSET TRETTS
7	JOUQUES LE PUY-SAINTE-REPARADE MEYRARGUES PEYROLLES-EN-PROVENCE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE VENELLES SAINT-ESTEVE-JANSON
8	BARBENTANE BOULBON GRAVESON MAILLANE ROGNONAS SAINT ETIENNE DU GRES MEZOARGUES
9	CASSIS
10	ALLEINS CHARLEVAL LA ROQUE D'ANTHERON MALLEMORT VERNEGUES
11	CHATEAURENARD
12	GEMENOS
13	ISTRES
14A	AIX
14B	BEAURECUEIL EGUILLES LE THOLONET SAINT ANTONIN LUYNES SAINT-MARC JAUMEGARDE VAUVENARGUES PUYRICARD
15	TARASCON
16	LAMBESC ROGNES SAINT CANNAT
17	CABANNES MOLLEGES NOVES PLAN D'ORGON SAINT ANDIOL VERQUIERES
18	MARTIGUES LAVERA SAINT MITRE LES REMPARTS
19	SALON-DE-PROVENCE
20	EYGALIERES EYGUIERES LAMANON ORGON SENAS
21	MARSEILLE 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements
23	MARSEILLE 3 ^{ème} arrondissement
24	MARSEILLE 4 ^{ème} arrondissement
25	MARSEILLE 5 ^{ème} arrondissement
26	MARSEILLE 6 ^{ème} arrondissement
27	MARSEILLE 7 ^{ème} arrondissement
28	MARSEILLE 8 ^{ème} arrondissement
29	MARSEILLE 9 ^{ème} arrondissement
30	MARSEILLE 10 ^{ème} arrondissement
31	MARSEILLE 11 ^{ème} arrondissement
32	MARSEILLE 12 ^{ème} arrondissement
33	MARSEILLE 13 ^{ème} arrondissement
34	MARSEILLE 14 ^{ème} arrondissement
35	MARSEILLE 15 ^{ème} arrondissement
36	MARSEILLE 16 ^{ème} arrondissement
37	AUREILLE LE PARADOU LES BAUX MAUSSANE MOURIES
38	FONTVIEILLE
39	FOS-SUR-MER
40	SAINT-REMY-DE-PROVENCE MAS-BLANC-DES-ALPILLES
41	SEPTEME-LES-VALLONS
42	AUBAGNE LA-PENNE-SUR-HUVEAUNE
43 A	GARDANNE MEYREUIL MIMET
43 B	SIMIANE-COLLONGUE CABRIES-CALAS BOUC-BEL-AIR
44	AURONS CORNILLON GRANS LA BARBEN LANCON PELISSANNE
45	GREASQUE FUVEAU SAINT-SAVOURIN CADOLIVE
46	ARLES
47	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CARNOUX-EN-PROVENCE
48	LES PENNES-MIRABEAU
49	LA FARE-LES-OLIVIERS VELAUX COUDOUX VENTABREN
50	VITROLLES
51	BERRE
52	SALIN DE GIRAUD
53	ALLAUCH PLAN-DE-CUQUES
54	PORT SAINT LOUIS DU RHONE
55	MIRAMAS

56	SAINTE MARIES DE LA MER
57	SAINT MARTIN DE CRAU
58	EYRAGUES
59	SAINT-CHAMAS
60	CARRY-LE-ROUET SAUSSET LES PINS
61	ENSUES-LA-REDONNE LE ROVE
62	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
63	CUGES-LES-PINS
64	ROGNAC



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT
U.D.S.C. – MISSION ACCESSIBILITE**

Arrêté portant dérogation aux règles d'accessibilité dans les établissements recevant du public
en date du 11 juillet 2008

LE PREFET
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111-19 à R111-19-30;

VU l'arrêté du 31 Août 2006 fixant les dispositions prises pour application des articles R111-19 à R111-19-3 et R111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création;

VU l'arrêté du 21 Mars fixant les dispositions prises pour application des articles R111-19-8 et R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public;

VU les arrêtés préfectoraux en dates du 22 Décembre 2006 et du 07 mars 2008 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des installations et établissements recevant du public et à l'organisation des commissions ;

VU la demande d'Autorisation de Travaux n° 1305508AT047 ;

VU la demande de dérogation sollicitée par la Préfecture des Bouches du Rhône concernant l'installation d'un élévateur de personne au niveau des locaux sis 66B rue Saint Sébastien 13006 à MARSEILLE;

VU l'avis de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 01/07/2008;

CONSIDERANT que le projet concerne l'installation d'un élévateur de personne au niveau de l'entrée usuelle existante de la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques;

CONSIDERANT que cette entrée usuelle n'est actuellement pas accessible aux personnes handicapées en fauteuil roulant (présence de marches d'escaliers permettant de franchir un décalage en altimétrie de 1,58 m);

CONSIDERANT que la solution technique proposée par le pétitionnaire améliore les conditions d'accessibilité initiales et permet notamment aux personnes en fauteuil roulant d'accéder à la totalité des locaux;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Délégué Départemental de l'Équipement ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La demande de dérogation présentée par la Préfecture des Bouches du Rhône qui consiste à déroger à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées en ce qui concerne l'installation d'un élévateur vertical de personne au niveau des locaux sis 66B rue Saint Sébastien 13006 à MARSEILLE est **ACCORDEE**.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Délégué Départemental de l'Équipement et le Maire de la commune de MARSEILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE LE, 11 juillet 2008

Pour le Préfet
le Sous Préfet, Directeur de Cabinet

SIGNE

Nicolas .DE MAISTRE

DDTEFP13

MVDL

Mission Ville et Développement Local (MVDL)



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation professionnelle des Bouches-du-Rhône**

MISSION DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

SERVICE A LA PERSONNE : Affaire suivie par Isabelle LEBRETON

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT SIMPLE AU TITRE DE SERVICES A LA PERSONNE

Le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
Et par délégation, le Directeur Départemental du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- Vu la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, et notamment les articles L. 7231-1 et L. 7232-1 à L. 7232-4 du code du travail,
- Vu les articles R. 7232-1 à R. 7232-17, D. 7231-1 et D. 7233-5 du code du travail,
- Vu la demande d'agrément simple présentée le 20 mai 2008 par l'entreprise individuelle MICRO TERA sise 7, traverse Valette – 13009 MARSEILLE,
- Vu la décision de refus d'agrément simple au titre des services à la personne en date du 08 juillet 2008
- Vu la demande de recours gracieux présentée le 16 juillet 2008
- **CONSIDERANT** que l'entreprise individuelle MICRO TERA remplit les conditions mentionnées à l'article R. 7232-7 du code du travail,

DECIDE

ARTICLE 1

Un agrément simple au titre des activités de services à la personne est attribué à l'entreprise individuelle MICRO TERA sise 7, traverse Valette – 13009 MARSEILLE

ARTICLE 2

Numéro d'agrément , qui doit obligatoirement être indiqué sur les factures et attestation annuelle

N/250608/F/013/S/062

ARTICLE 3

Activité agréée :

- **Assistance informatique et Internet à domicile**

Toute activité au profit d'un public fragile (enfants de moins de trois ans, personnes âgées, handicapées ou dépendantes) doit faire l'objet d'un agrément qualité.

ARTICLE 4

L'activité de l'entreprise individuelle MICRO TERA s'exerce sur le territoire national.

ARTICLE 5

Cet agrément est donné pour une durée de 5 ans , à compter du présent arrêté jusqu'au 17 juillet 2013.

Il peut faire l'objet d'avenants pour tenir compte des modifications d'activités ou d'ouverture d'établissements.

ARTICLE 6

Cet agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait après information par lettre recommandée (A.R.) si les engagements pris ne sont pas respectés ou si les conditions d'attribution ne sont plus remplies, notamment dans le cas où les activités sont autres que celles prévues, les conditions de travail des salariés non respectées, les prestations de mauvaises qualités, les statistiques et bilans non fournis, les documents de contrôle non présentés.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2008

P/le Préfet de la Région Provence Alpe Côte d'Azur
Préfet des Bouches du Rhône

Par délégation,
Le Directeur Départemental du travail de l'emploi et
de la formation professionnelle des Bouches du Rhône

Pour le Directeur Départemental

Le Directeur Adjoint du Travail

Bruno PALAORO

55, Boulevard Périer - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.96 21 - 📠 04 91 53 78 95 –

Mel : isabelle.lebreton@dd-13.travail.gouv.fr

Services d'informations du public : Info Emploi : 0 821 347 347 (0,12 €/mn)

internet : www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr - www.cohesionsociale.gouv.fr – www.servicesalapersonne.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône

DAG

Bureau des activités professionnelles réglementées



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLE REGLEMENTEES

AGENCES DE RECHERCHES PRIVEES

DAG/BAPR/ARP/2008/N°4

Arrêté portant autorisation de fonctionnement de l'agence de
recherches privées dénommée « Access Déetectives International »
sise 47 Bd Rabatau – 13008 Marseille

N° P-51

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds (Titre II).

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;

VU le récépissé de déclaration d'ouverture de l'agence de recherches privées « Access Déetectives International » délivré le 6 octobre 2003 ;

VU la demande présentée par M. Georges CHERY en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'agence de recherches privées dénommée « Access Déetectives International » sise 47 Bd Rabatau – 13008 Marseille ;

CONSIDERANT que ledit établissement est constitué conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : l'agence de recherches privées dénommée « Access Déetectives International » sise 47 Bd Rabatau – 13008 Marseille, est autorisée à exercer les activités de recherches privées.

ARTICLE 2 : L'exercice de l'activité de recherches privées est exclusif de celui de toute activité de surveillance ou de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, en application du titre II article 21 de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 s us visée.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 2 juillet 2008
Pour le préfet et par délégation

Le Directeur de l'Administration générale

Signé : Denise CABART



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE

**BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES**

**Arrêté portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions
mises en oeuvre par la société Autocars ALIZES**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite

Vu la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer, notamment son article 23 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 529-3 et suivants et R 49-8-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2000-1136 du 24 novembre 2000 portant modification du code de procédure pénale et fixant les conditions d'application du II de l'article 529-4 dudit code ;

Vu le décret n°2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la demande d'approbation du dossier technique de la Société Autocars ALIZES, exploitant le réseau des transports publics de l'agglomération d'Istres – Réseau OUEST PROVENCE Le Bus, sise 335 chemin du Chaland 13270 Fos sur Mer, présentée en date du 6 juin 2008 par ladite société ;

Considérant que les dispositions prévues au dossier garantissent le bon déroulement des relevés d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er : Le dossier technique relatif à la Société Autocars ALIZES, exploitant le réseau des transports publics de l'agglomération d'Istres – Réseau OUEST PROVENCE, définissant :

- les modalités de formation des agents chargés de procéder au relevé d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;
- les modalités de mise en place d'une liaison permanente entre ses agents et les officiers de police judiciaire territorialement compétents et de dotation de ses agents de moyens de transmission leur permettant une communication immédiate avec ceux-ci ;
- l'inventaire et la description des moyens de transmission dont sont dotés les agents ;

est approuvé par le présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet délégué pour la sécurité et la défense et à Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT A MARSEILLE, le 2 juillet 2008

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Didier MARTIN



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES**

DAG/BAPR/SI/ 2008/ N°2

**Arrêté autorisant le fonctionnement du service interne de
Sécurité de l'établissement secondaire dénommé PERNOD
sis 30 Bd Gay-Lussac – Les Arnavaux - 13014 Marseille**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6

VU le décret n°91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance ;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié par le décret n°2006-1120 du 7 septembre 2006, pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

.../...

VU la demande présentée par la directrice de l'établissement secondaire dénommé PERNOD sis 30 Bd Gay-Lussac – Les Arnavaux - Marseille (13014) concernant le fonctionnement du service interne de sécurité dudit établissement ;

CONSIDERANT que ledit service interne de sécurité est constitué conformément à la législation en vigueur ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : le service interne de sécurité de l'établissement secondaire dénommé PERNOD sis 30 Bd Gay-Lussac 13014 Marseille est autorisé à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté ».

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE LE, 2 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de l'Administration générale

Signé : Denise CABART



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES

DAG /BAPR/SI/2008/N° 1

**Arrêté autorisant le fonctionnement du service interne de
Sécurité de l'établissement CASTORAMA Les Pennes Mirabeau**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU le décret n°91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance ;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié par le décret n°2006-1120 du 7 septembre 2006, pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

.../...

VU la demande présentée par le directeur de l'établissement CASTORAMA Les Pennes Mirabeau concernant le fonctionnement du service interne de sécurité de ladite société ;

CONSIDERANT que ledit service interne de sécurité est constitué conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1er : le service interne de sécurité de l'établissement CASTORAMA Les Pennes Mirabeau – sis Centre commercial Plan de Campagne - lieu dit le Rigon – 13751 Les Pennes s Mirabeau, est autorisé à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE LE, 2 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de l'Administration générale

Signé : Denise CABART



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES**

**Arrêté portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions
mises en oeuvre par la société Autobus Aubagnais**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite

Vu la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer, notamment son article 23 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 529-3 et suivants et R 49-8-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2000-1136 du 24 novembre 2000 portant modification du code de procédure pénale et fixant les conditions d'application du II de l'article 529-4 dudit code ;

Vu le décret n°2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la demande d'approbation du dossier technique de la société Autobus Aubagnais exploitant le réseau de transports publics de l'agglomération d'Aubagne, réseau « les Bus de l'Agglo », sis 747 avenue de la Fleuride – ZI des Paluds – 13685 Aubagne, présentée le 20 juin 2008 par ladite société ;

Considérant que les dispositions prévues au dossier garantissent le bon déroulement des relevés d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le dossier technique relatif à la société Autobus Aubagnais, exploitant le réseau de transports publics de l'agglomération d'Aubagne, réseau « les Bus de l'Agglo », définissant :

- les modalités de formation des agents chargés de procéder au relevé d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;

- les modalités de mise en place d'une liaison permanente entre ses agents et les officiers de police judiciaire territorialement compétents et de dotation de ses agents de moyens de transmission leur permettant une communication immédiate avec ceux-ci ;
- l'inventaire et la description des moyens de transmission dont sont dotés les agents ;

est approuvé par le présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet délégué pour la sécurité et la défense et à Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 4 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Didier MARTIN



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES**

**Arrêté portant approbation des modalités de formation et d'organisation des transmissions
mises en oeuvre par la société « CIOTABUS »**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite

Vu la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer, notamment son article 23 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 529-3 et suivants et R 49-8-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2000-1136 du 24 novembre 2000 portant modification du code de procédure pénale et fixant les conditions d'application du II de l'article 529-4 dudit code ;

Vu le décret n°2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la demande d'approbation du dossier technique de la société « CIOTABUS » exploitant le réseau de transports publics des agglomérations de Ceyreste et de La Ciotat, sise ZAC Athélia IV – av. Siratom – 13600 La Ciotat, présentée le 20 juin 2008 par ladite société ;

Considérant que les dispositions prévues au dossier garantissent le bon déroulement des relevés d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le dossier technique relatif à la société Ciotabus, exploitant le réseau « CIOTABUS » de transports publics des agglomérations de Ceyreste et de La Ciotat définissant :

- les modalités de formation des agents chargés de procéder au relevé d'identité des voyageurs dépourvus de titres réguliers de transport ;

- les modalités de mise en place d'une liaison permanente entre ses agents et les officiers de police judiciaire territorialement compétents et de dotation de ses agents de moyens de transmission leur permettant une communication immédiate avec ceux-ci ;
- l'inventaire et la description des moyens de transmission dont sont dotés les agents ;

est approuvé par le présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet délégué pour la sécurité et la défense et à Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 4 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Didier MARTIN



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES
PROFESSIONNELLE REGLEMENTEES

AGENCES DE RECHERCHES PRIVEES

DAG/BAPR/ARP/2008/N°5

Arrêté portant autorisation de fonctionnement de l'agence de
recherches privées dénommée « ACIREF PACA »
sise 11 avenue Jean Moulin – 13100 Aix-en-Provence
N° P-52

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds (Titre II).

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;

VU la demande présentée par M. Jean RENARD en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'agence de recherches privées dénommée «ACIREF PACA » sise 11 Avenue Jean Moulin – 13100 Aix-en Provence ;

CONSIDERANT que ledit établissement est constitué conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: l'agence de recherches privées dénommée « ACIREF PACA » sise 11 avenue Jean Moulin - 13100 Aix-en-Provence, est autorisée à exercer les activités de recherches privées.

ARTICLE 2 : L'exercice de l'activité de recherches privées est exclusif de celui de toute activité de surveillance ou de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, en application du titre II article 21 de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 sus visée.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Départemental de la sécurité publique des Bouches du Rhône, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 7 juillet 2008
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef de Bureau

Signé : Daniel HEMION

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

REGLEMENTEES - SECURITE PRIVEE

DAG/BAPR/APS/2008/65

Arrêté modificatif portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise
de sécurité privée dénommée « AGEO SECURITE » sise à LUYNES (13080)
du 17 juillet 2008

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU le décret n° 91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2007 portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise de sécurité privée dénommée « AGEO SECURITE » sise à AIX EN PROVENCE (13855 cedex 3) ;

VU le courrier en date du 10 juillet 2008 du dirigeant de l'entreprise de sécurité privée « AGEO SECURITE » sise à LUYNES (13080) signalant le changement d'adresse attesté par l'extrait Kbis daté du 2 juillet 2008 ;

CONSIDERANT que ladite entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2007 est modifié ainsi qu'il suit : « l'entreprise dénommée « AGEO SECURITE » sise 1, Chemin des Frères Gris à LUYNES (13080), est autorisée à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE, LE 17 juillet 2008

Pour le Préfet
Et par délégation
L'adjoint au Chef de Bureau

Daniel HEMION

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
REGLEMENTEES
DAG/BAPR/FUN/2008-**

**Arrêté portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES ALPILLES »
sous le nom commercial « POMPES FUNEBRES ALPILLES »
sise à EYRAGUES (13630) dans le domaine funéraire, du 17 juillet 2008**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le Titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 5 octobre 2007 portant habilitation sous le n° 07/13/305 de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES LES ALPILLES » exploitée en nom personnel par Mme Nathalie ZINGRAFF (née DURUPT) sise à Eyragues (13630) dans le domaine funéraire, jusqu'au 4 octobre 2008 ;

Vu la demande reçue le 25 avril 2008 de Mme Nathalie ZINGRAFF (née DURUPT) en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise « POMPES FUNEBRES ALPILLES » désormais exploitée sous la forme juridique EURL - entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (associée unique), attestée par l'extrait K.bis du 1^{er} juillet 2008 délivré par le greffe du tribunal de commerce de Tarascon ;

Considérant que la demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

.../...

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La société dénommée « POMPES FUNEBRES ALPILLES » sous le nom commercial « POMPES FUNEBRES ALPILLES » sise 4 rue du Docteur Fouquet à Eyragues (13630) dirigée par Mme Nathalie ZINGRAFF (née DURUPT), gérante est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques
- fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- transport de corps avant mise en bière
- transport de corps après mise en bière
- fourniture de corbillards
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : 08/13/305.

Article 3 : L'habilitation est accordée jusqu'au 16 juillet 2014.

Article 4 : L'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 5 octobre 2007 portant habilitation sous le n° 07/13/305 de l'entreprise susvisée dans le domaine funéraire, jusqu'au 4 octobre 2008, est abrogé.

Article 5 : L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 17 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef de Bureau

Signé Daniel HEMION

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
REGLEMENTEES**

DAG/BAPR/FUN/2008-

**Arrêté portant habilitation de l'entreprise exploitée en nom personnel dénommée
«FOUCHE SANDRA », sise à Marseille (13008)
dans le domaine funéraire, du 17 juillet 2008**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le Titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la demande reçue le 25 juin 2008 de Mlle Sandra FOUCHE sollicitant l'habilitation de l'entreprise « FOUCHE SANDRA » exploitée en nom personnel, sise 49 avenue de Bonneveine à Marseille (13008), dans le domaine funéraire ;

Considérant que ladite demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

...../..

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'entreprise dénommée «FOUCHE SANDRA» sise 49 avenue de Bonneveine à Marseille (13008) exploitée en nom personnel par Mlle Sandra FOUCHE est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité funéraire suivante :

- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : 08/13/338

Article 3 : L'habilitation est accordée jusqu'au 16 juillet 2009.

Article 4 : L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 17 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef de Bureau

Signé Daniel HEMION

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

REGLEMENTEES - SECURITE PRIVEE

DAG/BAPR/APS/2008/66

Arrêté modificatif portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise
de sécurité privée dénommée « GM SECURITE » sise à VITROLLES (13127)
du 17 juillet 2008

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU le décret n° 91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 1^{er} septembre 2003 portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise de sécurité privée dénommée « GM SECURITE » sise Boulevard Alphonse Daudet - La Plaine à VITROLLES (13127) ;

VU le courrier en date du 20 juin 2008 du dirigeant de l'entreprise de sécurité privée « GM SECURITE » sise 5, allée des Chevilles à VITROLLES (13127) signalant le changement d'adresse de ladite société, attesté par l'extrait Kbis daté du 5 octobre 2007 ;

CONSIDERANT que ladite entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2003 est modifié ainsi qu'il suit : « l'entreprise dénommée « GM SECURITE » sise 5, allée des Chevilles à VITROLLES (13127), est autorisée à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE, LE 17 juillet 2008

Pour le Préfet
Et par délégation
L'adjoint au Chef de Bureau

Daniel HEMION



circulation routiere

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la
Circulation Routière

Mme GIARDINA

LE PREFET
DE LA REGION PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-2, L 2213-3 et L 2215-1 ;

VU la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977, relative à l'exploitation des voitures dites de petite remise et son décret d'application n° 77-1308 du 29 novembre 1977 ;

VU la loi 79-587 du 11 juillet 1979 modifiée relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'Administration et le public ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 modifié relatif à l'exploitation des voitures de petite remise ;

VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la Commission des Taxis et des Voitures de Petite Remise ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié, portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 Octobre 1986 portant création de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise ;

VU l'arrêté du 7 décembre 1995, relatif aux conditions d'agrément des établissements et des écoles assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi ;

VU l'arrêté du 8 avril 2005 modifié le 26 février 2007 désignant les membres de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise ;

CONSIDERANT les propositions des différentes administrations, des représentants des organisations professionnelles les plus représentatives au plan local de la profession et des représentants des usagers ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise est composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Préfet ou son représentant ;

• **Membres de l'Administration** :

- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;

- M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant ;

- M. le Directeur du Service Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant ;

• **Membres des organisations professionnelles** :

a) Au titre de la représentation du taxi

- M. Jean GAMMICCHIA, représentant le syndicat des Taximètres Marseillais et de Provence, ou en cas d'empêchement son délégué, M. Joël TARELLA ;

- M. Gérard BONTEMPS, représentant l'Union Syndicale des Petits Propriétaires de Taxis des Bouches-du-Rhône, ou en cas d'empêchement, son délégué M. Roger BLANC ;

- M. Christian CHIOUSSE, représentant le syndicat des Artisans Taxi Marignane-Aéroport, ou en cas d'empêchement, son délégué M. Franck BENHAMOU ;

b) Au titre de la représentation des petits remisiers

- M. Jean-Pierre SABARDU, représentant de la profession des petits remisiers ;

• **Membres des associations d'usagers** :

- M. Jean BERNARD, représentant l'Union Fédérale des Consommateurs de Marseille ;

- M. Guy BOCCHINO, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône, ou en cas d'empêchement, son délégué M. Jean-Christophe MERLE ;

- Mme Marguerite LEVIN, représentant l'Union Fédérale des Consommateurs de MARTIGUES, ou en cas d'empêchement son délégué, M. Roger CERVERA ;

- M. Claude EVRARD, représentant l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie des Bouches-du-Rhône, ou en cas d'empêchement sa déléguée, Mme Monique BLANC ;

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres titulaires désignés ci-dessus est de trois ans. Ils siègent avec voix délibérative. En cas de décès ou de démission d'un membre de la Commission, en cours de mandat, son remplaçant siège pour la durée du mandat à courir.

ARTICLE 3 : Pourront être associées aux travaux de la Commission avec voix consultative, des personnalités compétentes dans le domaine du transport urbain de personnes.

ARTICLE 4 : Le quorum est égal à la moitié du nombre des membres titulaires. Lorsque celui-ci n'est pas atteint sur un ordre du jour donné, la Commission plénière ou la section spécialisée délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 5 : En matière disciplinaire, la section spécialisée sera composée uniquement des membres de l'Administration et des représentants des professions concernées. Ceux d'entre eux qui seraient personnellement intéressés ne peuvent pas prendre part aux délibérations.

ARTICLE 6 : Les avis de cette Commission seront pris à la majorité de ses membres. En cas de partage, la voix du Président sera prépondérante. Tout avis contraire pourra figurer au procès-verbal à la demande de son auteur.

ARTICLE 7 : Dans les conditions fixées par l'article 7 du décret du 13 mars 1986, les procès-verbaux de réunion seront transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

ARTICLE 8 : Les arrêtés préfectoraux des 8 avril 2005 et 26 février 2007 sont abrogés.

ARTICLE 9 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2008

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général-Adjoint
signé
Christophe REYNAUD

CABINET

Distinctions honorifiques



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET DU PRÉFET
DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Arrêté du 26 juin 2008

**portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
Promotion du 14 juillet 2008**

Le Préfet
DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°68-1055 du 19 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

MÉDAILLE D'OR

M. BARRACO Pierre, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues

M. BERTANI Serge, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. GEORGIADIS Christian, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

M. GRAND Jean-Claude, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. JAURAS Alain, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours principal d'Istres

M. KELLAL Thierry, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

M. OLIVIER Gérard, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues

M. SELVA Alain, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

MÉDAILLE DE VERMEIL

M. BOUQUET Georges, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Eyguières

M. DEVILLER Rémi, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

Mme FELICIAN Marlène, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. FERRIER Denis, major de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Luynes

M. FITZAILO Jean-Luc, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

M. GARDISSER Didier, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

M. GUELFO Thierry, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Grans

M. LLAURENS Gérard, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

M. MASANET Jean-Claude, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. PAPPALARDO Frédéric, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. PASTOR Pierre, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. ROGIER Thierry, major de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. SANZ Patrick, major de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. SERRE Christophe, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

MÉDAILLE D'ARGENT

M. ALCARAZ Frédéric, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues

M. ALIBERT Philippe, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues

M. AZZARO Pascal, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Meyrargues

Mme BONJEAN Michèle, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Graveson

M. CAUVIN Hervé, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours principal d'Aix-en-Provence

M. CHARLES Jean-Jacques, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Graveson

M. DAMON Olivier, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Luynes

M. GONNET Bruno, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Graveson

M. GUERMOUD Christian, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aix-en-Provence

M. GUERMOUD Dominique, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Meyrargues

M. HONORE Vincent, commandant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours principal d'Aix-en-Provence

M. MATTEOLI Jean, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. MICHEL Max, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes

M. MILCENT Eric, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours principal d'Istres

M. PAPEGAY Joël, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours principal d'Istres

M. PELLET Jean-Luc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes

M. POLIO Jean-Marc, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

M. ROCHETTE Marc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aix-en-Provence

M. RODITIS Jean-Marc, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours principal d'Istres

M. VANACKERE David, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 26 juin 2008
Signé : Michel SAPPIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Arrêté du 10 juillet 2008
accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la **médaille de bronze** pour actes de courage et de dévouement est décernée aux membres du bataillon de marins-pompiers de Marseille dont les noms suivent :

M. ALONZO Philippe, maître
M. CAPLIEZ Sébastien, second maître
M. DECITRE Nicolas, second maître
M. EHRET Nicolas, matelot de 1^{ère} classe
M. SABA Jean-François, quartier-maître de 1^{ère} classe
M. TAVARES Vincent, maître

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2008

Signé : Michel SAPPIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET DU PRÉFET
DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Arrêté du 11 juillet 2008
accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PRÉFET
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La **médaille de bronze** pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

M. BERTUZZI Julien, adjoint de sécurité à la circonscription de sécurité publique d'Aix-en-Provence

M. GALEOTTI Fabien, gardien de la paix à la circonscription de sécurité publique d'Aix-en-Provence

M. TELES Lionel, gardien de la paix à la circonscription de sécurité publique d'Aix-en-Provence

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2008

Signé : Michel SAPPIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Arrêté du 15 juillet 2008
accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La **mention honorable** pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

M. SAHRI Oussama
M. SEKKIOU Riadh

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 15 juillet 2008

Signé : Michel SAPPIN



Préfecture des Bouches-du-Rhône

DIRECTION **DE**
L'ADMINISTRATION
GENERALE

Marseille, le 15 juillet 2008

Bureau des Elections
et des Affaires Générales

EL n° 2008-34
ARRETE MODIFICATIF

à l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 fixant le tableau des électeurs sénatoriaux
du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.280 à L.284, R.130-1 à R.148 du code électoral ;

Vu le décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation le dimanche 21
septembre 2008 des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et portant convocation des conseils
municipaux le vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués et suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-22 du 10 Juin 2008, portant indication du nombre des
délégués (ou délégués supplémentaires) et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs
du 21 septembre 2008 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 fixant le tableau des électeurs sénatoriaux du département
des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 juillet 2008 pour la désignation des délégués du conseil
municipal de la commune de ROGNONAS ;

Vu le jugement du 7 juillet 2008 du Tribunal Administratif de Marseille ayant annulé les
opérations électorales qui se sont déroulées le 27 juin 2008 en vue de l'élection des délégués du conseil
municipal de la commune de CASSIS ;

Vu la délibération du 12 juillet 2008 portant procès-verbal de l'élection des délégués du
conseil municipal de CASSIS et de leurs suppléants ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Dans la liste des délégués de la commune de CASSIS, M. Steven MILES est remplacé en qualité de délégué suppléant par M. MACHERAS de MONTILLET Guillaume, le reste des délégués élus et des délégués suppléants étant sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté modificatif et son annexe doivent être affichés en mairie dès réception.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de CASSIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général Adjoint,
Christophe REYNAUD

DEPUTES

ANDRIEUX Sylvie
BLUM Roland
BOYER Valérie
DEFLESSELLES Bernard
DIARD Eric
JIBRAYEL Henri
JOISSAINS MASINI Maryse
KERT Christian
MALLIE Richard
MUSELIER Renaud
REYNES Bernard
ROATTA Jean
TEISSIER Guy
TIAN Dominique

VAUZELLE Michel
VAXES Michel

CONSEILLERS REGIONAUX

BEHAIRI Lyria
AUCOUTURIER Marie-Claude
AZIBI Gérard
BENEDETTI Mireille
BENNAHMIAS Jean-Luc
BLANC Jackie
BONO Guy
BRASSART Françoise
CAILLAT Michel
CANAL Jean-Louis
CARAYON Michèle
CERMOLACCE Marie-José
CHORRO Jean
COPPOLA Jean-Marc
RANCHET ép. DEFLESSELLES Patricia
DEGIOANNI Sophie
DELHAYE Annick
DURBEC Stéphane
FLOUPIN Françoise
FRISONI Gérard
FRUCTUS Arlette
GHALI Samia
GHENDOUF Karim
GINER Catherine
GIORGETTI René
GUIGLI Catherine
HAYOT Alain
HOVSEPIAN Georges
LECOQ Catherine
LEFEBVRE Nathalie
LEVRAUD Catherine
MARRONE LEVONIAN Aline
MELIN Joëlle
MENNUCCI Patrick
NIEL André
PATRICOT Chantal
PERDOMO Ronald
RAFAI Mohamed
RAYE Marie-Odile
REVEAU Jean-Pierre
ROBINEAU Monique
ROCCA SERRA Jacques
SKRIVAN Fleur
SPORTIELLO Josette
TEMPIER Sylvia
TREGAN Michèle
VACHET Léon
VAN MUYSEN Stéphanie
VAUZELLE Romain
VIDAL Yves
ZEITOUN Jocelyn

Remplaçante de ANDRIEUX Sylvie

Remplaçante de DEFLESSELLES Bernard

Remplaçant de VAUZELLE Michel

CONSEILLERS GENERAUX

AMIÉL Michel

ANDREONI Serge
ASSANTE Robert
BARTHELEMY Denis
BENARIOUA Rébia
BERNASCONI Sabine
BERTRAND Anne-Marie
BORE Patrick
BOUVET Jean-Pierre
BRES Maurice
BURRONI Vincent
CARLOTTI Marie-Arlette
CHARRIER Jean-Marc
CHARROUX Gaby
CHASSAIN Roland
CHERUBINI Hervé
CONTE Daniel
DI NOCERA Maurice
ECOCHARD Janine
FONTAINE Daniel
GARCIA Danièle
GARNIER Didier
GENZANA Bruno
GERARD Jacky
GIBERTI Roland
GUERINI Jean-Noël
GUINDE André
JIBRAYEL Sébastien Remplaçant de JIBRAYEL Henri
JORDA Claude
LIMOUSIN Lucien
MAGGI Jean-Pierre
MALRAIT André
MASSE Marius
MEDVEDOWSKY Alexandre
MIRON Richard
NARDUCCI Lisette
NOYES Jean-François
OBINO Guy
OLMETA René
PEZET Michel
POVINELLI Roland
RAIMONDI René
REAULT Didier
REY Maurice
ROSSI Denis
ROUZAUD Antoine
SANTORU Evelyne
SCHIAVETTI Hervé
SIMONPIERI Daniel
MELON ép. RIPOLL Chantal Remplaçante de SPORTIELLO Josette
TASSY Roger
TONON Michel
VASSAL Martine
VIGOUROUX Frédéric
VULPIAN Claude
WEYGAND Félix
BAUDON Georges Remplaçant de ZEITOUN Jocelyn

AIX-EN-PROVENCE

Délégués de droit

AGOPIAN Jacques
BARBAT BLANC Odile
BENON Charlotte
BERNARD Christine
BONTHOUX Odile
BRAMI Héliot
BRAMOULLE Gérard
BRUNET Danièle
CHAZEAU Maurice
CHEVALIER Eric
RAUX ép. CHORRO Marie-José Remplaçante de CHORRO Jean
DE PERETTI François-Xavier
DE SAINT FERREOL Marie-José
DECARA Yannick
DELOCHE Gérard
DI CARO Sylvaine
DRAOUZIA Fatima
EINAUDI Michelle
FENESTRAZ Martine
FERREOL Andréa
FOUQUET Robert
GALLESE Alexandre
GARCON Jacques
AMIACH Dan Remplaçant de GENZANA Bruno
GERACI Gérard
GROSSI Jean-Christophe
GUERRERA Hervé
VEYRIERAS Gérard Remplaçant de GUINDE André
JEAN Rémy
JOISSAINS Sophie
JOISSAINS Alain Remplaçant de JOISSAINS MASINI Maryse
JONES Michèle
KAHOUL Nadia
LARNAUDIE Patricia
LECONTE Nathalie
LOPEZ Raymonde
LOUIT Christian
MARANINCHI Christian
MATAS Henri
SANA Olivier Remplaçant de MEDVEDOWSKY Alexandre
MOHAMMEDI Amaria
OLLIVIER Arlette
PAOLI Stéphane
PEREZ Christian
PERRIN Jean-Marc
PIERRON Liliane
RIVET JOLIN Catherine
SANTAMARIA Danielle
SICARD DESNUELLE Marie-Pierre
SILVESTRE Catherine
BLANC Nicolas Remplaçant de SKRIVAN Fleur
SUSINI Jules
TAULAN Francis
TERME Françoise
YASSLIAN MERGER Reine

Délégués supplémentaires

Liste Majorité municipale aixoise

ACHOURI Aomar
ACHOURI Rachel
ARDIZZONI Patrick
BAROUK-BRAMI Jocelyne
BAROZZI Christine
BAYONA Olivier
BENON Yves
BERNARD Viviane
BOUCHAKKOUR Khedidja
BOUDON Jacques
BOZANO-PERRIN Florence
BRAGGIOTTI Laetitia
CALIA Jean-Marc
CASOLO-GINELLI Marcel
CHAPUS André
CHORRO-ARDIZZONI Elisabeth
COLOMBERO Claude
COSTE François
DARD-D'ESPINAY-CHAPUS Florence
DE ANDREIS Marius
DI CARO François
DI MARINO Gaëtan
DILLINGER Laurent
DONNIER-MILON Marie-France
DOUTRELIGNE-NEVEU Isabelle
FARINE Maurice
FRANCONE-DE-ANDREIS Ghislaine
GAJAS Dominique
CATHARY Josette
GEDE-TAGARIAN Marie-France
GERARD-DILLINGER Claude
GIRAUD-FOUQUET Paulette
GIUNTA Cosino
GRESSIER Dominique
GROSSETTI-ANTRASSIAN Anne-Marie
HOVSEPIAN née MELKONIAN Angèle
ISOARD-DELOCHE Hélène
JAKUBIEC-GALLESE Murielle
LACLADERE-COUTIAUX Isabelle
LALAUZE-SICCHI Geneviève
LARNAUDIE Jean-Luc
LE BAUBE Etienne
LEVY-GIGONDAN Michèle
LIBERMAN Hervé
LOPEZ Marc
LUPI-COLOMBERO Dominique-Françoise
MARTELLI Alain
MEIL Jean-Simon
MELKONIAN Jacques
MERGER Alain-Pierre
MILON Maurice
MOBAILLY Michel
MOHAMED AMEMO-BRAGGIOTTI Aïcha
MOUREAU-CHEVALIER Alexandra
NEVEU Philippe
NICHILLO Nathalie
PIERRON Jean-Claude
PONCET Odile

POT-SEVESTRE Claudine
POZZO DI BORGO Jean-Claude
ROCHE Sylvie
CARBONELLE Robert
ROYERE-BAYONA Christine
SAINT-ETIENNE Diane
SALEL-SUSINI Marie-Louise
SENES-TONIN Michèle
SICARD Bruno
TAGARIAN Robert
TANGUY-LIBERMAN Françoise
TERME Aimé
TONIN Victor
VASLIER Denise
VIOU Sylvie
DAUMAS Fabrice
FALQUE DE BEZAURE-DAUMAS Nathalie
ROMAN Marie-France

Liste Aix pour tous

DELORME-BLANC Caroline
BEHRA Bernard
BROGARD-BEHRA Antoinette
AGOPIAN Camille
AGOPIAN Lise
MEDVEDOWSKY Jean-Louis
CHARPIN-MEDVEDOWSKY Marie-Jeanne
KUIOT Joël
DAMERIO Eric
VERGNAUD Thierry
JEGO-LENFANT Gaëlle
FOULQUIER Luc
DUFOUR Catherine
BROCQUET Sylvain
TARDY Denise
JADE Jessica
MARGUERIER Michèle
PLANES Bernard
GUIRAND Jérôme
DEMARIA Michèle
CAMOUS-HUBERT Claudie
TOMAS Jean-Pierre

Liste Génération AIX

SALORD Stéphane
DEVESA Brigitte
ZABINI Gérard
TAÏS Michel
PETIT Benoît

Délégués suppléants

Liste Majorité municipale Aixoise

ATTALI Jacques
BONIN Marcelle
BOUZIGUES-DURANI Monique
CARANTA Nicolas
ROSSIGNOL-JIUNTA Gaby
CASSINI Nicole
GASCON Emile

CATON Dominique
CHANUT Martine
CHAOUCHE-MOULIN Salh a
CHARRET Bernard
FLON Pascale
CONCI-BIOLATTO Val rie
FOURNET-DE ALEXANDRIS Christine
CASOLO-GINELLI-CARANTA Chantal
JOLIN Henri
JULIA Morgan
LECOUVEY-MAYORAZ Olivier
LOPES Maria
MERLE-FOERNBACHER Catherine
MOULIN Jean-Louis
PEREZ Aur lie
PEREZ Ludivine
PORTA Micheline
THOMINE-BIANCHI Patricia
TERME St phanie

Liste Aix pour tous

DELCLOS Henri
PURGUETTE L o
POITOU Jean-Pierre
ROPION Eric
BOURGEAT G rard
MATHERON DE BANES GARDONNE Anne
MATEUDI Antoine

G n ration Aix

SCANAVINO Fran ois

ALLAUCH

D l gu s de droit

ABERT H l ne
ATTIAS Maurice
BEGON Bernard
BISMUTH G rard
BONTEMPS Fabienne
BOYER Daniel
CANINO C lia
CARDI Chantal
CHAIX Martine
COULOMB Vincent
COUTENET FANUCCI Nathalie
DADOIT Paulette
DALMASSO Charles
DROUOT Mauricette
EOUZAN Richard
GUEYDAN Michelle
GUIEN Jean-Marie
JAILLE Christian
JULIEN Andr 
LAPORTE Robert
LEVY Isabelle
MALLIA Myriam
MARY Janine
MONS Victoria

NAYA Jean
NEGREL Yves
NICOLAO Andrée
ORSINI Gilbert
MONGE Bernard
SERISOLA Danielle
TOMASINI Jean
TUCCINARDI Annie
VIALLOON Gilles

Remplaçant de POVINELLI Roland

Délégués suppléants

Liste Allauch d'abord

POULAIN Gérard
LAHIANI Serge
TORRENTS Estelle
MARIA Guy
MATTEI Jeanne
HASSAÏNE Marcel
ORDAN Marianne
DURBEC Vincenette
PICCATO Pascale

ALLEINS

Délégués élus

FABRE Yves
MOUNET Henri
STEFANI Daniel
RIEUTORD Jean
ORSINI Jacques

Délégués suppléants

JEANNIN Guy Pierre
SERENA Louis
GRANGE Philippe

ARLES

Délégués de droit

AFKIR Yamina
AMOROS Maria
ANDRE Florence
ANTOGNAZZA Claire
BACCHI Bernard
BACHEVALIER Jacques
BAUDRY Minerva
BERTHOMIEU Serge
BOUALEM MUR Muriel
CALLET Arlette
CARLEVAN Sylvette

CHABROL Ginette
 CHICCO Elisabeth
 DERVIEUX Alain
 DESCOUT Daniel
 DESMAZES Jacques
 DUCROS Danielle
 DURAND Claudie
 EGIDIO Jean-Marie
 JALABERT Jean-Michel Remplaçant de FLANDIN Richard
 GRZYB David
 GUEYRAUD Roger
 JOURDAN Bernard
 JUGLARET Cyril
 KOUKAS Nicolas
 LAUGIER Arielle
 LAVILLE Yvan
 LEPESANT Sylvia
 MAKHLOUF Nora
 MARTINEZ Philippe
 MASSON Jean-Luc
 MOULLET Jean-Christophe
 MOURISARD Christian
 PAUTONNIER Fabienne
 PLANELL Jean-Yves
 PONZE Véronique
 BARRUOL Cécile Remplaçante de RAFAI Mohamed
 RICHARD Daniel
 ROCHE Martial
 SAYN URPAR Louis
 PAC Josette Remplaçante de SCHIAVETTI Hervé
 SCHNEIDER Lionel
 TIBARON Monique
 GONTIER-FASSIN Rolande Remplaçante de VAN MUYSEN Stéphanie
 WANKO Cécile

Délégués supplémentaires

Liste Majorité Municipale

VALETTE Auguste-Charles
 LEPESANT Jean-Yves
 DOMEREGO épouse DELIEGE Mireille
 CARUT épouse DURILLON Annie
 DIDIER Christian
 PERFETTI Gérard
 DESPRES Jean-Claude
 AURRAN Alain
 RAMBAUD épouse BLONDON Denise
 AMBLARD Martine
 TISSEYRE Jean-Marie
 GARDE Claude
 ROKNI Gholam
 MEKRABECH Snouci
 RAFFIN Serge
 DAHOU épouse GARDE Oubia
 LAFFINEUR Colette

Liste Arles en capitale

DE MURCIA Christophe
 SCIFO Jean-Marie
 LAURENT née PIVET Estelle

Délégués suppléants

Liste Majorité Municipale

RODRIGUEZ Michel
GUIGUE Jean-Claude
DIJAUX Guy
VALLI Christian
SALLES épouse VALETTE Nicole
BACCHI Frédéric
GUILLOT Louis
GANDON Dominique
DELENA Christian
PERIS épouse GANDON Maria
BOUCHARAT Geneviève
GANDON Amélie
FASSIN Jean

Liste Arles en capitale

ROUVIERE Guy
POISSON Michel

AUBAGNE

Délégués de droit

AMAR Anne-Marie
ANTON MICHEL Joëlle
ARNOUX Patrick
ARTARIA AMARANTINIS Sophie
ATHIAS Jacques
MENET Danielle
BELVISO Alain
BONOMO Marie-Claire
BOSCH Olivier
BOUDIA Liliane
CUISINIER Jean-Claude
CUTTICA Jean-Charles
DURAND Benjamin
FAGLIA Christian
FLOURET Nicole
GUIRAO Laurent
GAZAY Gérard
GHASSOUI Fadela
GIOVANNANGELI Magali
GIRAUD SAUVEUR Chantal
GRECH RAMPAL Marie-José
GREGOIRE Alain
HARKANE Stéphanie
HEUMANN Carmen
JULIEN Maurice
LA BARBERA Barbara
LAIK Gérard
LESSEUR Yves
LEVASSEUR Jeannine
LUNETTA Hélène
MAKEEFF Virginie
MEGHERBI Halima
MOURNAUD Léo

Remplaçante de BARTHELEMY Sylvia

Remplaçant de FONTAINE Daniel

ORIHUEL Jean-Marie
PITTERA Joseph
PRUNEAU Marie-Georges
RAMPAL Gérard
RODEVILLE Pierre
ROYERE Josyane
SALONE Arthur
SINET André
TRIC Hélène
ZEITOUN David

Délégués supplémentaires

Liste « ensemble tous pour Aubagne »

LEVETTI née DONNADIEU Christiane
CARBONNELL Claude
AGACCIO Magali
LABBACI Maamar
CASSAND née COLLOMB Michèle
LEBBOS Jean-Jacques
ASENSIO née DIAZ Michelle
DUBOIS Jacques
MARIA née VENTURINO Mireille

Liste « Regain »

VALLIER Jean
RIZZI née MASSIER Marie-Louise
ROMER Jean-Claude

Délégués suppléants

Liste « ensemble tous pour Aubagne »

JARQUE Patrice
VALENTIN Rose
PAPPALARDO Gérard
CHABOUTI née NEBAH Zohra
SAHAGHIAN Robert
ROUQUEIROL née COSTE Maryse
COCCINI Gilbert
CHIOUSSE née REUGE Suzanne
AMAR Michel
DEL PICCHIA née VERDALAY Evelyne

Liste « Regain »

MAZOYER née GASQUET Gisèle
HERNANDEZ Gérald
AUDIBERT née RISTORI Suzanne

AUREILLE

Délégués élus

MULNET Jean
GATTI Régis
PERTUIT Jean-Michel

Délégués suppléants

LEMOIGNE Chantal
PELISSIER Jean-Paul
GALAS Rémi

AURIOL

Délégués de droit

ALBERT ép. CANTARINI Sandrine
ALLOUCHE Albert
ARNOUX Gabriel
ASCENZI Guy
AZIBI Monique
BARBAROUX Guy
CARICONDO Marie-Joëlle
DIE Claudine
DUBOS Laurent
BUHRER Gérard
GERMAIN Jacques
GIRAUD Danièle
GRIMAUD Michelle
JOURNEUX Aline
KOUCHICA Gilles
LLORET Yves
MAILLIET Dominique
MATHOULIN Brigitte
MAUNIER Joséphine
MEAN Hélène
MIECHAMP Robert
MIQUELLY Véronique
MOTZO Marie-Antoinette
MOUREN Bernadette
RETOR Antoine
REVEST Jean-Luc
REY Daniel
ROCCHIA Raymond
RUL Marie-Dominique
SANCHEZ Alain
SICARD Frédéric
TEBOUL Marie-Christine
VISNELDA Jean-Paul

Remplaçant de GARCIA Danièle

Délégués suppléants

Agir pour AURIOL

LAGET Adoration
JAUFFRET Evelyne
CAZORLA Robert
MARTINI Françoise
BURKHARD Roger
MORILLON Monique
BLANES Serge
LE FRIOUX Annick
BENARD Frédéric

AURONS

Délégués élus

COSTE Robert
GUILLAUME Bernard
PELLE Isabelle

Délégués suppléants

BERTOLINA René
BERLET Mireille
CARTOUX Pierre

LA BARBEN

Délégués élus

AMALRIC Christophe
RATAU Hervé
NICOLAS Franck

Délégués suppléants

ARRIVE Christian
PUGET Philippe
LEYDET Corinne

BARBENTANE

Délégués élus

ICHARTEL Jean-Louis
MOUCADEAU Michel
PATINET LORD Claudine
BLANC Michel
PIN Josiane
FOSCO Christian
ENJOLRAS Jean-Pierre
FONTAINE Hélène
RABASA Elisabeth
TONZO Solange
MARTEAU Frédéric
OLAGNON Hélène
RAOULX Frédéric
CHARLES Christophe
GRANIER André

Délégués suppléants

Barbentane ensemble

GOUBERT Annie
VERNET Pierre
BOURRET Gérard
ABRIEU Vincent
LECLERCQ Véronique

LES BAUX DE PROVENCE

Délégués élus

JOUVE Gérard

Délégués suppléants

BONNAUD Christian
BEAUPIED Daniel
FENARD Michel

BEAURECUEIL

Délégués élus

MANCEL Joël
BOUTILLOT Guy
ROCCHIA Jennifer

Délégués suppléants

DURAND Jacky
MURA Martine
LONG Danielle

BELCODENE

Délégués élus

PIN Patrick
DAGORN Jean-Robert
BERENGER Mathilde
DALMASSO CRESPIY Nathalie
FANEGO Sylvie

Délégués suppléants

ROGOZINSKY Hélène
MICHEL Irène
SCHANG Gabriel

BERRE-L'ETANG

Délégués de droit

AGNELLO Marcel
AMPRIMO Gérard
MATHET ép. ANDREONI Marie-Noëlle Remplaçante de ANDREONI Serge
ARAKELIAN Denis
BALLATORE Françoise
BARTOLINI Raymond
BURESI Joëlle
CAMPANA Marc
CAPITTA Jean-Arnold
CESARO Jean-Pierre
CIBOT Eliane
GIACOBETTI Guidicente Remplaçant de FRISONI Gérard
GIACOBETTI Rita
GILLOT Jean-Claude

LE POSTOLLEC Thérèse
LOFORTE Martine
LOUCHE Marcelle
MARTINET Mario
MENCARONI Marie-Andrée
OUDET Henri
OUNANIAN Odette
PERFETTI Françoise
PORTOGHESE Simone
RIBATTI Sauveur
ROCHE Daniel
SAJALOLI Claude
SCIALDONE Philomène
SEIGNEAU Marie-Christine
SERRADIMIGNI Fernand
SMARAGDACHI Patricia
THENOUX Jacqueline
VIDEAU Paul
VINCENT Marie-Claude

Délégués suppléants

Liste Berre Avenir

PERI Antoine
ARAKELIAN Jean
WEGSCHEIDER Daniel
FORBEAUX Magali
DUMAIN François
BERTHE Claude
MENCARONI Robert
DUJARDIN épouse ERNOULD Marie-Claude
LANDRA Florence

BOUC-BEL-AIR

Délégués de droit

AGAOUA Karim
ALEXANDER Edouard
ARMANDON Marie-Odile
BROUT Sylvie
CASSAN René
CHAMLA Armand
CLEMENT Yves
DIEUL Andrée
DUBOIS Valérie
DUPUIS Alain
EZGULIAN Agnès
FROGER Sylvie
GIACOMAZZI Maryse
GUILABERT Yvon
HERTIG Myriam
HOUEIX Roger
LE MEUT Corinne
MAGNAN Alain
MONFORT Huguette
MOSNIER Bernard
MOYA Patrick
OSKANIAN Carole
PERRIN Jean-Claude
PICQUET Albert
PIETRI Mathieu

RICCI Jean-Richard
ROBERT Roselyne
ROUSSEL Jacques
SALOMON Monique
SANGLINE Bruno
THUVIEN-LENOIR Dominique
TRICOIRE Guy
VENTRON Amapola

Délégués suppléants

Liste « Ensemble, continuons pour Bouc Bel Air »

LEHMANS Maryvonne
BOURREAU Jean-Claude
BEN AISSA Jessica
MORATEUR Mathieu
CARDONNE Yasmina
MUSSI Jean-Pierre
ACHAINTRE Claudine

Liste « Bouc Bel Air pour tous »

PLISSON Hervé

Liste « Avenir »

SICCARDI Christine

LA BOUILLADISSE

Délégués élus

JULLIEN André
BLANC Suzanne
FERNANDEZ Régis
HENRY Muriel
BERARDI Fabrice
RECOTILLET Chantal
MORALES José
BATTESTINI Joëlle
PUPIN Michel
MARNETTO Josiane
PELLISSIER Francis
PALLIANI Cyrille
CORTAREDONA Hélène
JOUVE Eric
RODAT Catherine

Délégués suppléants

Construisons ensemble la Bouilladisse de demain

COUCOULIS Serge
PEYRARD Edwige
VINCENT Guy
GUILLOT Bernadette

Mieux vivre la Bouilladisse

OLETIC Laurent

BOULBON

Délégués élus

ROCHE Rolland
DUPONT Bernard
ROCHE Denis
BECCIU Antoine-Joseph
GILLES Christian

Délégués suppléants

AMY Renée
BARBERIN Monique
BURAVAND Sylvie

CABANNES

Délégués élus

VOULAND Gérard
AUGIER Marlène
CHASSON Christian
GAILLARDET Josette
MARTINE André
PASTOR Magali
BLARQUEZ Frédéric
RAMBIER Brigitte
VIVALDI Jean-Luc
BOUVET Marie-José
MOREL Alain
AELVOET Sandrine
CARENA Pierre
ROUSSET Jacques
GIRARD Nathalie

Délégués suppléants

La force du renouveau pour Cabannes

FERNAY Nicole
MOURGUES Gilles
MARIE Martine
GROS Daniel

Liste des élus de gauche et apparentés

SORIA Hervé

CABRIES

Délégués élus

MARTIN Richard
GAUSSEN René
ROCCHIA Danièle
PONS Gilbert
CALVETTI Guy
ORCIER Annie
MOUGIN Jacques
GIRAULT-DAUSSAN Josette
LARRIERE Bernard
VARO Yves
LONG Laurent
FABRE AUBRESPY Hervé
MARTIN Hélène
DURIS Joëlle
MEDJATI Mehdi

Délégués suppléants

U.C.C.

DALMASO Monique
DUFRENE Martine
MAVY-JOUBERT Laétitia
GINER Jean-Marc

C.C.R.

GUIONNET Martine

CADOLIVE

Délégués élus

MOULIN Annie
LAGET Guy
CAMPILLO Gilbert
RAPUZZI Jacques
PEROTTINO Serge

Délégués suppléants

ROUBAUD Eric
JULLIEN Yvan
BUONOMANO Antoine

CARNOUX-EN-PROVENCE

Délégués élus

GIORGI Jean-Pierre
SEGARRA Denise
CALANDRA Melchior
BEZERT Martine
RAILLAT Arnaud
PREVOST Marlène
BOULAND Nicolas
SOUALLE Philippe
CASSANDRI François
GAILLARD Marie-Josée

MAYADOUX Christian
AMBROSINO Michel
DOMINGUES Bernard
GARCIA Guillaume
HELIN Guy

Délégués suppléants

Ensemble pour Carnoux

GROSBOIS Claudine
GOSSELIN Dominique
LAMBERT Danielle
COLIN Bernard

Carnoux au quotidien

VINUESA Josette

CARRY-LE-ROUET

Délégués élus

PENE Pierre
MONTAGNAC Jean
TAVERA René
CANEPA Maryse
CARRIE Michelle
DEVAUX André
OLIVE Pierre
CHIARADIA Michèle
BLAISE Dominique
BUFFAZ Andrée
PETRINI Annie
RAYBAUT Jean-Claude
DUPONT Jean-Louis
OTTEN Edith
FERREOL Gérard

Délégués suppléants

Poursuivre ensemble et agir pour Carry

GALLICE Denis
PARRONA Danièle
ROUSSET Dominique
GRANGE Gérard
LOUIS Dominique

CASSIS

Délégués élus

MILON Danielle
LION Christian
MAZEROLLE Martine
CHAIX Pascal

MATEO Dominique
MORTELETTE Michel
HATEMIAN Patricia
SOULAYROL Frédéric
GILLES Michèle
BARTHELEMY Simone
GIRAUD Bernard
GENEST Jean-Pierre
TEISSEIRE Jean-Pierre
LAURANS Odile
VIETTI René

Délégués suppléants

Vraiment Cassis

BALDO Marie-Josée
GRUNDLER Catherine
DELLOUE Béatrice
MACHERAS de MONTILLET Guillaume

Cassis au cœur

FAVIER Jean

CEYRESTE

Délégués élus

BRUN Guy
ROUX Elisabeth
ESSAYAN André
DAVITIAN Didier
ESPANET Raymond
ANDROVER Jean
PERES Paul
RICCINI Christiane
COHEN Joëlle
MAGNAN Hubert
SCOZZARO Michelle
BLANC Olivier
AUBERT Françoise
BRUN Philippe
PASTOR Marcel

Délégués suppléants

Elan démocratique

DAMOISEAUX Jean-Luc

Bien vivre à Ceyreste

MESTAPASQUA Mireille
ORTIZ Joachim
LEDOYEN Martine
RICO Joëlle

CHARLEVAL

Délégués élus

WIGT Yves
GALIANA Daniel
GONZALES Francis
TISSERANT Gabrielle
FABRE Carine

Délégués suppléants

ROUXEL Jacqueline
FAURE Nathalie
BOUKRAA Lalia

CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

Délégués élus

BOULAN Michel
ROUARD Alain
VIDAL Daniel
LAROCHE Elvire
MONTEIL Béatrice

Délégués suppléants

PATIER Patrick
TASSO Marie-Ange
CHOPIN Bruno

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Délégués de droit

BENSE Marie-Claude
BOTELLA Elodie
BRAEMS Véronique
BRUNEL Patrick
CHATRON ép. MAESTRE Mireille
CALCAGNO Nathalie
CHAFAI Zorha
COUDERT Karine
DELPY Marie-Paule
DIAZ Jean-Michel
DULBECCO Sylvain
GIGLIOTTI Alain
GILLET Pascal
GONZALES Brigitte
GRAUGNARD Gérard
IZURIETA Thierry
KIEGEL Rolande
KOURICHI Fatiha
LADEGAILLERIE Sylvie
LEROUX Loïc
MARFISI Christian

Remplaçante de BURRONI Vincent

MERLENGHI Lucien
MESSEGUER Jacques
MISTRAL Gérard
MOUREN Roland
NAVARRO Daniel
OLIVE Marcel
PECH GOURG Anne-Marie
PONZIO Valérie
RAOUX Jocelyne
RIBIERE Claude
SAGLIETTI Jean-Baptiste
SPITERI Séverine

Délégués suppléants

**Liste de Rassemblement des Forces Républicaines et de Progrès pour la Défense ds Intérêts
Communaux**

MISTRAL Roger
SIMONETTI Albert
CHARITOS Andrée
FRUTOSO Jean-Bernard
MARIANI Jean
MISTRAL Cyril
RUGGIU Jean
DEL BALDO Thierry

Notre Parti Chateauneuf-la-Mède

MISSUD Pierre

CHATEAURENARD

Délégués de droit

AOUNI Hedi
AUBERT Nicette
BANGIL Nathalie
BARRY Marie
BOUCHET Louis
CESTIER Françoise
CHAINED Céline
CHARRON Evelyne
COURTIAL Maryse
DIJON Christophe
FOURNIER Alain
GAILLARDET Christian
INISAN David
KOTZARIKIAN Annie
LALANDE Rémy
LOMBARDO Michel
LUCIANI GAMONET Marina
MARTEEL Patrice
MARTEL Marcel
NICOLAS Frédéric
NICOLAS Patricia
PIETRI Olivier
PONCET Sylvie
PONCHON Solange
RAGOT Didier

RAOULX Laurence
CESTIER Gustave
SALZE Annie
SEISSON Jean-Pierre
SISTERON Martine
THEVENON Christophe
TRON Marie-Jeanne
TROUCHET Geneviève

Remplaçant de REYNES Bernard

Délégués suppléants

Châteaurenard avec Passion

VELLA Roger Marc
GABOURIN Christiane
PLEINDOUX Serge Firmin
ERAU Sylvie Marthe
PECOUT Roger Henri
CHAUVET Marie-Lucienne
CLEMENT Robert Marie Noël

Vivre mieux notre ville

CHIRAUSSSEL Robert

Châteaurenard autrement

COSTIL Jérôme

LA CIOTAT

Délégués de droit

ABATTU Christine
ALEXANIAN Zaven
AUDIBERT Nicole
BATAILLOU Geneviève
RUEDA Jean-François
BEYRAT Noémie
BONAN Jean-Louis
BONIFAY Sylvia
CASAROSA Mario
BRISCAS Gavino
BUTLIN Maria
CANEZI René
CARDONA Marie-Thérèse
CHABAUD Bernard
COLLURA Noël
COZZOLINO Alain
FLICK Evelyne
FRANCOUL Jean-Pierre
CAYRON Elsa
GIUSTI Lionel
GLINKA HECQUET André
GOURDIN Régine
GRIGORIAN Annie
GROS Andrée
LACONI Nathalie

Remplaçant de BENEDETTI Mireille

Remplaçant de BORE Patrick

Remplaçante de GHENDOUF Karim

LAINÉ Nathalie
MARIA FABRY Jean-Paul
MATTEI Henri
MAURIN Caroline
OUASTANI Fatiha
PATZLAFF Guy
PEPE Gérard
REPIQUET Jean-Pierre
REYNAUD Aline
SALVO Arlette
SAURIN Max
TIXIER Jean-Louis
VALERI Lionel
VANDAMME Jeanne-Marie

Délégués supplémentaires

SITRI Alain

Délégués suppléants

Accélérons le renouveau de La Ciotat

BIANCHINI Louis
SAUVAYRE Guy
HENRY Michèle
MANOURY Alain
GAILLARD Gilles
ALBOUZE Jean-Pierre
GRASSO Claire
SIRETA Liliane
TUDOSE Patricia

La Ciotat pour tous

BATTISTAGGI Jean-Noël

CORNILLON-CONFOUX

Délégués élus

GAGNON Daniel
DELUY Joseph
TEYSSIER Francisque

Suppléants

MARTINI Marie-José
FOURNIER Aurélie
DE MONTANDON Annick

COUDOUX

Délégués élus

BARRET Guy
POITOU Frédéric
BEAUBOIS Jeannine
INNOCENTI Jean-Paul

BALANGER Alain
DUDONS Fabien
BOURIES Christophe

Délégués suppléants

FARGUE Michèle
BERENGER Patrice
DUCHIRON Gérard
MANIFACIER Laurent

CUGES-LES-PINS

Délégués élus

AICARDI Gilles
GUBLER Claude
PARENT Mireille
FLOREANI Laurent
ALUNNI Patricia
BEZERT Martine
OLIVIER Yolande
QUINARD Joël
RODRIGUEZ Bernard
DI CIACCIO Antoine
BOULANT Marie-Christine
FASOLINO Gérald
KSOURI Afaf
LOGNOS Catherine
ROUX Marie-Odile

Délégués suppléants

Liste du conseil municipal de Cuges

FERRI Marc
BOREL Michel
MALAFRONT Patricia
MARTIN Sylvie
DESTROST Bernard

DESTROUSSE (LA)

Délégués élus

LAN Michel
CONIGLIARO Catherine
TAHMISIAN Arthur
CAMOIN JAU Laurence
PONNAVOY Christine

Délégués suppléants

LERDA MANGION Sandrine
ALONZO FARISS Joëlle
KHOUTH Corinne

EGUILLES

Délégués élus

DAGORNE Robert
POTIE François
GRAZIANO Christiane
DYJAK Régine
HECKENROTH Georges
LERISSEL Jacqueline
MAS Jean-Louis
TESTAGROSSA Daniela
BORDET André
OLIVETTI Vincent
BOURIAUD Jeannette
COLSON Benoit
GUERIN Christine
GUEDJ Bernard
CARACENA Claude

Délégués suppléants

Liste majorité

DORETTI Annie
BAUCHET Nicole
MARCHESSON Sabrina
VILLALONGA Cyril

Eguilles à venir

MEES Laurence

ENSUES-LA-REDONNE

Délégués élus

ILLAC Michel
OUNANIAN Frédéric
MATTEI Martine
MACONE Hubert
CUDA Géraldine
TURCHIULI Marcel
DELAFOREST Marianne
BEHAIRI Mohamed
COIRRE Sabine
LOPEZ Paulette
PICHARD Bernard
TIRAN Philippe
BERNARD Marc
MAUREL Edith
BARRACHIN Roger

Délégués suppléants

Liste Michel ILLAC une équipe avec vous

FRANCESCHI Hélène
SOUMAHORO Thierry
VARRE Hélène

Liste « Gauche plurielle – société civile : poursuivons ensemble »

MAUNIER CHEVE Noëlle

EYGALIERES

Délégués élus

FONTES René
PERNIX Maurice
LECLERCQ Claudine
WIBAUX Bernard
DIVOL Raymond

Délégués suppléants

GAUTIER Robert
HALDY Jean
GRIMAUD Roland

EYGUIERES

Délégués élus

PONS Henri
CANUT Jean-Pierre
VEZILIER Christine
CANTE Corinne
GAVARA José
GIRIEUD Pierre
MASSOT Gilles
LEROI Richard
LEROI CORTOT Isabel
BOYER Laurent
JUSSEAU Nicole
SYLVESTRE Joël
MAROUSEZ Hélène
LIEUTAUD Michel
LISZES Simone

Délégués suppléants

Liste Agir pour Eyguières

BRIEUGNE Alain
RICCA Christine
CREGUT Patrick
LAGROLAI Marie

Liste « notre ambition partagée »

MARCHE Stéphane

EYRAGUES

Délégués élus

GILLES Max
POURTIER Yvette
TROUSSEL Marc
MISTRAL Christiane
ROSELLO Louis
PACCHIONI Maryse
LEYDET Michel
BASNEL Françoise
DELAIR Patrick
JULLIAN Madeleine
GAVANON Michel
POUJOL Odile
RICARD André
MARTINI Geneviève
PANCIN Pierre

Délégués suppléants

Liste GILLES Max

TAORMINA Corinne
AMAT Bruno
MISTRAL Christelle
DELABRE Eric
MIGNOT Brigitte

FARE-LES-OLIVIERS (LES)

Délégués élus

GUIROU Olivier
SILVY Corine
YERPEZ Joël
BARATA Silvia
NEVIERE Christian
DE FILIPPO Evelyne
LE HENAFF Claude
BOURJAC Monique
REYNAUD Philippe
RAPAUD Christian
LOMBARDO Yves
CAMPAGNE André
CRUZ Gérard
GARCIA Chantal
THYRION Geneviève

Délégués suppléants

Liste Olivier GUIROU

MONSAT Andrée
LEGRAND Estelle
SCARPELLINI Lysiane
MOURRE Christophe

Liste André CAMPAGNE

OLLIVIER Babeth

FONTVIEILLE

Délégués élus

FRUSTIE Guy
DELASSUS Jean-François
ARNOUX Jacques
PAUR Jeannine
BUCHWALTER Michel
PANTELITCH MASSAL Richard
THIEULOY Rémy

Délégués suppléants

DREVOT René
SOURDON Jean-Paul
DELON Pascal
LAORDEN ANDREU Elodie

FOS-SUR-MER

Délégués de droit

ALOY Simone
BARROT Lionel
CIPREO WALTER Anne-Caroline
DE FREITAS Alberto
DUCOGNON Bernard
ESCALLIER Sylvie
FAYOLLE Jean
FERAUD BEN AMOR Sylvie
GAGNERIE Lydie
GASPARINI Magali
GASQUEZ Richard
GIACCHEITI Lucie
GRANIE Bernard
HETSCH Jean
HUMBLET Daniel
KOULOUBALY ABELLO Mariama
LAURENT Magali
LE ROUX GRISARD Claude
LENTINI Jean-Charles
LEROY Jean-Michel
MICHEL Louis
POMAR Philippe
POTIN Monique
PROST Jeanine
WALTER René
RAMLI Naïma
REYNAUD Mireille
RIPERT Martine
SANIAL Jean-Louis
SANTAMARIA Serge
SERAFINI Rita
TOUATI Farid

Remplaçant de RAIMONDI René

TROUSSIER Philippe

Délégués suppléants

Liste Sincérité et Combativité

MARCHETTI Ange
PANTOUSTIER Christian
ROSSI Claude
DEL CORSO Gilbert
BLANC Nelly
JOYEROT Max
FAYET Jean-Paul
BIGOTTE Claudie
CAUWET-DELILOUCA Fabienne

FUVEAU

Délégués élus

BONFILLON Jean
LHEN Hélène
GOURAND Daniel
BAGOUSSE Marie Dominique
NICOLAS Angèle
BARTHELEMY Gaëlle
BELLIVIER DE PRIN Philippe
BLAIS Jean-Paul
CHALLIER Antoinette
COMES HAUC Françoise
NIETO Roland
LEFORT France
BANCHETRY Dominique
DEMOULIN Maria
ANDRIEUX Jean-Pierre

Délégués suppléants

REUSSIR LE SENAT ENSEMBLE

LIAUTAUD Michel
HABBAZ Maklouf
LAMBERT Arnaud
PHILIZOR Patrick
VAISSIE Edith

GARDANNE

Délégués de droit

ARNAL Jocelyne
BASTIDE Bernard
BATIN Sylvie
BLANGERO Maryse
BONNET Josiane
CALEMME Grégory
CHAPUIS Dominique
CIRASARO Miranda
COMTI Marius
EL MIRI Mustapha

FERRARINI Valérie
GARRELLA Jean-Brice
GIACALONE CRUVEILLER Chantal
HALIL Menouar
LAFORGIA Christine
LAMBERT François-Michel
MARTINEZ Karine
MEI Roger
MENFI Joseph
NERINI Nathalie
PARDO Bernard
PARLANI René
PELTIER Jean-Paul
PINET Guy
PINTORE Philippe
PONA Valérie
PONTET Antony
PORCEDO Guy
PRIMO Yveline
PRIVAT Jeanine
SANDILLON Pierre-Alexis
SOUCHE Johanne
TOUAT Didier

Délégués suppléants

Liste Gardanne Sénatoriales 2008

PAYAN Sylvie
MASINI Jocelyne
ARNIAUD Marcel
VIRZI Antoine
KADRI Zahia
RODRIGUEZ José
TASSY Edmond
PAURIOL Denise
GUIDINI Solange

GEMENOS

Délégués élus

ROSSI Gérard
SERIEYS Claude
ULIVIERI Jean-Paul
MARTIN PERIDIER Claire
GAUBERT Hervé
BERGE Henri
GAILLARD René
ROBERT Christian
ANDREANI Michèle
BUTTIGIEG Antoine
MENGIN Richard
SEVIN Maryse
DUFERMONT Fabienne
MARCHETTI Hélène
PETIT Jean-Yves

Délégués suppléants

Entente pour Gémenos

MARLOT Christian
PIGNOL Christine
DIDIER Léone
BOULON Véronique
BAUDIN Eliane

GIGNAC-LA-NERTHE

Délégués de droit

ACHHAB Josette
AMIRATY Christian
AUBE Pascal
BADOUX Gilles
CONTRERAS Henriette
CORDEAU Elisabeth
CORMONT Caroline
CROCE Alain
DAUMAS Paul
DE PIETRO Christophe
DE VITA Robert
DESCAMPS André
FERRARIN Sylvie
GONZALEZ Ghislaine
IMBERT Isabelle
INGENITO Carole
MAC CLEOD Jean
MAHIEU Jacqueline
MULLER Bernard
NASRI Taïeb
PADILLA Louis
PAILLOT Joël
PASCUAL Alain
PERNIN Gabriel
PICAZO Marie-José
QUEIPO Eric
RIBEIRO Isabelle
SALES Jean-François
SYRIR Naouel

Délégués suppléants

Liste Patrice POUSSIN

POUSSIN Patrice
FERRANDIZ Brigitte
MEYLAN Francis
GUERINET Evelyne
TUR Lucien
GUIRAO Ghislaine
GARCIA Aurélien

Liste Aimée BERNARD

BERNARD Aimée

GRANS

Délégués élus

BARTOLI Gérard
NARDY Francis
LEBOEUF Brigitte
PANDOLFI François
GRUNINGER Fabienne
RUIZ Manuel
PAGES Claude
MOLLARD Dominique
PORTOLANO Jean-Louis
CORSINI Patrick
LLOBET Jenny
TEYSSIE Patrick
GAILLARD Sibille
CAMELER Eric
REBOUL Patrick

Délégués suppléants

Grans à vivre ensemble

LOUBET Evelyne
CANDELLA Marc
RAYNAUD BREMOND Gisèle
ROYER Marc

Démocratie gransoise

ALONSO Francis

GRAVESON

Délégués élus

BOULAIRE Philippe
AYMES Pierre
LAUGIER Jean-Paul
BAYOL Jean-Louis
ADELL Brigitte
PECOUT Michel
CAMPAGNA Catherine

Délégués suppléants

VICO Louis
DIFELICE Jean-Marc
CORNILLE Annie
REY Maxime

GREASQUE

Délégués élus

MAUREL CHORDI Suzanne
PAPA Chantal
GISBERT Maria
HEMMERDINGER Gérard
REYES Jocelyne
RONOT Bernard

BILLARD Jean-Bernard
THOMAS Jean-Pierre
GOJON Brigitte
RUIZ Nathalie
RAJUSTEL Frédéric
JARNIER Gwenaëlle
CORTEJO Pascal
KESSAS Anne
TURZO Jean-Luc

Délégués suppléants

Liste MAUREL-CHORDI

GATIAN Paul
AMALBERT Bruno
GAILLARD Héléne
HERNANDEZ Jean-Claude

Liste CORTEJO

COMBES Nicole

ISTRES

Délégués de droit

ARAGNEAU Alain
BERMUDEZ Patrick
BERNARDINI François
BOUCHAUD Lionel
BREMAUD Laurent
CAMBON Valérie
CASADO Eric
CELSE Chantal
COLSON Michel
DEROT Jean-Louis
DUCOLONER Danielle
EINAUDI Marc
EMERY Jack
FAURE Bernard
FERRARI Gilbert
FRANCOIS André
GAMBI Chantal
GARCIA Yves
GIMENEZ Denise
GONICHE Jean-Louis
GOUIN Patrice
GREFF Elisabeth
JOULIA Nicole
KEHIHA Abdelkader
LANDAIS Gisèle
MASSON Danielle
MAYOR Olivier
MULTEDO WALTHER Marie-Laure
PRETOT Emmanuelle
QUET Catherine
RENNA Corinne
REVERTE Yves
ROMAN Martine
SANS Dany
TORKMANI Btissane

TRAMONTIN Céline
TRANCHAND Patricia
WORMES Michèle
ZOPPIS Bruno

Délégués supplémentaires

Le Grand Istres

LAUGIER Bernardin
CHASTAGNER Eric
REVERTE Jo
GINIES Mireille
COLONNA Philippe
LAVERDURE Pierre
BURATTI Alexandra

Istres avec vous

BERNARDET Alain

Le courage du changement

CAILLAUD Christophe

Délégués suppléants

Liste Le Grand Istres

RUIZ Danièle
DECOMBIS Véronique
MARCHESI François
GIUNTINI Pierre-Yves
FONDI Joël
QUEYTAN Guy
LATTANZIO Raymond
BLANC Christian
GIRAUD Alain
SERRA Yvon

Liste Istres avec vous

JEHAN Simone

Liste le courage du changement

CISELLO Monique

JOUQUES

Délégués élus

ROUGIER Jacques
ALBERT Guy
LIFANTE Victor
CADENEL Paulette
ARBAUD Paul
RAFFAELLI Richard
GOGLIO Gilles

Délégués suppléants

FLEURY Pierre
CARRERE Albert
GRENARD Daniel
MELIA Magali

LAMANON

Délégués élus

LEONARD André
NERVI Christian
RAPONI Françoise
SIAS Jean-Pierre
JACQUET Marcel

Délégués suppléants

RHODET Laurent
GIACOMINO Gérald
RIERA Jean-Charles

LAMBESC

Délégués élus

BUCKI Jacques
CARRETERO Jean-Michel
LOUBEYRE Valérie
LAGIER Alain
PIAT Catherine
PEYRE Gabriel
SCHAEFFER Florence
CALATAYUD Antoine
MOTTA Jocelyne
DROUOT Arnaud
DUNE Marie-Line
DENORME Jean-Marie
RAMOND Bernard
CADOR Richard
AMEN Mireille

Délégués suppléants

Liste de rassemblement « Lambesc pour tous, Lambesc à venir, Lambesc autrement »

MONGES Danièle
CAPORGNO Marie
BERGA François
LAHAYE Ingrid

Pour que vive Lambesc

LANÇON-PROVENCE

Délégués élus

VIRLOGEUX Georges
ESCANUELA Martine
CASTELLANI Marcel
FRANCOIS Michèle
HONORE Jean-Claude
DANIEL Brigitte
CAUMETTE Alain
FOURNIER Carole
GONTHIER Serge
NAJAC Roselyne
DEVOUX Daniel
CHAMBON Marie-France
RIBAUD Philippe
JACQZ Ange-Marie
MONTAGARD Eric

Délégués suppléants

Liste A présentée par M. Georges VIRLOGEUX

ESCOT Nicole
SALIBA Dominique
SAVONNE Danielle
MONNOT Frédéric

Liste B présentée par M. Philippe RIBAUD

BECHET Dominique

MAILLANE

Délégués élus

CORNILLON Jacqueline
NOUGIER Louis
MARCELLIN Robert
VULPIAN Sophie
SUPPO Joël

Délégués suppléants

LAUGIER Jean
MICHEL Francis
GAILLARDET Max

MALLEMORT

Délégués élus

BADINO Régis
BRUCHET Eric
FARRO Dimitri
ANDREIS Armelle

DUFERT Patrick
ROUSSEAU Claude
GENTE H  l  ne
RICHARD Marguerite
GIRAUDI Magali
ARTERO Virginie
JACOTOT Catherine
BREMOND Mireille
BOURDIN Pierre
PAPOUACHVILY RAMAZ Michel
CHABERT Jean-Pierre

D  l  gu  s suppl  ants

Liste majorit   municipale : BADINO R  gis

ARMENICO R  gis
LEGIER Fernand
TAVERNIER Patricia
BERNARD Paul
MARTIN Michel

MARIGNANE

D  l  gu  s de droit

AGULLO Pascal
ANTROPOLI Gr  gory
BLASZYCK Michel
BOUDEY Jacqueline
BRUNEL Jean
COLIN Patricia
CUDENNEC Odile
DENIS Jean-Fran  ois
GARGANI Marie-Claude
GINI Michel
GIULIANO Vito
GIVAUDAN Julien
GOELZER Martine
GOMEZ Vincent
GUIOT Robert
JOUANDON Laurence
LANTERMO Christiane
LAVIE Laurent
LE BORGNE Yves
LE DISSES Eric
LEGAL Corinne
LO IACONO Michel
MATTEONI Guy
MIRA Elisabeth
MOY Genevi  ve
PALMASI Sandrine
PANAGOUDIS Gregory
PEREZ Marie-Jos  
PONTOUS Guy
POUET Paule
PRADEL V  ronique
PUECHGUT Emmanuelle
ROCCARO Lorenzo
ROS Marie-Rose
SIMON Chantal

BOUJOT Eugène
SUCCAMIELE Nathalie
VENDRAME Richard
VINCIGUERRA Catherine

Remplaçant de SIMONPIERI Daniel

Délégués supplémentaires

Liste Ensemble changeons Marignane

POMMIER Jocelyne
DE CRESCENZO Philippe
BLANCHARD Jacques
PEREZ Valérie

Délégués suppléants

Liste ensemble changeons Marignane

MAUREL Jean-François
YEGHIAZARIAN Elisabeth
BORZELLINO Vincent
MARTIN Guy
REYNAUD Albert
LIEUTAUD Myriam
PAYROUSE Patrick
MARRA Nathalie
PEZZALI Bruno

Liste Rassemblement des forces de gauche

PARRENIN Jean Louis

UMP Divers Droite :e Ensemble continuons Marignane

JOURNAUD Laurent Xavier

MARSEILLE

Délégués de droit

ALLEGRINI José
ALLIBERT Lyane
ANDRIEUX Marie-José
MAGNETTO Raoul
BABOUCHIAN Colette
BARLES Sébastien
REZOUG Karima
BERNARDI François-Noël
BIAGGI Solange
MARONGIU Anthony
BOET Annick
BOUALEM Miloud
BOULAINSEUR Nadia
BOULAY Flora
BOULESTEIX Jacques
BOURGAT Michel
DAUMERGUE Claude
BRAMANTI Jean-Paul
BRET Robert
BRYA Nadia
CAMERA André

Remplaçante de ANDRIEUX Sylvie
Remplaçant de ASSANTE Robert

Remplaçante de BENARIOUA Rébia

Remplaçant de BLUM Roland

Remplaçant de BOYER Valérie

CARADEC Laure-Agnès	
CARREGA Sylvie	
CASANOVA Danielle	
CASELLI Eugène	
CHAMASSIAN Pascal	
FERRAND Jean-Claude	Remplaçant de COPPOLA Jean-Marc
DI NOCERA Bernadette	Remplaçante de DI NOCERA Maurice
DIAMANTI Valérie	
DUTOIT Frédéric	
DUTTO Joël	
ESCARRAS GAUNET Françoise	
ESTIENNE D ORVES Anne-Marie	
FRANCESCHI François	
SAN MARCO Philippe	Remplaçant de FRUCTUS Arlette
GAUDIN Jean-Claude	
FOURNIES Marc	Remplaçant de GHALI Samia
GILLES Bruno	
DUBRULE Christine	Remplaçante de GINER Catherine
GOY Sophie	
AELION-GUERINI Martine	Remplaçante de GUERINI Jean-Noël
HERMANN Daniel	
HONDE Marion	
HOVSEPIAN Danielle	Remplaçante de HOVSEPIAN Georges
HUGON Nicole	
IMBERT Jeanine	
LOTA Marie-Louise	
MALATERRE Jean	Remplaçant de MALRAIT André
MARANDAT Bernard	
POLACSEK Frédéric	Remplaçant de MARRONE-LEVONIAN Aline
MASSE Christophe	
MASSE Florence	
DE BOISSEZON Bruno	Remplaçant de MENNUCCI Patrick
MILHAUD Charles	
DEPRAD-MIRON Valérie	Remplaçante de MIRON Richard
MOLL Solange	
MORAINE Yves	
MOUKOUMEL Marianne	
MULLER Childeric	
GIOCANTI François-Michel	Remplaçant de MUSELIER Renaud
JARDIN Jean-Pierre	Remplaçant de NARDUCCI Lisette
OLMETA Gabriel	Remplaçant de OLMETA René
ORTIZ Christine	
PADOVANI Patrick	
PALMIERI Elske	
PARAKIAN Didier	
PASQUINI Marguerite	
PELLICANI Christian	
PIETRI Brigitte	
PIGAMO Nathalie	
PONCET RAMADE Michèle	
POZMENTIER Caroline	
PUSTORINO Marine	
NICOLINO-REault Hélène	Remplaçante de REault Didier
REMADNIA PREZIOSI Nora	
SOUVESTRE Sylvain	Remplaçant de REY Maurice
AUDOYAN Jacques	Remplaçant de ROATTA Jean
FERRARIS Caroline	Remplaçante de ROCCA-SERRA Jacques
SAID Elisabeth	
SERVANT Danielle	
SPERLING Daniel	
SPORTIELLO Marcel	Remplaçant de SPORTIELLO Josette
SUQUET Catherine	
SUSINI Bernard	
GHILARDI Nicolas	Remplaçant de TEISSIER Guy
BERGER Philippe	Remplaçant de TIAN Dominique

TOURRET Jean-Louis
VALLETTE Claude
VANELLE Patrice
VARESE André
GILLES Elie Louis Remplaçant de VASSAL Martine
VENTURINO Hélène
VIARD Jean
VIGNOLI BARTHELEMY Isabelle
VLASTO Dominique
KARA Wahiba Remplaçante de WEYGAND Félix
ZAOUI Patrick
ZAYAN Eliane
ZENOUE Valérie
ZERIBI Karim
ZOUAGHI Séréna

Délégués supplémentaires

Liste : « Réussir Nos Villes et Nos Villages dans les Bouches-du-Rhône »

CARADEC Vincent
CARADEC Jean
LECLERC ép. CARADEC Denise
GIORDANO Maryse
LERUSSI Paul
GIORDANO ép. LERUSSI Annie
PIETRI Jean-Fabrice
CHENOZ Gérard
ROBIDOU ép. DENIS Jacqueline
FRANCES Michel
DURAND ép. JOUVENCEAU Monique
GIOVACCHINI ép. LEVET Josiane
MOSCATI François
RICHIER Gisèle
BARADE Jean-Pierre
KASKASSIAN Alain
MAILLET Geneviève
MANOUKIAN ép. PARAKIAN Stéphanie
PARAKIAN Gérard
PARAKIAN ép. RAOUL Marjorie
TOKATLIAN Jean
IMBERT Jean-Pierre
OFFMANN Michèle
PEIFFER Thierry
IMBERT ép. PORTUGAL Sylvie
PORTUGAL Gilles
AILLAUD Pierre
ROURE ép. BOERO Josiane
BERTRAND Claude
BATTIN Maurice
CAMINADE Jean
DENERY Max
GAUDIN Claude
ISNARD André
MARTIN André
BISOGNO Sabine
DOUKHAN Grégory
IVALDI Jean-Luc
GIRAULT ép. MUSELIER Jeanine Sylviane
CLEMENT ép. MUSELIER Stéphanie
SEROUR Stéphanie
SIMONETTI Jean
BARTHE Brigitte

BEN AYOON Marcel
COHEN Rehza
COUILLIOT Henri
DE FONTAINE VIVE CURTAZ Philippe
DESHAYS Yves-Marie
DI SCALA Danielle
DURAND Jean
VALES ép. GARDANNE Catherine
GONDARD Jean-Claude
JEANJEAN Frédéric
KLEINMANN Rodolphe
LOISEL Henri
HENRY ép. LUGAGNE DELPON Yseult
MAGNE Jacqueline
MATHIEU Gérard
MATTEI Jean-François
MATTEI ép. TERRONES Joëlle
MIVIELLE Marie-Noëlle
PASSARELLI Louis
PERPERE Claude
PETIT Matthias
ROSTAN D'ANCEZUNE ép. POTIRON DE BOISFLEURY Françoise
MACIAS ép. ROCHETTE Yvette
PITTAVINO ép. SARTORIS Marguerite
SERRATRICE Georges
SOGLIUZZO Henri
VIVES-APY Michel
BOISSON ép. WEISS Gisèle
BERGER Pierre-Edouard
BERGOIN Gérard
BOUTIN Claude
CARABELLI Max
CELFIO Jean
CEZILLY Pierre
COSTE Frédéric
CHAPELOT ép. DEVAUX Annick
JOLY Nicolas
COLLERIE DE BORELY Servanne
KEUNDJIAN Jean-Paul
OUAZANA ép. LAURENZATI Jacqueline
POLI Michel
PRUDHOMME Nicolas
BAYOU Robert
BERGEAUD ép. VERNIER Michèle
BARBE Marie-Hélène
OTTAVIANI ép. BARRIONUEVO Danielle
LINANT Alain
NAPOLI Marc
ARECCHI ép. RENACCO Michelle
DURA ép. SOLER Marie-Jeanne
VIDAL Henri
ASSOULINE Michel
GARCIA ép. BERGAMO Dominique
GARCIA Olivier
GUENOUN Michel
TEISSERENC ép. KORCHIA Martine
MODICA ép. POZMENTIER Hélène-Marie
SPORTICH Thierry
JACQUIER Bernard
VLASTO ép. MAGRO Sandra
RICCI Jean-Paul
ROSENFELD François
VLASTO Antony
ARNOUX ép. DUPONT Nathalie
GIRARD Philippe

D'HUMIÈRES Xavier
STALLA ép. MALRAIT Monique
MARREL Bernard
BENGUEREL DIT PERROUD ép. PEDE Patricia
PORTAL Jean
SALMONA Jean
GAUBERT ép. VIVES APY Colette
DELEPOULLE ép. AUDEMARD D'ALANCON Ségolène
BAETEMAN Jean-Yves
BALU Rémi
BAINVEL ép. LE DEM Clarisse
MAUPOINT DE VANDEUL Didier
MERY Xavier
TALLON Hubert
CARBONEL Christian
HOSSAN Eric
SILVESTRO Jean-Claude
TIMSIT Martine
VINCETTI Jean
CAMERA Michel
CARAMANOLIS Jean
ANSALDI Jean-Philippe
BARKSI Roger
BAUDIN Morgane
FRANCOIS ép. BOUCHET Suzanne
CHAPAPRIA Marcel
MANERA Joseph
LEBREUIL ép. MARGOT Sandrine
ANDRE Paul
PUSTORINO ép. ANDRE Céline
CINQUEGRANA Jean-Claude
GUARE ép. MARONE Eliane
PUSTORINO Jean
LUCARELLI ép. PUSTORINO Danièle
SALOMON ép. AMIEL Michèle
CACHARD Xavier
BOCOGNANI ép. FAY Marie-Jeanne
PAGLIUCA ép. GILLES Silvia
GUIGUI Albert
PAGLIUCA Gilles
BENZI Jean-Marc
MEONI ép. BILIANI Régine
GRUNDLER ép. DAUBET Monique
FALEK Marc
LOTA Jean-Louis
LOTA Stéphane
LOTA Audrey
REYNAUD Bertrand
GIOVANNONE ép. VENTRE Josette
DESCHARD Eric
DINOCERA Véronique
FLEURENTDIDIER Christian
SORIANO ép. POLI Marie-France
REY Charles
ROGEON Didier
SALVINI Patrick
FERRANDO ép. DELAROQUE Michèle
DOURNAYAN Frédéric
GAUNET Philippe
NICOLAI Guy
SIFFERLEN ép. DUCROS Céline
LALANNE ép. AILLAUD Maryse
TRESKINSKI ép. ANSALDI Sylvie
DE BENEDETTI Lucien
MONDOU ép. DE BENEDETTI Christine

MICHOUX ép. DIADEME Claudine
DIADEME André
TENNEVIN ép. FOURNERON Mireille
RAMOUSSE ép. GUERIN Viviane
IGO Carime
BLANCQUAERT Didier
GIRARD Didier
GREGORI Henri
HELIOT Jacques
NOUCHI Gérard
RUSSO Elisabeth
VASSAL Philippe
DE SANTI Patricia
FRANCESCHI ép. FRICKER Hélène
FLEURIET ép. POULAIN Liliane
POULAIN Guy
VANNUCCHI Michèle
AIRAUDO Romain
DREESEN ép. DE GUELTZL Dominique
ALVARES DE AZEVEDO MACEDO Joao Francisco
DUTTO ép. BARSKI Chantal
CORTÉGGIANI Jean-Marc
ISSERI Georges
JOURDAN Hervé
MEMOLI Philippe
DETAILLE Gérard
LALAIN Jacques
DJIANE Pierre
SUNHARY DE VERVILLE ép. JALINOT Catherine
RICCA Jean-Luc
VITALIS Gérard
MEIRE Jocelyn
CAYOL Nicolas
AURRAN ép. DE BONO Mireille
BISCAHIE Jean
BONSIGNOUR Albert
MILETI ép. CALMETTES Mireille
CHAILLAN Jean-Pierre
CHESNET Jacques
RAMBAULT ép. DE CAZALET Marie-Thérèse
DUVAL Franck
ENRICO Jean
FOUQUE Jean-Pierre
DE ROUX ép. GIRAUD Madeleine
GRONIER Quentin
JANCOVICI Eliane
MARQUET Jean-Christophe
MARTIN Serge
BERNUZ Jean
LESCURE Christian
BERTRAND ép. LESCURE Nicole
OHANESSIAN Frank
PRATS Pierre
REY Jean-Claude
ALFF ép. SARKISSIAN Marie-Claude
TROTTE ép. BOURGAT Monique
GAUDIN Gilles
LEBLAIS Nicolas
MARTIN Philippe
BERTRAND ép. OLIVA Evelyne
GAUDIN ép. PLACIDE Annette
ADOLFINI Dominique
ABIMELEK ép. FAYS Mauricette
HOCHFELDER Jean-Claude
BOUTHIER ép. HOCHFELDER Bernadette

SERVANT Daniel
SERVANT Jean-Christophe
SASSO ép. SERVANT Elisabeth
TIREKIAN ép. GONNOYAN Lina
HATEMIAN Arthur Bernard
KHAFIF Sonia
SANCHEZ Amélie
TIREKIAN Jean
ENGUISSIAN ép. BABOUCHIAN Marie
CHOUCHANIAN ép. SANCHEZ Nicole
SIMONETTI ép. ACHARD Christel
BOCCHINO Guy
CARREGA Serge
PEREZ ép. LLINARES Danielle
MORELLI Mathieu
PEYSSON Marie-Claude
SANCHEZ Frédéric
MRADABI Maïssara
N GONGA Marie-Yves
PAUL Christianne
REMADNIA Hakima
REMADNIA Rébiaï
KEBBAL Zohra
BENEDETTI ép. MAUREL-DOR Odette
ARNOUX Régis
CHATEL Geneviève
CORSO Luc
GATIMEL ép. FERAUD Sylvie
MERCIER Paul
BATAILLARD ép. MOLLARET Nicole
TOY RIONT Marc
BALLARO Michel
BETON Jean-Claude
GARRIGUE Rémi
MAGNETTO ép. GOUTAGNY Corinne
MAUREL Bernard
PARIS Jérôme
STOUPAN Robert
MELA ép. BLUM Liliane
BLUM Pierre-Laurent
BLUM Odile
ENGELHARD Stéphane
GRA Jean-François
BERNIE ép. MARTIN Corinne
SARKISSIAN André
ROCCA SERRA Jean-Paul
ROCCASERRA Mireille
ROCCA SERRA ép. ROCCA SERRA Marie-Joseph
ROCCASERRA Denis
ROCCASERRA ép. VIARENGO Dominique
ROCCASERRA ép. NIVOIX Marie-Laure
NIVOIX Olivier
CRESCIONI ép. AMOUYAL Danielle
AMOUYAL Marc-Alain
DE VEYRAC Christiane
FRICKER Jacques
GONIN Evelyne
PALMIERI Raymond
PALMIERI Frédéric Antoine
COHEN Roger
JOLLIVE Raymond
MAURIC ép. LEBAS Jacqueline
PERRIER Jean-Yves
SICARD Alain
TORBIERO Louis

CUMBO ép. YGER Angèle
MECZ Roland
MARCHI ép. MECZ Yvette
PREVOT Gérard
PEYRE ép. PREVOT Béatrice
PREVOT Pierre
BICCHI Claudine
LUIROL ép. COSSET Sextia
DE CAZALET Cyril
LEONCEL Philippe
RAMSER ép. LEONCEL Françoise
MANOS Thierry
BEC ép. MORAINÉ Michèle
LEONCEL ép. MORAINÉ Sandrine
ROUSSET Laurent
BARIKI Salah
BLANC Alain
CARTA Roland
CHELINI ép. CARTA Isabelle
TOPI ép. MILHAUD Gisèle
PIANELLI Gilbert
PITHON Laurent
AMADEI ép. GILLY Michèle
ROQUEFORT ép. LAGET Béatrice
LAGET Christian
DAL ZOTTO ép. ROQUEFORT Mireille
TALAZAC Maurice
BONHOMME Alain
BONVIN Christine
CAPUANO Marc
MACALUSO Marie-Laurence
PIERRE Christian
PORTUGAL Henri
PIN ép. PORTUGAL Mireille
ROUSSEL Jean-Marie
DAVID ép. VANELLE Françoise
ALLEGRIANI Dominique
CHARMENSAT Jean-Pierre
GINESTE Joël
BANDINI ép. HAZIZA Josiane
SAISSE Marcel
GAUDIN ép. TOUSSAINT Nicole
VITELLO Jean-Marc
DERAI Alain
JAOUÏ ép. DERAÏ Valérie
SECNAZI Joseph
SAFFAR ép. SECNAZI Paule
SECNAZI Sony
ZEMMOUR ép. SECNAZI Nicole
ZOUAGHI Jean-Luc
MARTIN ép. CALATAYUD Marie-Christine
DALBIN Landry
HENRYS D'AUBIGNY D'ESMYARDS ép. DE BARRY Albane
DE BARRY Edwin
LACHAUD Stéphane
SALOUM Sandra
SANTELLI Thierry
CAPELLE Audrey
REGINENSI ép. LACHICHE Xavière
LAREAU Sylvaine
LECA Antoine
VISCANTI Jacques
BERANGER Roger
CANDULLO Bernard
ARCELIN Victor

BALESTRIERI Cyr
DIMEUR Robert
CLEMENTE ép. HAROUTIOUNIAN Marie-Jeanne
HESSMANN Jean
MARTEL Michel
VIZERN ép. OLIVIERI Catherine
QUELET Yves
RONTET ép. MONTAGNE Nicole
ROSATO Blaise
ROYER Lionel
BORELLY ép. TEISSIER Laurence
MARI ép. MASSON Danielle
PEDE Jacques
MARTIN Eric
MARANDO ép. PAVITCHEVITCH Marie-France
DAUMAS Fabienne
PORTE Nathalie
PORTE Sébastien
GUGLIETTO ép. PORTE Yvette
RAFINI Sandrine

Liste « Faire Gagner les Bouches-du-Rhône »

ACCIARO ép. BIANCONI Francine
ACQUAVIVA ép. MASSIMI Nicole
AGIUS Céline
AGOPIAN Nicolas
AGOPIAN Romain
AHMED ABDOU Abdel Nasser
ALBA ép. LOPEZ Guylaine
ALFIERO Daniel
ALI Asmine
ALLEGRINI Laetitia
ANTONELLI Lionel
ANTONELLI Philippe
ARCAMONE Emilienne
ARCAMONE Sabrina
ARCHIAPATI François
ARCHIAPATI Louis
ARCHIVOLTI Pascal
ARM Jacques
AZZOUG Yahcine
BASTELICA Stéphane
BENOUNNANE Saïd
BERBERSARKISSIAN Clément
BERBERSARKISSIAN Eric
BIANCONI Nicolas
BIANCONI Sylvain
BONAT Jean
BONILLO Gabriel
BONILLO ép. MARCOTORCHINO Mathilde
BONUGLI Maurice
BUISSON Jean-Marc
CANU Gérald
CAPEZZA ép. MINASSIAN Marie-Thérèse
CAPPAI Christophe
CASSIM Samy
CATONI ép. LETELLIER Christine
CAVAGNARO Claude
CINZONE Michael
COLANDREA ép. MARCOTORCHINO Annie
COLANDREA Pascal
CONTO Roger
COZZI Jean-Jacques

COZZOLINO Jean
DALLARI Didier
DALLARI Théodore
DAUMAS Marie-Thérèse
DE MEO ép. PINTO Joséphine
DEL CHIAPPO Laetitia
DI MEGLIO Jean-Paul
DOMINICI Jean-Pierre
DOMINICI Jérémy
DUCOUREAU Serge
DUCOUX-BAREGE Pierre
ESCALLE Bernard
FESTA ép. LANZA Monique
FORLI ép. PIERRE Marie-Antoinette
FORMISANO Christophe
FURNES Raymond
FUSELLA Caroline
GAGNEUIL Charles
GARGIULO Didier
GAUDIN Gilbert
GENTIEN ép. BILLES Béatrix
GILIBERTO Marie-France
GIUSTINIANI Jean-Luc
GRASSO Philippe
GRIMAUD Alice
GRINDEL Véra
GRIVAS Jean-Claude
GUERINI Alexandra
GUERINI Alexandre
GUERINI Caroline
GUERINI ép. CASANOVA Marie Antoinette
HAMEROUCHE Salima
LANDI Stéphane
LASKUS Chloé
LEANDRI Rolland
LIPARI ép. PADILLA Cécile
LIRON Carole
LOPEZ Marc
LOUCHE Anaïs
LOUCHE Camille
LUBRANO DI SCAMPAMORTE Marie Bernadette
MANERA ép. BLANC Martine
MARCHAND Pascal
MARCHETTI Jean-Roch
MARCOTORCHINO Alain
MARCOTORCHINO Julie
MARCOTORCHINO ép. MONTAGNON Christine
MARI Pierre-Paul
MARI Judith
MASSIMI Marie
MASSONI François
MASSONI ép. MERCIER Jeanne
MASSONI Jean-Pierre
MASTEAU ép. PASCARIELLO Paule
MAURIN Hélène
MERCADAL ép. MOLINES Christel
MERCIER François-Louis
MICHELANGELI Danielle
MINASSIAN ép. SIMONPIETRI Karine
MIRABILE Céline
MOHAMED Salah
MOLINARI Georges
MOLINES Didier
MONTAGNON Romain
ONOLFO ép. CAMIGLIERI Antoinette

ORSINI ép. MASSONI Restitude
PAOLI Marcel
PARODI Jean-Marc
PARODI Louis
PARREGNO Eric
PERETTI Jeannie
PERON Hervé
PICCA Serge
PIFELLI Alexandre
PIN BARRE Adeline
PINTO Vincent
PIRO Julie
RAHAL Fatiha
RASCA Stéphane
RENOUX Laurent
RENUCCI Jean-Baptiste
REYNAUD-GAIDE Nathalie
RIZZO Sylvestre
ROLLAIS Stéphanie
ROUZAUD Jacques
RUOCCO Renaud
SABAN Jérémy
SCIACCA Franck
SCIACCA Serge
SETA Paul
SIANO ép. LEONETTI Marguerite
STRABONI Camella
TEMDJIRT Smail
TROJANI Antoine
TROJANI Pierre
BELLEZZA Stéphanie
DE CARO Frédéric
BORGNI Sylvain
FODE Céline
MAZZEI Patrick
ROLLAIS Nathalie
FRAPARD Valérie
MARTINI ép. AGIUS Emilie
GIABICONI ép. DALLARI Chantal
ESCAVI Charles
BODSON Jérôme
NASTI ép. COLANDREA Marie
REBELLA ép. BONILLO Georgette
COLANDREA Marie-Joséphine
MALLEVILLE René
LOPEZ Emelyne
DALLARI Alexandrine
ZANNONE Alain
PHILIBERT ép. PARODI Jeannine
CAILLOL ép. CASSATA Anne
CICCOLINI Marie-Dominique
AGATONE Richard
LEVEILLE Arnaud
SANMARTIN Aurelie
PATANE ép. MASSONI Mireille
AHAMADA Said
AUTISSIER Jean-Jacques
BISTAGNE Florence
BONIFAY Philippe
BOUSSALEM Salah Eddine
CASANOVA Thierry
ALI KHODJA ép. ZERDANI Sophia
BATAILLE Joël
BONNET Gilbert
CAMOIN Danielle

GROSS Georges
MARI Stéphane
RAVOUX Nicolas
TRISCARI Denise
BOUDERBANE Mohamed
CARATINI Alain
FADHLA Hattab
MARTINEZ Eric
REYMOND Jean-Jacques
VITALE Eric
DJENDOUBI Ferten
FLEISCHMAN ép. MIZRAHI Gilberte
LORENZI Antoine
THUET Nicole
TIXIER Jean
VIAL Maurice
HERBAULT Hervé
FONDACCI ép. BRAMANTI Simone
ARGEME ép. RAVET Geneviève
BOMBARD Nathalie
LONDI Emile
MEGHOUFEL Jean-Marc
POUSSEL Charles
BRENET Carole
CASELLI ép. GAUBERT Olivia
CENTONZE Antoine
FABRE Geneviève
KACEM Halim
LITOU Patricia
SQUID Philippe
AZILAZIAN Robert
HACCOUN Olivier
HAROUNYAN Claude
BOTTON Yves
CAZZOLA Roland
DUMONTEL Franck
FURACE Josette
GIRARD Ludovic
ALLOUCH Francis
RAVOUX Jean-Pierre
BENICHOU Armand
GREGOIRE ép. ANTONI Gabrielle
GUARELLA Sauveur
VIGNY Charles
CHENUT ép. TREGAN Michèle
REBAUDENGO Franck
DE BOUTEILLER Maud
FABRE Louis
HAIDARI Nassurdine
LORENZI Christophe
MOREL Bernard
PANCHETTI Marie-Madeleine
TIRAN Jean-Claude
TURC ép. MICOUD Morgane
VASSART ép. MENNUCCI Clodette
VASSART Elise
BEN AKNE Béatrice
BERGAMINI Richard
GINER ép. FAUCHOUX Dominique
MALATESTA Robert
PERROT ép. CHARVOLIN Brigitte
POLIZZI Gérard
PASQUINI Jules
LOO Charles-Emile
MARCHETTO ép. TARASCONI Mireille

PIETRI Fernand
PIETRI Nicolas
SEVILLA ép. MARCHAIS Marie-Paule
BIANCHINI ép. PIGAMO Christine
COHEN ADAD ép. CHAPUIS Laurence
CURTEL Michel
GUIOL André
OHANESSIAN Yannick
ROQUES Sophie
LUCIANI Simone
NOUGAREDE Jean
SPORTIELLO Fortuné
SPORTIELLO ép. POMMEROL Angélique
GINOUX Georges
ISSILAMOU Soibahate
MEGHAR Nicole
WARSCHAWSKI ép. SITRUK Evelyne
ZERIBI Rayane
KADRI Abousevian
TABTI Karim
TABTI ép. FOURNIES Sabrina
TIGHILT Abdelkader
TIGHILT Rachid
BERNARD Anne-Marie
BOURDON Stéphane
DAHAN Gilles
SCHNEIDER Eric
CROUZET Frédérique
KALAYADJIAN Cécile
LAQHILA Mohamed

Liste « Groupe Communiste Républicain et Citoyen »

LE DRET ép. DUTOIT Marie-Yves
POL Nicole
BOULEY Christine
NARINDAL ép. DUTOIT Odette
ORTIZ Michel
NARINDAL Christophe
CASERIO Claude
GASPERINI Jacques
ASPINAS Gilles
PSALTI Sophie
POGGIALE Marc
PUEL ép. CARRIERE Rolande
MARTINEZ Lucien
BARTOLI Catherine
FRIDRICH ép. GUTIERREZ Danielle
DODOUSSIAN Albert
NARINDAL Renée
NOSTRIANO Jean Paul
NICOLAJ ép. PALLOIX Marie Françoise
AMIOT Daniel
CORVASCE Pierre
CAROTI Daniele
ALLIONE Robert
TOUATI Marcel
BENASSI Marcel
SAINTENOY Patrick
MASSON Brigitte
ALMERO Marcel
LUZI Noël
BIAGGINI Paul
VARTANIAN Roland

PASQUET Isabelle
VIGIER Rudy
DORRIERE ép. GRILLON Florence
GRILLON Marc
VOLPINI Pierre
VALADEAU H  l  ne
GUEDU Philippe
CARBUCCIA Jean Pierre
MARTIN Alain
CARASSO   p. MARTIN Annie
BACCHI J  r  my
AMIAR Djillali
HONDE Daniel
IBBA   p. HONDE Paulette
JOURDAN Jacques
ESCOT Magali
LAMOURETTE Guillaume
PARENTE Emilie
GARINO Audrey
COQUET Nicolas
VERNA Fran  oise
TEISSEDRE Claude
LILLAZ Raymond
CARMIGNANI Fernand
DUTTO Claude
FAURE Ren  
M ZE Ibrahim
HONDE Paul
DUTOIT Henri

Liste « Les Verts »

BAUTISTA   p. CABALUNA Phoebe
AUTHEMAN Georges
CALVIERA   p. AUTHEMAN Mich  le
MOLINA   p. SCHAAIJ Marie
FOUQUET Jean-Pierre
MORICE   p. FOUQUET Ir  ne
HUGON Maurice
MACARE   p. HUGON Jeanne
LAMBERT Jacques
MEGANI Eric
CHTAIKI   p. MUNIGA Aicha
MUNIGA Ang  lique
MUNIGA Fran  ois
MUNIGA Jacques
TRAI Khalid
ZANETTO Ren  
CHBIK Mohamed
VILLEMUR Didier
VILLARET Thomas
FRIOLET Jean-Fran  ois
DINVAUT Anne-Marie
CONTOIS Patrick
SIMONETTI   p. HOAREAU Pierrette
BROCHIER Damien
FERRIER Emmanuel
BOULAY Michel
GUEMGUEM Catherine
TIMEZOUIKHT   p. BOUDELAA Ayyette
BACQUE Blandine
DUROUSSEAU-DUGONTIER Christine
RUBIROLA Mich  le
PERICH Pierre

MARI ép. PERICH Christine
IMBERT Jean-Philippe
DELLIGHIANNI ép. IMBERT Angeliki
EL BAJNOUNI Halima
MARTINS Sandrine
WEBB Madeleine
BUJOLI Gilbert
LAAYSEL ép. LAQHILA Nadia
TAJAN Annick
LEDOUX Remi
DESPLATS ép. GAUTIER Valentine
VAUBOURZEIX ép. BOULAY Joëlle
SIEBAUER François

Liste « Faire front pour le Sénat »

BEZ Eleonor
RAVIER Stephane
BARDE Mireille
CUPOLATI Paul
PIRIOU Olivier
COMAS Laurent
LLINAS Laurence

Délégués suppléants

Liste : « Réussir Nos Villes et Nos Villages dans les Bouches-du-Rhône »

GILARDENGHI Charles
LAMONICA ép. IMBERT Sandrine
GREANI André
BLOCH ép. DENERY Jacqueline
PARISOT Marie-Hélène
FRET ép. ARNOUX Monique
DE GASQUET Sébastien
SALAZZINI Marjorie
SANTINI ép. SERIS Pierrette
GINER Richard
CHAILLAN Marianne
DELAGE Jean-Claude
BELMONTE PLACIDE Christelle
BARET ép. BOUTIN Josée
PIQUENOT ép. ENRICO Gilberte
MOLLARET Maxime
BATTIN Lambert
PETRILLO ép. MARTINENGO Sylvie
CARNAVALE Louis
ORTOLAN ép. MAUPOINT DE VANDEUL Catherine
DOGLIANI Félix
DUPUY Cédric
FOURNAISE Laetitia
CARDON ép. JOLY Daphnée
FOURNIER ép. GIROUSSE Stéphanie
GARGUILO ép. BEAUMONT Christine
FERRARO Corinne
FOURNIER ép. MAGNETTO Christiane
MANCIOPPI Alain
OLIVA Michel
BONZOM ép. PIANELLI Henriette
ZANINI Didier

THOMASSIAN ép. ALEXANDRIAN Jacqueline
BOISDON ép. DOUMENC Stéphanie
GIREAU Stéphane
DEVAUX Michel
THEVENIN Patrick
JOUVE Guillaume
CANEVET ép. JOURDAN Annick
MARTIN ép. REYNAUD Michelle
CAPEL ép. MONOD Maryse
TOUSSAINT Gérard
TEISSERENC ép. BAETEMAN Isabelle
BŒUF Laurent
GINESTE Olivier
PIAZZOLLA Victor
GRIETTE Jean-Pierre
GENRE Laurent
CANETTO Jean
SCHILLING Alexandre
CARNUS Anne-Marie
RENAUD Bernard
RAVIER Julien
PACITTO André
PLACIDE Laurent
LAMONICA Edouard
JOLY Pierre-Henri
DIJON Jean-Pierre
GIROUSSE Christophe
MONTROYA ép. TUFANO Josette
DE GASQUET ép. TALLON Sylviane
NUCCI ép. BOISDON Catherine
CASUT Jérôme
XIBERRAS Maurice
ARNOUX ép. GOUVERNET Martine
PARENTE Angélique
BOUCHER Marc
LIVOLSI Rosina
FONTAINE Murielle
COUSTON ép. BATTIN Gisèle
ALIX ép. GINESTE Myriam
HOCHFELDER Caroline
GODART ép. JOLY Marie-Hélène
ARNAUD ép. LAMONICA Danielle
MARTIN Christophe
MORAINE Denis
PLACIDE Bernard
POMARICO ép. LECCIA Annie
TOUSSAINT Marjorie
LECOMTE ép. VO Andrée
CAROTENUTO ép. PLACIDE Elodie
DE BRISSON DE LAROCHE ép. FAUCHILLE Véronique
FOUCQUE Jean-Michel
LE DEM Nicolas
GIOVANNONI ép. DJIANE Dominique
TOUSSAINT Jean-Baptiste
BATTIN Vincent
SCHMITT Guillaume
GREGORI Anne-Marie
RUSSEIL Marc

Liste « Faire Gagner les Bouches-du-Rhône »

MARTIN DIT MARTIN DE CHAMPAGNAC Franck-Michel
VIALATTE Jean-Michel

FILOSA Patrick
GUELLE Frédéric
RUSSO ép. FILOSA Giuseppa
AROUSTANIAN Michel
BELTRAMELLI Magali
BRUNET ép. BUSCEMI Sandra
SAUTTO Bernard
VIALATTE Laurent
ORTO Sandrine
TIR ép. BENSALAMA Oum Saad
BENKHIRA Abdarrazak
CAMP Georges
DARDILHAC Pierre
AMADEI Antoine
AMADEI Jean-Marie
TCHIKNAVORIAN Mireille
DOYEN Catherine
GUEYE Matar
JAULIN ép. ZAMMIT Jacqueline
LISAI Anthony
MASMOUDI Yamina
ACHOURI Lila
CIARAMAGLIA ép. DEMORY Anne-Marie
CLOQUELL ép. MUNOS Pascale
AUDEMAR Mireille
FRANCESCHI Marc
FRANCON Frédéric
NUNEZ ép. VALENZA Anne-Marie
ROBION Laurent
VINCHE ép. BIRAGUE Marie Thérèse
BERTHELE Paul
COSTE Virginie
CHOURAQUI ép. PANIAGUA Valérie
DAHAN Mickaël
ESKENAZI ép. ZENOU Fanny Laura
BACHELIER Romuald
NAIL Jean Paul
VERNASSIERE ép. DI GIACOMO Valérie
BIASCI Béatrice
CHALUMEAU Georges
DJELLIL Omar
GOMBRA Hichem
SAMAKE Cheick
THEMISTA Patrick
BOULAINSEUR Abdellah
GRILLET Jean-Louis
MARTINEZ ép. CAZZOLA Sylvie
MEGHRICHE ép. SEBBAK Leïla
SEBA ép. MANSOURI Dalila
SEBBAK Lakhdar
FERRON ép. MARCELIN Christine
FLORY François
MARCELIN Michel
MASSIANI Yvan
VILLENA Robert
DARIETTO Jocelyne
ZOGHLAMI ép. TOLEDANO Meriem
FEBVREL Didier
SISVALIAN Maxime

Liste « Groupe Communiste Républicain et Citoven »

IBBA Gilbert
MESNARD ép. IBBA Nicole

QUACCHIA ép. GOIRAND Rollande
MICHEL ép. FABRE Jeannine
KUPELIAN Jacques
FABRIS Mireille
BRIGANDO ép. NOSTRIANO Simone
CARASSO Roger
MENNELLA Joseph
NAVARRO ép. ROUBIN Martir
MARTINEZ ép. PISAPIA Marcelle
DUMOLIE Henri
BLANDEL ép. DUTTO Christine
NIEDDA Robert

Liste « Les Verts »

MONTAGNANI ép. FIDERER Evelyne
CHAPLAIN Bernard
DELVAS Jean-Claude
GHEDIFA ép. CHAMPLIAUD Nadia
MARRO Roger
NESPOULOUS ép. CREPET Sylvie
BRUNETTA ép. MARRO Caroline
LANGLADE ép. CHAIEB Daisy
MOURLOT Michel
LAZERGES ép. RAOUS Joëlle

Liste « Faire front pour le Sénat »

JOURDIN Christian

MARTIGUES

Délégués de droit

AGNEL Christian
BEDOUCHE MARCO Chantal
BENARD Charlette
BOUCHICHA Linda
BREST Antonin
CALLAMAND Sophie
CAMBESSEDES Henri
CAMOIN Roger
CAROZ Christian
EHLE Isabelle Remplaçante de CHARROUX Gaby
CHEILLAN Vincent
CRAVERO Patrick
NEILLER Romain Remplaçant de DEGIOANNI Sophie
EYNAUD Françoise
FIGUIE Sandrine
GONTERO Jean
GOSSET Marguerite
GRANIER Gabriel
HERAUD Patricia
ISIDORE Eliane
KINAS Annie
MOULS ép. MERRANT Annie Remplaçant de LEFEBVRE Nathalie
LODOVICCI Gérald
LOMBARD Paul
LOPEZ Alain
MONCHOT Daniel
MOUNE Alice
OLIVE Robert

ORILLARD François
PATTI Jean
PERNIN Françoise
PERPINAN Josette
PETRICOUL Mathias
REGIS Jean-Pierre
SALAZAR MARTIN Florian
SALDUCCI Alain
SAN NICOLAS Nadine
SANCHEZ Jessica
SCOGNAMIGLIO Sandrine
THERON Vincent
VILLANUEVA Jean-Marc
VILLECOURT Christiane
VIRMES Maryse

Délégués supplémentaires

Liste « Rassemblement Démocratique et de Défense des intérêts Communaux »

FRISICANO Marc
CHABLE Bernard
CHEINET Jean-Claude
PAILLÉ née GAUTIER Mireille
VIGNAL née RIMBAUD Yvonne
TEYSSIER-VAISSE Odile
DI RUOCCO Jonathan
GILABERT Elisa
PICARD Maxime
VANACKER Jean
LIEBART Gérard
BINAND Jean-Marc

Liste « Une énergie nouvelle pour tous les martégaux »

VASSEROT Michèle

Délégués suppléants

Liste « Rassemblement Démocratique et de Défense des intérêts Communaux »

CERBONI Didier
GRANELLI Alain
LUARD Claude
RAINA Gilbert
CANIT née CAMACHO Raymonde
ROBERT Maurice
BERAUD Lucien
AZEMARD Michel
MAUFFREY Dominique
PASCAL Maurice
BENOURI Lydia
LINARES Charles
KOWALCZYK Stanis

Liste « Une énergie nouvelle pour tous les martégaux »

MAMMANO Danielle

MAS-BLANC-DES-ALPILLES

Délégués élus

GESLIN Laurent
VILLERMY Jean-Louis
CONTI Roger

Délégués suppléants

BERARD ép. BERTRAND Sylvie
MAZZEGA Fabrice
GALVIER Stéphane

MAUSSANE-LES-ALPILLES

Délégués élus

SAUTEL Jack
EYMIEU Jacky
MOUCADEL Michel
ZAFFARONI Christiane
CARRE Jean-Christophe

Suppléants

MOLINA Christiane
WAJS Alexandre
DUMOULIN Elisabeth

MEYRARGUES

Délégués élus

JOUBE Mireille
BERTRAND Pierre
GAILLARDON Michel
CARANJEOT Jean-Louis
FASSI Michel
DURAND Gilles
AVAZERI Annie

Délégués suppléants

ZENOU Yamin
POUSSARDIN Fabrice
BLANC Frédéric
VERDU Marie-Isabel

MEYREUIL

Délégués élus

LAGIER Robert
PITAUULT Odette
IMBERT Rémy
GIACOMI Catherine
GOURNES Jean-Pascal

SANTINI Joseph-Marie
FERRETTI Alain
CIEPLAK Elodie
LEROY Brigitte
ANDRE René
NOTO Florian
GIRARD Robert
MARTINI Marie-José
PELTIER Daniel
POUCEL Joël

Délégués suppléants

Intérêt communal

LAFFON Serge
LAUGIER Mireille
MARTIN Sylvain
MARIN Anna
LATIL Migueline

MIMET

Délégués élus

CRISTIANI Georges
CENTARO Corinne
MILLE Gilbert
BELARBI Lordine
RONOT Michel
BUSCA Jean-Marie
MONTAGNA Bernard
SOREL Alain
MOLINA Francis
COPPONI Franco
LEFEBVRE Véronique
RODRIGUEZ Valérie
GODDYN Evelyne
SAPEDE Réjane
GALINIER Christine

Suppléants

Liste Georges CRISTIANI

FEDERIGHI Gilles
DALFIN Geneviève
LAUDIGEOIS Mireille
DALMAS Gilles
MAURICE Jany

MIRAMAS

Délégués de droit

AOUMMEUR Fadela

ARFI AYALA Martine
BICHET Virgine
BUTI Géraldine
CARLIN Pierre
CHAYOT Anne-Marie
DEFFOBIS Laëtitia
DEMARETZ Guy
DETOURNAY Jean-Claude
DUMAS Cécile
FETTACHE BOUGUESSA Fatma
FLEURY Liliane
GACHE Danielle
GACHON Gérard
GERON Gérard
GIMENES Patricia
GUILLEMONT Gérald
GUILLON Jean
JOFFRIN Jean-Eudes
KERAUDY Maryline
LAPRADE Fatma
LE CAR Corinne
MARCHESI Eric
MIKAELIAN Claude
NAVARRO Christian
PASCAL Jean-Marie
PEYRO Christian
RAFFINI Armelle
RODDE Maryse
RODRIGUEZ Jacques
ROUBY Eric
SORIANO Robert
VENTURE Sandrine
VIAL Marie-Pierre
GAUTIER Georges

Remplaçant de VIGOUROUX Frédéric

Délégués suppléants

Liste pour Miramas

MAECHLER Serge
BERNARD Emily
BENAYOUN Bernard
CERISAY Monique
FRANCESCHI Robert
IOBBI-NIVOL Chantal
GARRIGUE Michel
BARON Patricia

Liste Miramas Passionnément

FRANCIOLI Louis

MOLLEGES

Délégués élus

DUREAU Jean-Paul
FABRE Jean

ROUX-SOUMILLE Martine
MARCON Patrick
POUDEVIGNE Jean-Pierre

Délégués suppléants

PEYTIER-CAZE Guylaine
RICAUD-PONTIER Sylvette
CHABAUD-MALLET Corinne

MOURIES

Délégués élus

SANTOIRE Pierre
FOURNIER Jacques
GILLET Gaston
BARRAL Jean
MANIA Annelise
ROUCHON Xavier
RAMIN Jeannine

Délégués suppléants

AURELLIONNET Jean-Luc
SARIS Jean
FAUPIN Damien
BOURGUIGNON Albert

NOVES

Délégués élus

JULLIEN Georges
REY Christian
CASTELLANI Yvette
DELEGUE André
PASCAL Jean-Pierre
ALLIE Didier
NATALI Marie-Laure
SEIGNOUR Michel
MAURIN Christiane
FERRIER Pierre
GIRAUD Christian
CENTRACCHIO Valérie
TREILLET Nathalie
BOULARD André
GINOUX épouse ROCHETTE Lydia

Délégués suppléants

Liste de gauche et d'ouverture

CHAINED Bernadette
SAHNOUNE Samy
GINOUX Jean-Pierre

Liste ensemble pour Noves

SALLIER épouse GRANDIN Isabelle

ORGON

Délégués élus

ROBERT Guy
MALLET Eric
MARTARELLO Jean-Claude
DOMINE Fabrice
BRAHIC Jean-Claude
HANNA Elias
GUILLET Pascal

Suppléants

PONS Philippe
BAGUR Sylvette
LETTI MALLET Patricia
ROBERT Anne-Marie

LE PARADOU

Délégués élus

SEVEYRAC Jean-Hilaire
ROUX Marie-Rose
MAILLET Rose

Délégués suppléants

GILLY Alain
GRAUGNARD Henri
COSP Angèle

PELISSANNE

Délégués élus

MONTECOT Pascal
BEAUME Sylvain
NANCEY Jean-Marcel
CONDE Eric
PAPA Ingrid
LHERMET JACKOWSKI Geneviève
DEGLIN Guy
BORAUD Jean-Luc
GAULON Didier
LAURENT FOURNIER Nelly
CONAND Bernard
CONSTANT Raphaël
POTTIEZ Annie

CHAVE Noël
GABAS Jean-Pierre

Délégués suppléants

Ensemble pour Pélissanne

PELLETIER Marie-Paule
SERY Corinne
BARDARO Carole
COLTELLI David

Un seul objectif, Pélissanne

NIEMIEC Céline

PENNES-MIRABEAU (LES)

Délégués de droit

KLEIN Marie-José
AUREILLE Aline
BALZANO André
BARONI Serge
BASTARD Robert
BORDE Jean-Marc
BOUCHET Grégory
BUCCI Dominique
CHAUVOT Bernard
CHEIFFAUD Geneviève
DONCKERS Sylvain
FABRE MONTON Nathalie
FARCI Claude
FIGUIERE Janine
GALLAND Marc
GARCIA Daniel
GARNIER Eliane
HAMEL CHAVE Sophie
LONG Didier
MARRON Danielle
MARTIN Annette
MAZIER Pierre
MEPPI Francette
NELIAS Mireille
PATOT Gérard
POUSSEL Gilbert
ROCCI Pascale
RODRIGUEZ Jocelyne
ROMERA Robert
SLISSA Monique
TCHELEKIAN Caroline
TONARELLI Pierre
VEGA Fabrice

Remplaçante de AMIEL Michel

Délégués suppléants

Liste Les Pennes Mirabeau Unis Pour l'Avenir

COUPIER Jean
PITTAVINO Antoine
MONTI Martine
ROSSIGNOL Jean-Pierre
GENARD Louis
DIAZ Marie-Jeanne
FINALTERI Sylviane
PIERONI Lucien
SEMPERE Catherine

PENNE-SUR-HUVEAUNE (LA)

Délégués élus

MINGAUD Pierre
CAPDEVILLE Christine
ALEXIS Jean-Claude
TATONI Carole
BATTAGLIA Thierry
SILVESTRI Sylvie
PRESUTTO Christian
PIETRI Clémence
FEDI Alain
HONETZY Dominique
NEGRETTI Bernard
TRAVIA Valérie
SCHIANO Alain
VITELLI Hélène
BROTTIER Pierre

Délégués suppléants

Liste de la majorité municipale

HABANS Christian
MARIANI Christine
MAGERAND Corinne
RICHE Sonia
FACH Marcel

PEYNIER

Délégués élus

BURLE Christian
MALLET Raymond
MAUNIER André
AUBERT Jean-Luc
BENAUD Roger
GUILIANI Jeanne
MAR Jean-Paul

Suppléants

MARECHAL Pascale

VALENTE Marie-France
FREDDI Robert
RAPUZZI Stéphane

PEYPIN

Délégués élus

SALE Albert
CAVAGNARO Marcel
PIRONTI Roger
ETIENNE Martine
GALIANO Danielle
GIBOUREAU Jean
LEONARDIS Jean-Marie
MOUSTIER Rozenn
MAIO Marc
HUYGHE Yannick
REBAI Gérard
EQUINE Jean-Pierre
GOYA Francis
DERDERIAN Gilbert
CANTAREIL Marie-Odile

Délégués suppléants

Tous unis pour Peypin

COUTURIER Carine
GIANASTASIO Laura
BAISSE Pierre
CASTELLANI Gérald

Peypin et vous

MUGGIANU Jean-Marie

PEYROLLES-EN-PROVENCE

Délégués élus

LONG Danielle
CAZABAT Jean-Louis
PAUTROT Philippe Gérard
PERCEROT Monique
DEVAUX Pierre
VIDELO Michèle
LONG Rémi
MARTIN Mauricette
GUISTETTO Dominique
BILLOT René
CARMINATI Joël
IRONDELLE Jean-Luc
FREGEAC Olivier
ARCAMONE Thomas
TEISSIER Jean-Marie

Délégués suppléants

Ensemble aimons Peyrolles

ARENE Alain
BRICHET Danièle
BALLESTER Catherine
ZERRIFI Heddie

Un nouveau souffle pour Peyrolles

DRAHONNET Jacqueline

PLAN-DE-CUQUES

Délégués de droit

BERT Georges
BERTRAND Jean-Pierre
BONSIGNOUR Gilbert
CAMMELLINI Nicole
CAMPIONI René
CHOPIN Edwige
DEBEIRE Daniel
FOINKINOS Josiane
GALEY Jacques
GALLI Marcel
GAYDA Françoise
GIOANNI Jean-Paul
GIUDICELLI Martine
GONDRAN Anne-Marie
GRIELLS Monique
GRONDIN Christelle
HAROUTIOUNIAN Roland
JEREZ Agnès
KARBOVIAC Evelyne
LACREUSETTE France
LIQUIERE Bernard
MORAZZANI Yves
PAGLIARI Michèle
PEREZ Nicole
PONS Dominique
QUESSADA Roger
RISSO Lynda
GIANNINI ép. SIMON Michèle Remplaçante de ROBINEAU Monique
SAUZE Gérard
SIMON Laurent
SORGE Paul
TROSSEVIN Marie-Antoinett
VAGNER Josiane

Délégués suppléants

Liste « Ensemble, vivons mieux Plan-de-Cuques »

MARTINEZ Michèle

Liste « Union Gestion Communale

GARNOIX Stéphanie
BARILLOT Antje
DUPAIGNE Alix
MIRETTI Marie-Louise

PARIS Joëlle
MAURIN Claude
QUAZEZ Jean-Marc
TABERNIER Aurore

PLAN D'ORGON

Délégués élus

LEPIAN Jean-Louis
VALLET Jocelyne
CHAUVET Jean-Luc
DAVID Magali
PAULEAU Serge

Délégués suppléants

TURLUR-MESTRE Magali
VOULAND Bruno
MARINARI Michel

PORT-DE-BOUC

Délégués de droit

AOUAD Sophianne
BELSOLA Laurent
BENMBAREK Hassan
BERANGIER Jocelyne
BERMOND Marie-Josèphe
BIGORNE Eric
CABAU Solange
CARRERAS Elisabeth
CERBONI Rosalba
CHAPELLE Patrice
CORTES Isabelle
DEPAGNE Marc
DIDERO Stéphane
DOMINI Chérifa
FERNANDEZ Patricia
GALICHET Philippe
GALLINA Martine
DEL GIOVANE ép. GIORGETTI Martine Remplaçante de GIORGETTI René
GIOVANELLI Béatrice
GUIRAMAND Patrick
IZQUIERDO Dominique
LELAFI Fatima
MALARET Monique
MULLER Martine
NGUYEN Jean-Louis
NOUGUE Alain
PEREIRA Christian
PHILIPPE Louis
PIGNOT Joseph
NUNEZ Michel Remplaçant de SANTORU Evelyne
SIRAT Boulenouar
BAUDET Jacques Remplaçant de VAXES Michel
XENIDES Constant

Délégués suppléants

Liste « Continuons ensemble pour Port-de-Bouc »

RAUX Marie-Hélène
CERBONI Christian
AYARI Olfa
BELGUEBLI Azzedinne
GATALETA épouse DUPUY Marie
SANTIAGO Michel
BERAUDO Yvonne
DHO Lionel
RESSI Evelyne

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Délégués élus

TAFFIGNON Georgette
AZOUZ Oula
MICHEL Sophie
MONTURLI Roland
STAMATIOU Annie
SPERTA Pierre
PANICHI Paulette
CAVASSILA Alain
NAVEILHAN Jean-Claude
SCOTTO Claudine
GUIOT Valérie
CHABERT Laurence
CAIZERGUES Philippe
ALVAREZ Martial
ROUGON Frédéric

Délégués suppléants

Port-Saint-Louis pour tous

SCHROETTER Régis
LIOZON Philippe
TOURE Mas
RAOUX Aurore

Rassemblés pour construire l'avenir

GUARRACINO Ghislaine

PUYLOUBIER

Délégués élus

GUINIERI Frédéric
MISTRE Adrien
LECLERC Jean-François

Délégués suppléants

DUCONSEIL Claudine
ODERMATH Eric
GAUTIER Henri

PUY-SAINTE-REPARADE (LE)

Délégués élus

CIOT Jean-David
NICOLAOU Jean-Claude
PANICHI Brigitte
REYRE Michel
SAIZ OLIVER Sergine
ARMENGAUD Gilbert
FOLIOT Philippe
DELPYERRE Lucienne
VIDAL Edmond
BERGE Oriane
LEOR Chantal
CHABALIER Bernard
DUVIOLS Geneviève
ROATTA Serge
SCANO Alain

Délégués suppléants

Un nouveau souffle pour Le Puy

DI MARIA Rémi
DUBOIS Michaël
REDON Rodolphe
WEITMANN Muriel
PESTRE Maryvonne

ROGNAC

Délégués de droit

AUTECHAUD Gérald
BERNARDO Martine
BOURRILLON Jean-Luc
CAILLOL Marie-Antoinette
CASIMIR Henri
DE SIO Daniel
DELAGARDE Monique
DUCROS Pascal
EGEA Alain
GARCIA Sylvie
GIANNARELLI Claude
GOIRAND Orsola
GRASSI Christiane
GUILLAUME Jean-Pierre
INTERNICOLA Antoinette
LARROCHE Guy
LEVEQUE Jean
LISSONNET Monique
LUCCHINI Corinne
MARCONNET Walter
MAZENQ Jean-Michel

MICHELAS Gyslaine
MOUREN Maguy
PELOFFY Brigitte
PRAUD Laurent
RAMOUSSE Sylviane
RAYMOND Irène
SCHACRE Roland
SIMEON Jean
STALLONE Joseph
STRAUDO Michel
VENTERELLI Ange
VIOLOT Jeannie

Délégués suppléants

Liste Sénatoriales Rognac

CLISSON Chantal
COLIN René
CRIMIER Henri
SEMONNAY Yves
GREBERT Alain
TROUILLIER Paulette
CHASSOUAN René
EUGENE Jean-Claude

Liste L'UMP ROGNAC

BERMUDEZ Patrick

ROGNES

Délégués élus

PIN Jacky
CANNONE Michèle
CAIRE Alain
GIRARD Nathalie
VERRIER Jean-François
CALOT Cathy
ESMENARD Gérard
MOINE Anne
QUARANTA Michel
GARCIN Danièle
GARCIA Renée
LUIGI Robert
MEUNIER Gérard
OROFINO Joëlle
VIDAL Eva

Délégués suppléants

Union du Pays de ROGNES

NIOLLET Marie-Noëlle
PARISOT Denis
NAVENANT Brigitte
TRILLES Jérôme
LEQUEUX Sophie

ROGNONAS

Délégués élus

PICARDA Yves
CESTIER Danielle
BRASSART Michèle
CHABAUD Marie-Antoinette
CHAUDRE Christian
LAMBERT Marc
LAFOREST Michelle
ABBATTISTA Bruno
CROUSILLAT Christiane
VIGNAUD Franck
HOCHART Jean-Paul
GONTIER Robert
BESSON Jacques
TOULOUSE Nicole
DUSSERRE Norbert

Délégués suppléants

Liste Y. PICARDA

LAGUERRE Marie-Pierre
GRAS Christiane
ROUX Robert
BOYER Marie-Catherine

Liste N. DUSSERRE

BILANCINI Aline

ROQUE D'ANTHERON (LA)

Délégués élus

TURCAN Jean-Louis
VILLEVIEILLE Robert
CARTIER Véronique
BOUCHERY Gisèle
GIELY Georges
PAQUOLA Christine
MORELLI Christian
PHILIPPE Monique
LOVISOLO Jean-Christophe
BELLUCCI Angélique
MOYNE Jack
SERRUS Jean-Pierre
RICARD Isabelle
ROUSIER Michel
BELORGEOT Daniel

Délégués suppléants

LISTE A : JEAN-LOUIS TURCAN

GUILLAUME Martine
AMAYA Raoul
LO NOBILE Solange
NAVIO Christine

Liste B : Jean-Pierre SERRUS

CHRISTOPHE Laurence

ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Délégués élus

GIRAUD Francis
ORGEAS Jérôme
BUSSIERE Daniel
MANSION Delphine
TRIONE Michel
TOSATO Michèle
PIGNOL Claude
DOMANICO Evelyne
GEBELIN Mireille
BALOCCO Mireille
HUBAC Paul
CHINAPPI Marie-Thérèse
MURATORIO Gérard
FANTI Gérard
ACREMENT Michel

Délégués suppléants

Action municipale

BONTOUX Jocelyne
CABONI Jean-Marc
TRICON Jean-Claude
RASPUS Rémy
SAINT JEAN Stéphanie

ROQUEVAIRE

Délégués élus

MESNARD Yves
VAUCHER Emmanuelle
RAYS Frédéric
RAVEL Monique
DUHAL Jean-Pierre
CAMPARMO Elisabeth
CHARTON Jacques
OLLIVIER Christian
GRACIA Alain
ODORE Bernard
NICOLI Jean-Paul
AMOUROUX Joseph
BUONUMANO Jean-Marie
RAMOS Françoise
MASCARELLI David

Délégués suppléants

Liste n° 1 : Yves MESNARD

MEGUENNI TANI Martine
CAPEL Maurice
HORTES CHAPUIS Catherine

Liste n° 2 : Jean-Marie BUONUMANO

MAS Jean-François

ROUSSET

Délégués élus

DE MINGO Gilda
DESCHLER Jean-Pierre
FERAUD Nicole
BERNARD Norbert
GENTRIC Martine
PELLEGRINO Violette
FLAMENT Claude
SIMONET Bernard
DURAND Jeannine
LOMBARD Martine
BATISTA Dominique
BAUDE Paul
BEGE Elisabeth
LOPEZ Joël
SIMONET Solange

Délégués suppléants

Liste de soutien à la majorité départementale

LAMBERT TOURNEUR Mireille
KAABOUCH Dominique
HUFSCMITT Laurence
LORRAIN Sabine
ROCHE Jean-Paul

LE ROVE

Délégués élus

ROSSO Georges
DESMATS Nicole
MERONI Roger
CORTES Jeanne
SABATINO Paul
GIRAUD Chantal
JAUFFRET Michel
DHARREVILLE Pierre
GUEVARA Francis
CABANE Alain
GOUIRAN André
MONTALBAN Francis
ROCHAS Jean-Marc
BONNET Marie-Claude
CASABURI Francine

Délégués suppléants

Liste majoritaire de la Gauche pour le Rove

CHESI Nathalie

PEYRIC Valérie
GUIDI Marie-Noëlle
KRITICOS Maryse
MARTINEZ Véronique

SAINT-ANDIOL

Délégués élus

AGOSTINI Luc
BIANCONE Robert
AJOUX Richard
ROSTAN Roger
MURAT Véronique
DUCLOS Jean-Jacques
MASSARD Christian

Délégués suppléants

CIRAVEGNA Catherine
SANABRE Mylène
HULIN Jean-Philippe
JAUBERT Jean-Louis

SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON

Délégués élus

DUPERREY Lucien

Suppléants

ANTONAKAS Dimitrios
FAURE Michel
DELAVET Christian

SAINT-CANNAT

Délégués élus

CROUAN Jacqueline
REVOL Jean-Claude
DUFFAU Josiane
VENTURINI Jean-Paul
CAMHI Dominique
FALCHI Yves
JOUINI Leïla
PICANO Antoine
CATELIN Mireille
COSTA SOLER Claude
VARGAS Jérôme
BARIL HERGAULT Anne-Paule
VALETTE Fernand
MERCIER Laurence
ELLENA Serge

Délégués suppléants

Liste CONTINUE D'ACTION POUR SAINT-CANNAT

IGLESIAS Maria
JULLIAN Pierre
MANTET Jacqueline
DEBISSONS Marie-Joëlle
MARTIN Claude

SAINT-CHAMAS

Délégués élus

GIMET René
GARDIOL Claude
GUINET Marie-Lise
BARIELLE Christiane
REBOUL Paul
GIUDICELLI Gilda
GRASSET Gilbert
SPITERI Marie-France
DELANOIX Gilbert
JOSEPH Robert
DAUMESNIL Jean-Louis
REYRE Alain
BRICOUT Catherine
STEGER Richard
MAGNAN Claude

Délégués suppléants

Liste INTERET COMMUNAL

BELTRAN Liliane
TRANCHECOSTE Henri
IMBERT Annie
NAVA Marie-Thérèse

Liste SAINT-CHAMAS AUTREMENT

RAMOS Magali

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (LES)

Délégués élus

DE MURCIA Roger
AILLET Christelle
ALENGRIN Jean-Pierre
FELINE Raymond
MARTIN Veuve BOURCIER Claudie

Délégués suppléants

MARTINEZ Alain
MAUGET André
SAMPIERI née VILLIARD Eliette

SAINT-ESTEVE-JANSON

Délégué élu

DUFOUR Jean-Pierre

Délégués suppléants

CESARI Martine
MURAILLAT Ollivier
LE DIZES Damien

SAINT-ETIENNE-DU-GRES

Délégués élus

BLANC Jean
JODAR Jacques
TEIXEIRA Ulysse
DEL TESTA Robert
MANGION Jean

Délégués suppléants

VALLAT Christian
BOSCHI Nicole
REZZONI Sylvie

SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Délégués élus

MARTIN Régis
HENRY Gilbert
GROSDEMANGE Gérard

Délégués suppléants

RIVORY Olivia
LECHTEN Jean-Pierre
WEBER GUIBAL Adeline

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Délégués de droit

AMSELEM Martine
BARBE Paul
BELLAHCENE Abdelhak
BERNOT Georges
BERTON Christian
BEUCHAT Danielle
RICHARD Damien
BOUYA Corine
CARGNINO André
CUCCIA Andrée
DE CHAZERON FELICI Nathalie
DELENAT Josette
DUQUESNAY Charlène

Remplaçant de BONO Guy

EYRAUD Marlène
FARENG Jeanine
GILLES Christine
HENRY Mireille
IBANEZ QUENIN Stéphanie
JACQUOT Rémy
LAUFRAY Olga
LE PALABE David
LEXCELLENT Marie-Rose
MARS Dominique
MICHEL Françoise
NIOX Christian
PETITJEAN Daniel
SAMBAIN Maurice
SANTILLI Jérôme
TARDIEU Jean-Luc
TEIXIER Dominique
TOSI Michel
CHAPUT Jean
VULPIAN Patrice

Remplaçant de VULPIAN Claude

Délégués suppléants

Saint-Martin avec cœur et passion

AUDIGER Fabienne
MEGALIZZI Raphaël
ELOI Robert
SAMBAIN née CAMPS Michèle
BRENTOT née LEMAISTRE Véronique
BRENTOT Didier
FELICI Michel
POOS Julien

Construisons l'avenir

DELSAUT née LIBOUREL Vanessa

SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Délégués élus

BEUILLARD Christian
QUAGLIATA Rose-Marie
DELLOUE François
PAYANY SABATIER Mireille
DUTHOIT Jean-Luc
GOYET Mireille
KOESSLER Jacques
CARDE Nicole
MUTERO Jean-Pierre
DE RIVAS Claudine
DELAUZUN Michelle
BRUN Gérard
LUCCHINI Jean-Jacques
FRANCOIS Christine
SANTOS François

Délégués suppléants

Liste unie pour Saint-Mitre

DE FIGUEIREDO Christiane
BOUVILLE Jean-Hugues
COULIBALY Diko
AMBERTO Jacqueline

Saint-Mitre pour tous, avec tous

CUENCA Annie

SAINT-PAUL-LES-DURANCE

Délégués élus

PIZOT Katya
PIZOT Roger
CURINIER Erick

Suppléants

VANPARYS Odette
GOMEZ Jacqueline
SALIGNAC Elisabeth

SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES

Délégués élus

PIQUET Jacky

Délégués suppléants

BRUN Jean
SABATIER Bertrand
DE CAMARET Florence

SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Délégués de droit

BIANNUCCI Christian
BONET Michel
BOUVET Frédéric
CALOT Maria
CHANEAC Jean-Luc
CHARBONNET Françoise
LARMON Nadine
DAILLAN Marie-Pierre
FAVERJON Yves
GAY Michel
GIOVANETTI Michel
GUENOT Jacques
LAGRANGE CHEVALIER Martine
LAUBRY Patricia
LE PIOUS GONTIER Armelle

Remplaçante de CHERUBINI Hervé

MARIN Bernard
MAURIN Didier
MAZOLLIER Catherine
NEGRE Yves
OULET Vincent
PARADAS Agnès
RAVEZ Gisèle
RAYBAUD Mireille
SAURY Danielle
VIDAL FUENTES Denise
VIGUIER Jean-Claude
WESCHLER Sylvain
WILDE RUBIO Mireille
ZOIOUI Fatiha

Délégués suppléants

Liste « Hervé CHERUBINI »

MEINARD Catherine
MONTAGUT Claudia
ZITTE David
TAILLEFER Jean-Michel
SOMMERARD Michel
GORET Vincent
LANDRIN Madeleine
ROULET Marie-Josée

SAINT-SAVOURNIN

Délégués élus

LENEL André
IMPROTA François
BERNARDI Gérard
FUENTES Bernard
AUBERT Gérard
RICARD Georges
REYNIER Serge

Délégués suppléants

DRUJON D'ASTROS Stéphane
NORYNBERG Philippe
JOURDAN MIELLE Sandrine
ANTONETTI Gérard

SAINT-VICTORET

Délégués élus

PICCIRILLO Claude
LEOTARD Eric
VERSACE Olga
PAOLI Jean-Pierre
DAURES Anne
AZAIS Roland
MEUTERLOS Martine
LISI Roger

COLOMBARI Laurence
ROUX André
BONDUEL Pierre
TORNOR Claude
BENEFRO Robert
RASA Michel
CUDENNEC Anne-Marie

Délégués suppléants

Liste M. Claude PICCIRILLO

COPPO Irène
MOURIER Danielle
TOUROS Suzanne
CAPARROS François
SOSCIA Alain

SALON-DE-PROVENCE

Délégués de droit

ABELS Marie-Claude
AIM Robert
APRILE Catherine
BAGNIS Stéphanie
BILGER Martine
BLANC PARDIGON Michèle
BONFILLON Marylène
CARTIER Bernard
CHAVE Jean-Luc
CHOU Frédérique
CREON Michel
DAUTA GAXOTTE Vanessa
DIOULOUFET Michel
DUFAX Yveline
FABRE Jean-Claude
FRAUDIN Bernard
GUEY Violette
GUIGUES Thierry
ISNARD Nicolas
JULLIAN LATARD Christelle
JULLIEN Caroline
MITRIDATI Vincent
MOUTET Janie
PANSIER Jean-Pierre
PROREL Michel
REMIGNON Jean
RICHARD Marc
ROUX Michel
SANTIAGO Yves
FLOUPIN-SERVIES Jessica Remplaçante de FLOUPIN Françoise
SIBILLI Jacques
SOURD Marie-France
STAALI Kelmoume
STEINBACH Jean-François
SURLES Anne-Marie
BILLOT ép. TONON Pascale Remplaçante de TONON Michel
VELLA Christine
VIRILLI Jean-Marie
ZARKA LABRUNIE Stéphanie

Délégués supplémentaires

Liste Salon-de-Provence en toute confiance

GARCIA Pascal
CHINI Patrick
YALPIR Ismaïl
YALPIR Mustapha
DI FRANCESCO Nicolas

Ensemble changeons d'avenir

BELLONE Pierrette

Délégués suppléants

Salon-de-Provence en toute confiance

ET TAMIS Ismad
VELLA Tarquino Patrick
ANTONI Gabriel
DUPUY Patrick
GUEY Patrick
SAHNOUNE Karim
STAALI Abed
GERARD Suzanne
FLOUPIN Jean-Maurice

Ensemble changeons d'avenir

DREZET Françoise
PEREZ Alain

SAUSSET-LES-PINS

Délégués élus

ELLENA Jacques
COLOMBO SEIPELT Carole
LAHR Daniel
HERPIN Etienne
GRELY Marcel
SCOTTO DI UCCIO Marie-Xavière
CAMPANA Mary-Christine
SBRAGIA Gérard
HABRANT Robert
PARSY Pierre
DEBARRE Pierre
MOUGEY Michel
SERANO Henriette
ROMANI Jean-Pierre
REYNAUD Evelyne

Délégués suppléants

Liste présentée par M. Eric DIARD

TESTANIERE Mylene
LADSOUS Paule
FOUQUE Nicole
CHAIX Bruno
LE COAIL Valérie

SENAS

Délégués élus

FABRE Rémy
TRUPHEME Sylvie
PONS Christian
NGUYEN Patricia
BACCHI Isabelle
SAIFI Nasser
HERMELLIN Stéphane
CIRBEAU Florence
LOPEZ Céline
ANZEMPAMBER Maurice
JAUBERT Mérylène
ALPHONSI Pascal
ADNAN Michel
MARRET Marie-Catherine
TARRILLON André

Délégués suppléants

Liste REMY FABRE

N GUYEN HUU Laurence
RENAUD Jean-Louis
MAUREL Louis
FLECHE Mireille
MEROETH Bernard

SEPTEMES-LES-VALLONS

Délégués de droit

BIANCO Marie-Catherine
CABRAS Jean-Claude
CAYOL Christiane
CELTON Sophie
CROZAT Sylvie
DESCHAMPS Reine
DI MEO Ludovic
FELLAHI Sophia
FERRANDI Hélène
GERVASONI Joëlle
GOURDOL Michel
GUERRERO Gérard
HALGAND Carole
HAMMOUCHE Louisa
KEBAB Tayeb
LAKHDAR Abdelwaab
LAMBERT Honoré
LAURENS Alain
MAGRO Patrick
MAIGNAN Michel
MARTINEZ Stéphane
MELIS Arthur
MOLINO André
NERCY Philippe
PANZA Monique

PERRENOT MARQUE Elisabeth
PORSIN Corinne
ROGER Annie-France
ROUDIL Elisabeth
ROVEDA Patrick
THIAW Gora
TRIAIRE Anne-Marie
VAQUIER TOLINOS Hervé

Délégués suppléants

Liste Ensemble pour Septèmes

MOGGIA Emilienne
MARTINEZ Roger
ROSSI Louis
MARIA Roger
COTTE Jules
FINE Robert
GUARINO Marie
CANI Denis

Liste UMP

DARME Nadine

SIMIANE-COLLONGUE

Délégués élus

BOYER Michel
HARDY Alain
MONTAGNIER Marie-Claude
ARNAUD Christian
TROPINI Antoine
TARDY Marie-Claire
PIQUENOT Sylvie
TAGLIAFERRO Jacques
AYMARD Jean-Claude
AUSTRUY Béatrice
SALQUE Bernard
LEGAY Lionel
BROCH René
CACCAVELLI Graziella
GERARA Bruno

Délégués suppléants

Liste Simiane ensemble

MAGNAN Gilbert
STISSI Violette
PERRIER Jean-Pierre
MARTIN Hélène
GARDETTE Nathalie

TARASCON

Délégués de droit

AGUSTI Brice

ALRIC Elisabeth
BERNARD Marie-Chantal
BERNARD Nathalie
BINET Jérôme
BOUILLARD Fabien
BOUILLARD Monique
BRECHON CATTIN Annette
CHAPOULIE Guy
CORREARD Guy
DOCHE Monique
DUPOIRIEUX ALARCON Michèle
ELAKEHAL EL MILIANI Nourredine
FABRE Charles
FERIAUD Marie-Hélène
GACHET Frédérique
GALLAND Ghislaine
GERVAIS Yves
GRANGIER Jérôme
JEAN Arlette
LEGOUT Alain
CHAREYRE Bernard Remplaçant de LIMOUSIN Lucien
LLORENS Eric
MADELEINE LAUMONIER Clotilde
OLIVE Hélène
PERE Alexis
POVEDA Jean-Marie
PREDON Anne
RUY Christophe
SALLES Renée
SCHMITT Josiane
SOULIERS Daniel
THIERIOT Guillaume

Délégués suppléants

Liste « une nouvelle énergie pour Tarascon »

CORDONNIER Béatrice
VASCHETTI Vincent
KIZIRIAN Annie
BURRI Jean-Pierre
GUEYRAUD Annie
LOBIETTI Daniel
GARNIER Martine
LUPERINI Christian

Liste « Rassemblement pour l'avenir de Tarascon »

BOISSET Jean-Claude

THOLONET (LE)

Délégués élus

GUEZ Daniel
CARRILLO Claude
ALBISSER Edith
LEGIER Michel
HASBANIAN Patrick

Délégués suppléants

GIUNTI Robert
BONNET Robert
ABRAMI Thierry

TRETS

Délégués de droit

BELLENGER Edvige
BONNET Lucien
CLERC Hélène
DI LENA Sylvia
DONABEDIAN MUSSO Marie-Claude
FABRE Solange
FERAUD Jean-Claude
FERMANIAN CUIFFARDI Maryse
GASET Axel
GASTAUD Nathalie
ISIRDI André
JAUME Emmanuelle
JOLY BARTHELEMY Claude
LAGET Fabienne
LAVABRE Michèle
LE GLORU Georges
LESCOCHE Georges
LURCIN Karine
LUVERA Georges
MAURET Jacques
MICHEL Yves
ODDO Daniel
PANSIER Georges
PONS BIZZARI Martine
ROBIGLIO Gilbert
ROCHER Danièle
ROSSI Christian
SCOTTO DI PERROTOLO Michel
VAN OOST Guy

Délégués suppléants

Trets Sénatoriales 2008

CHAUVIN Pascal
MOUTTE Gilbert
MONMAGNON Stéphane
FERRETTI Guy
DORISON Christine
SOULAGE André
BERGER Daniel
CASTELLO Marie-Thérèse

VAUVENARGUES

Délégués élus

DE BARBARIN Christian

CRACOWSKI Jacques
CHARRIN Philippe

Délégués suppléants

DAHRINGER Catherine
POUJOL Robert
SIMONNET Emmanuel

VELAUX

Délégués élus

MONET Laurence
DEBARGE Didier
POMEROLE Françoise
VARGAS Henri
PASTRE Yolande
LE SOUCHU Yann
DUPREY Alexandra
BALESTRIERI Pierre
FALZOI Annick
PALMITESSA Joseph
CHIOSTRI Victor
MONTBLANC Béatrice
CARLO Jean-Claude
BLANCHARD Pierre-Yves
GODARD Renée-Michelle

Délégués suppléants

Liste VELAUX d'abord

DEMIGNEUX Monique
CARLO Edith
MELIH Lucette
POUCHOL Guy
ABDELMALEK Selime

VENELLES

Délégués élus

SAEZ Jean-Pierre
CHARDON Robert
QUARANTA Alain
FABIANI Annie
BABULEAUD Jean-Pierre
ARDEVOL Lydie
CARETTE Nicole
CLAVEL Caroline
MERCIER Arnaud
CAILLAUD Marie-Catherine
KLEIN Denis
PAILLART Eric
COURSOL Evelyne
MORBELLI Pierre
BRIANCON Serge

Délégués suppléants

Liste « présentée par la majorité municipale »

GRANIER Michel
PLANTIER Hedwige
KARAOUI Inès
POPOFF Martine
WELLER Françoise

VENTABREN

Délégués élus

FILIPPI Claude
OSKANIAN Christiane
BAUTZMANN Marcel
GASQUEZ Corine
BOILLON Philippe
ESQUEMBRE Claudine
RICART Joseph
DE MALEFETTE Isabelle
JEANNOT Sabrina
GILMAN Laurent
DECARY Johanna
BERT Jean-Claude
GARNIER Vincent
FATOU Olivier
JURADO Paul

Délégués suppléants

Liste Ventabren à coeur

VILLARET Yann
GOUDOT Emmanuelle
MOULY Francis
CAUVET BABUT Danielle

Liste Ventabren demain

DENIMAL Martine

VERNEGUES

Délégués élus

ESPERANDIEU Michèle
GARCIA Patrick
APPARICIO Patrick

Délégués suppléants

TAVERGNE Lucien
REYRE Thierry
ORJUBIN Stéphane

VERQUIERES

Délégués élus

MARTIN TEISSERE Jean-Marc
CONRATH Bruno
KELLER Georges

Délégués suppléants

DE LUCA Claude
DORE Françoise
MALVY Sandrine

VITROLLES

Délégués de droit

AGARRAT Henri
ALEMAN Christiane
AREZKI Alain
ATTAF Lalia
BAY Claire
BIANCO pascal
BOINA Sitti
BORELLI Christian
BRON Geneviève
CESARI Alain
COLOMBANI ALLIOTTE Sophie
DENJEAN Jean-Claude
DESCLOUX Odette
DESSI Judith
GACHON Loïc
GARDIOL Philippe
GUEDJ Rolande
LA SCALA Vincent
LESSER Cédric
LICCIA Marcel
MERSALI Malik
MICHEL Claude
MICHEL Marie-Claude
MONDOLONI Jean-Claude
MORBELLI Pascale
NEZRI Simon
ROSICH François Charles
PAULUS Jean-François
PETRISSANS Marie-Odile
PIQUET Michel
PORTE Henri-Michel
REBOUL Corinne
RENAUDIN Michel
ROVARINO Isabelle
SGORLON Jessica
TAGUELMINT Dominique
THIBAUT Marie-Thérèse
TRAN PHUNG CAU Catherine
YOUSEF Marie-Dominique

Remplaçant de OBINO Guy

Délégués supplémentaires

Liste de la majorité présentée par Guy OBINO

DENJEAN Jacqueline
PALMARI Jean-Pierre
RIVALAN Ghislaine
NABERA Guy
PRADEL Pierre
MICHEL Jean-Pierre

Liste de l'opposition présentée par Christian BORELLI

MOULINAS Nicole

Délégués suppléants

Liste de la majorité présentée par Guy OBINO

ROSICH Geneviève
VALLON-MERSALI Delphine
MARCO Joseph
BONGIANINO Gisèle
NAVARRÉ Stephan
LLORENTE Joseph
CHATEAU Bernard
JACQUOT Maurice
PELTIER Jean-Claude
MARANS Joëlle

Liste de l'opposition présentée par Christian BORELLI

LIVOLSI Marcel
BUSNEL Bernard



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
2008//DAG/BAPR/DDB

N° 92 /

BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES REGLEMENTEES
SERVICE DES DEBITS DE BOISSONS

**Arrêté relatif à l'interdiction de vente à emporter des boissons alcooliques,
à Miramas, du 25 juillet 2008 au 1^{er} août 2008.**

LE PREFET

de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches du Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2214-4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°82/2008/DAG/BAPR/DDB du 9 juillet 2008 relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des périmètres de protection prévus par le code de la santé publique ;

VU la demande du Maire de Miramas visant à interdire la vente à emporter de boissons alcooliques durant la période du 25 juillet 2008 au 1^{er} août 2008 inclus ;

VU l'avis favorable émis par le Sous-préfet d'Istres, le 8 juillet 2008 ;

VU l'avis favorable émis par les services de police, le 16 juillet 2008 ;

CONSIDERANT les risques de troubles à l'ordre public susceptibles de se produire à l'occasion des fêtes votives qui se dérouleront à Miramas, du 25 juillet au 1^{er} août 2008 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1er : A l'occasion des fêtes votives de Miramas (13140), la vente à emporter de boissons alcooliques du 2ème au 5ème groupe est interdite dans le périmètre défini à l'article 2, de 8 heures à 2 heures du matin, du 25 juillet 2008 au 1^{er} août 2008 inclus.

ARTICLE 2 : cette interdiction vise les deux côtés des voies situées dans le périmètre suivant :

- place Jourdan
- place Henri Barbusse
- rue Jourdan
- rue Gabriel Péri
- rue Marius Sauvaire
- rue Gaston Pérassi
- rue de l'Eglise, dans sa portion comprise avec le buffet d'eau
- avenue Maréchal Juin
- place Jean Jaurès
- passage Pierre Sépard
- espace Beley
- rue Kennedy
- avenue Général de Gaulle
- esplanade du Théâtre
- Plan d'eau

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-préfet d'Istres, le Maire de Miramas et le Contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera public au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire général adjoint

Signé Christophe REYNAUD

Avis et Communiqué